

VILLES NOURRICIÈRES

Mettre l'alimentation au cœur des collectivités



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

VILLES NOURRICIÈRES

Mettre l'alimentation au cœur des collectivités



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

VIVRE EN VILLE

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Coordination

David Paradis, Directeur – Recherche, formation et accompagnement

Jeanne Robin, Directrice générale adjointe

Christian Savard, Directeur général

Recherche et rédaction

Vincent Galarneau, Conseiller – Environnement et agriculture

Collaboration à la recherche

Claudia Bennicelli, Conseillère – Aménagement du territoire et urbanisme

Alejandra de la Cruz, Conseillère – Design urbain et architecture

Marianne St-Pierre, stagiaire – Environnement et agriculture

Illustration

Alejandra de la Cruz, Conseillère – Design urbain et architecture

Michelle Ladd, Conseillère – Design urbain et architecture

Corsaire design édition

Graphisme et édition

Corsaire design édition

Partenaires financiers principaux

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet Stratégies collectivités viables, rendu possible grâce au soutien et à l'appui financier des partenaires suivants :



ISBN : 978-2-923263-33-5 (version imprimée)

ISBN : 978-2-923263-34-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

©Vivre en Ville (2014)

www.vivreenville.org

Remerciements

L'équipe de Vivre en Ville remercie sincèrement tous les intervenants qui, au Québec, aux États-Unis et en Colombie-Britannique, ont nourri ce projet, par leur disponibilité et leur passion à transmettre leurs connaissances et leur expérience. Merci également à tous ceux qui ont contribué à la publication par leur relecture et leurs suggestions, et notamment :

Anne-Marie Morel, conseillère aux politiques publiques – Coalition québécoise sur la problématique du poids

Audrey Leblond, conseillère en aménagement du territoire; **Kathleen Cloutier**, conseillère en promotion des saines habitudes de vie; **Lyne Mongeau**, conseillère senior en saines habitudes de vie; **Martine Pageau**, coordonnatrice équipe saines habitudes de vie – Ministère de la Santé et des Services sociaux

Caroline Jacob, conseillère à la recherche – Solidarité rurale

Geneviève Colombani-Lachapelle, conseillère en développement régional – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Geneviève Mercille, Dt.P., M.Sc., Ph.D., équipe Environnement urbain et santé – Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Ghalia Chahine, agente de développement, Système alimentaire montréalais – Conférence régionale des élus de Montréal

Isabelle Saint-Germain, directrice générale adjointe – Équiterre

Jean-Michel Bordron, directeur général – Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches

Manon Boulianne, professeure titulaire, département d'anthropologie – Université Laval

Nicolas Fontaine, conseiller en politiques; **Mélissa Auclair**, officière de développement durable;

Catherine Cyr, conseillère en aménagement; **Frédéric Otis**, auxiliaire de recherche – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Pascale Tremblay, agronome, responsable agriculture et agroalimentaire – Ville de Longueuil

Rotem Ayalon, M. Urb., conseillère en alimentation et en aménagement – Québec en Forme

Sophie Marcotte, organisatrice communautaire – Moisson Québec

Notice bibliographique recommandée

VIVRE EN VILLE (2014). *Villes nourricières: mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 p. (coll. Outiller le Québec ; 6). [www.vivreenville.org]

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation de Vivre en Ville qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande en écrivant un courriel à: info@vivreenville.org.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

PUBLICATIONS

Collection « Inspirer le Québec »

- Donner vie aux écoquartiers : leçons des collectivités viables du Baden-Württemberg en Allemagne (2014)
- Retisser la ville : leçons de cinq expériences de *transit-oriented development* (2013, rééd. 2014)

Collection « Outiller le Québec »

- Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités (2014)
- Verdir les quartiers, une école à la fois : le verdissement des cours d'école pour une nature de proximité (2014)
- Bâtir au bon endroit : la localisation des activités et des équipements au service des collectivités viables (2013)
- Réunir les modes : l'intermodalité et la multimodalité au service de la mobilité durable (2013)
- Retisser la ville : [ré]articuler urbanisation, densification et transport en commun (2013, rééd. 2014)

Collection « Vers des collectivités viables® »

- Objectif écoquartiers : principes et balises pour guider les décideurs et les promoteurs | version 1.0 (2014)
- Guide Vers des collectivités viables® : de la théorie à l'action (2004)

Collection « L'Index »

- Deux poids, deux mesures : comment les règles de financement des réseaux de transport stimulent l'étalement urbain (2013)

RESSOURCES EN LIGNE

- Collectivitesviables.org | Mieux comprendre, planifier et construire nos milieux de vie
- Objectifecoquartiers.org | 33 principes pour mieux planifier les écoquartiers
- Vivreenville.org/videos

VIDÉOS

Disponibles sur Vivreenville.org/videos

- Vers la piétonnisation : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine et l'exemple de Denver (2014)
- Le chemin de l'école (2014)
- Retour vers la banlieue : construire la ville sur la ville (2013)
- La troisième voie : l'alternative de l'autopromotion (2013)
- Retisser la ville : le défi du TOD (2013)
- Saga Cité : nos collectivités face aux changements climatiques (2011)
- À la découverte des villes durables d'Europe (2004)
- Le rêve américain revu et corrigé (2004)
- Le tramway de Strasbourg (2003)

FORMATIONS ET CONFÉRENCES

Vivre en Ville offre également une gamme d'outils de formation, ainsi que des événements sur de nombreux thèmes liés aux collectivités viables.

Contact : Louise Levac, coordonnatrice – Recherche et formation / louise.levac@vivreenville.org

Table des matières

SOMMAIRE	10
GLOSSAIRE	12
AVANT-PROPOS – PRINCIPES DES COLLECTIVITÉS VIABLES	13
CHAPITRE 1 – POUR QUI ET POURQUOI DES VILLES NOURRICIÈRES ?	17
1.1 L'alimentation : une préoccupation de premier ordre	19
1.2 Tous mangeurs : tous responsables	23
1.3 Ville et agriculture : l'histoire d'une dislocation	24
1.4 Les pieds dans les plats : des enjeux préoccupants	28
CHAPITRE 2 – VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES	35
2.1 Une approche systémique de l'alimentation	37
2.2 Des activités agroalimentaires ancrées sur le territoire	40
2.3 Des environnements favorables à la santé	44
2.4 Des pratiques responsables	46
CHAPITRE 3 – CINQ INGRÉDIENTS POUR DES VILLES NOURRICIÈRES	47
Ingrédient n° 1 – Un territoire productif	50
3.1.1. Protection du territoire productif	52
3.1.2. Valorisation du territoire productif	56
3.1.3. Optimisation du mode de développement urbain	64
Ingrédient n° 2 – Des entreprises prospères et responsables	66
3.2.1. Soutien aux agriculteurs	68
3.2.2. Production et transformation responsables	70
Ingrédient n° 3 – Un accès amélioré aux aliments sains	74
3.3.1. Localisation et design des infrastructures alimentaires	78
3.3.2. Amélioration de l'offre alimentaire	82
3.3.3. Optimisation des transports vers les infrastructures alimentaires	85
3.3.4. Lutte contre l'insécurité alimentaire	87

Ingrédient n°4 – Une demande de proximité accrue	92
3.4.1. Intégration des aliments locaux aux circuits de distribution	94
3.4.2. Éducation des mangeurs	98
Ingrédient n°5 – Un cycle de vie optimisé	100
3.5.1. Réduction du gaspillage et valorisation des déchets alimentaires	102
CHAPITRE 4 – METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE	107
4.1 Une gouvernance alimentaire à créer	109
4.2 Une démarche en six étapes	114
Étape 1 : Rassembler les forces vives	115
Étape 2 : Faire le diagnostic du système alimentaire	117
Étape 3 : Élaborer une vision rassembleuse	120
Étape 4 : Adopter un plan d'action réaliste	122
Étape 5 : Adapter la gestion, la planification et la réglementation municipales	124
Étape 6 : Évaluer les résultats et mettre à jour le plan d'action	127
4.3 Deux exemples inspirants	129
BIBLIOGRAPHIE	131

Sommaire

Répondre aux besoins de ses habitants et améliorer leur qualité de vie sont les premières finalités d'une collectivité viable. Or, même si l'alimentation est un besoin essentiel, l'approvisionnement alimentaire des collectivités québécoises est aujourd'hui essentiellement assuré par un système de production et de distribution globalisé. Si la disponibilité locale d'aliments a cessé depuis longtemps d'être la condition première à l'établissement d'une ville, cette dislocation ne s'est pas opérée sans conséquence. Économiques, environnementaux et sociaux, les motifs pour repenser le lien entre villes et alimentation sont nombreux.

Ce document s'adresse à tous les acteurs, privés et publics, préoccupés par la production, la distribution et la qualité de l'alimentation. Il invite à l'élaboration de stratégies alimentaires locales, susceptibles de contribuer au développement de systèmes alimentaires durables.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DISPERSÉ

L'agriculture et l'urbanisation ont subi au cours du siècle dernier des mutations sans précédent. Pendant que les villes développaient leurs banlieues à même leurs terres les plus productives, la production agricole s'intensifiait et s'orientait vers l'exportation. Grâce au développement des méthodes de conservation et des réseaux de transport, les distances parcourues par les aliments n'ont cessé d'augmenter. Il est aujourd'hui possible de consommer des produits provenant d'un peu partout sur la planète, mais d'ignorer ce qui pousse dans le champ voisin.

À l'échelle globale, l'impact énergétique, écologique et sanitaire du système alimentaire est préoccupant. Le secteur est notamment particulièrement vulnérable aux conséquences des changements climatiques, qu'il contribue à provoquer. À l'échelle locale, une dislocation s'est opérée entre les agglomérations urbaines et les milieux ruraux, entre ceux qui produisent et ceux qui consomment. Les conséquences de cette dislocation sont nombreuses, de la perte de sols productifs aux problèmes d'accessibilité aux aliments sains.

L'organisation actuelle des systèmes alimentaires place les collectivités québécoises dans une situation inconfortable à plusieurs égards. Elles n'ont que peu la maîtrise de ce qui entre sur leur territoire, mais sont en bonne partie responsables de gérer ce qui en découle : besoins en infrastructures et services, pollution des eaux, gestion des matières résiduelles, etc. Pour Vivre en Ville, l'approvisionnement alimentaire durable exige une approche systémique, ancrée sur le territoire, basée sur des pratiques responsables et un parti pris en faveur de la santé de la population.

METTRE L'ALIMENTATION AU CŒUR DES COLLECTIVITÉS

Villes nourricières propose une réflexion sur la relocalisation des systèmes alimentaires et leur arrimage avec la planification et la gestion du territoire. Avec notamment pour enjeu la sécurité alimentaire des villes et des villages du Québec, cet ouvrage interpelle tous les acteurs susceptibles de participer à l'effort collectif pour des systèmes alimentaires prospères, équitables et sains. La vision des systèmes alimentaires durables proposée s'inspire de nombreuses conversations, entrevues, visites et rapports produits au cours des dernières années. Les pages qui suivent présentent d'ailleurs des dizaines d'exemples de gouvernance alimentaire à l'échelle locale, principalement au Québec, au Canada et aux États-Unis.

La relocalisation du système alimentaire consiste à repenser la répartition et l'implantation des activités et des infrastructures alimentaires. Elle implique également de renforcer les opportunités d'échanges entre les acteurs, afin de former des réseaux de collaboration profitables et équitables, de maximiser l'utilisation des ressources déjà en place et de mettre en valeur le potentiel nourricier du territoire.

CINQ INGRÉDIENTS POUR DES VILLES NOURRICIÈRES

Vivre en Ville identifie cinq ingrédients nécessaires à la création de villes nourricières. À l'échelle locale, les systèmes alimentaires reposent sur un ensemble de stratégies qui mettent souvent à contribution plusieurs acteurs.

Un territoire productif

La sécurisation de l'assise foncière est un préalable *sine qua non* à la mise en place de systèmes alimentaires durables. Il ne peut être question de production alimentaire sans espaces convenables pour la pratiquer. Or, à proximité du milieu urbanisé, les activités agricoles font face à une forte concurrence pour l'usage des terres. Il importe donc de maintenir les mécanismes de protection existants et de planifier de manière plus fine l'assise foncière agricole, afin de s'assurer qu'elle est à la fois protégée, mise en valeur et mise à profit pour alimenter les collectivités.

Des entreprises prospères et responsables

Le système alimentaire dépend de ceux qui produisent et transforment les aliments. Des systèmes alimentaires durables devraient ainsi garantir le dynamisme d'un secteur qui a beaucoup évolué dans les dernières décennies. La pratique accrue d'une agriculture à proximité des milieux de vie plaide par ailleurs en faveur de l'adoption de pratiques soucieuses de l'environnement.

Un accès amélioré aux aliments sains

Pour créer un environnement favorable à la saine alimentation, il importe de s'assurer que les aliments sains sont réellement accessibles, physiquement, géographiquement et financièrement, à l'ensemble de la population. À cette fin, la localisation des infrastructures alimentaires à proximité des milieux de vie et l'amélioration de l'offre s'avèrent cruciales, tout comme l'optimisation des transports et les efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Une demande de proximité accrue

L'un des ingrédients essentiels à la concrétisation de systèmes alimentaires durables est le renforcement de la demande pour des aliments locaux. Celle-ci s'orchestre par une meilleure intégration des entreprises agroalimentaires régionales dans les circuits de distribution existants, par la création de dispositifs de mise en marché dédiés et par la promotion de l'alimentation de proximité.

Un cycle de vie optimisé

La relocalisation du système alimentaire offre plusieurs opportunités d'optimiser le cycle de vie des aliments afin de réaliser des économies et de réduire l'empreinte écologique de l'alimentation. L'ensemble des acteurs du système alimentaire est appelé à mieux gérer les surplus de production, les invendus en magasin et les restants de table afin de réduire le gaspillage. Plus encore, un système alimentaire durable s'inscrit dans une économie plus circulaire où les « déchets » sont traités comme des ressources à valoriser.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE

Si transformer le système alimentaire requiert des changements globaux, les acteurs locaux peuvent néanmoins, à leur échelle, agir pour faire de leurs collectivités des villes nourricières. L'élaboration d'une stratégie alimentaire locale est l'occasion d'impliquer l'ensemble des acteurs liés à l'alimentation, à l'échelle de la ville ou de la région, au sein d'une instance de concertation.

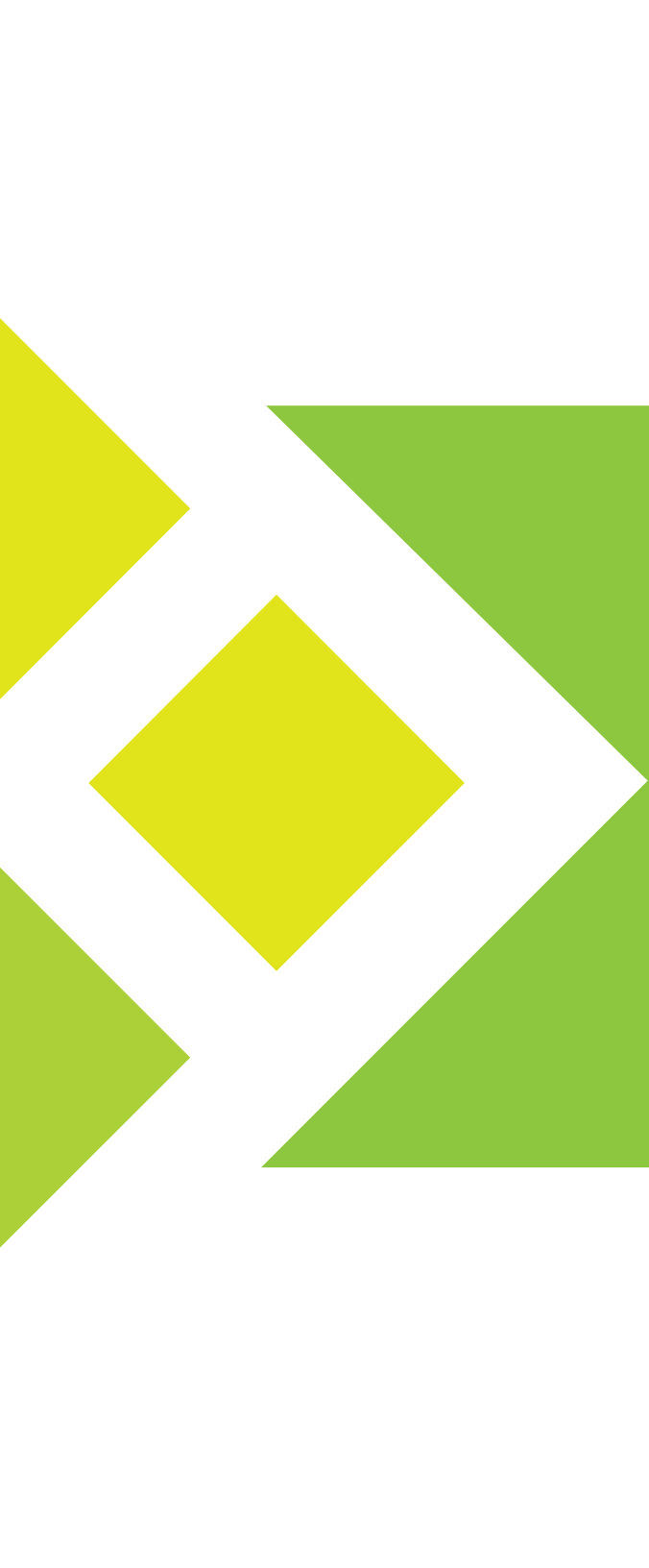
La stratégie alimentaire locale devra mettre à profit les compétences des municipalités et MRC, qui disposent de leviers pour agir directement sur certains volets de l'alimentation. L'adaptation de la gestion, de la planification et de la réglementation municipales est d'ailleurs un aspect crucial de la mise en œuvre du plan d'action d'une stratégie alimentaire locale.

Les paliers supérieurs de gouvernement ont, quant à eux, à jouer un important rôle d'orientation et de soutien pour favoriser la création de systèmes alimentaires durables. Nombre de politiques et de programmes liés à l'agroalimentaire sont en effet de responsabilité fédérale ou québécoise.

La stratégie alimentaire devrait viser, à terme, à réunir les ingrédients des villes nourricières, pour faire des territoires concernés des systèmes alimentaires locaux durables.

Glossaire

Accessibilité des aliments	21	Jardins communautaires.....	59
Agriculture extensive	25	Jardins partagés.....	59
Agriculture industrielle.....	25	Marais alimentaire.....	22
Agriculture intensive	25	Multifonctionnalité.....	59
Agriculture urbaine.....	51	Nanotechnologies.....	32
Agroécologie	71	Organisme génétiquement modifié (OGM) ou transgénique.....	32
Alimentation de proximité	40	Relocalisation de l'alimentation.....	40
Bassin alimentaire	24	Périmètre d'urbanisation	53
Circuit court	40	Pesticide	32
Commodités agricoles.....	25	Saine alimentation	21
Désert alimentaire.....	22	Santé environnementale.....	45
Distances séparatrices	53	Sécurité alimentaire	19
Écoconditionnalité	71	Services écologiques	71
Écologie industrielle	101	Système alimentaire durable	39
Économie circulaire.....	101	Urbanisme alimentaire.....	51
Environnements favorables aux saines habitudes de vie	45	Zoonoses	32
Îlot déstructuré.....	53		
Insécurité alimentaire.....	21		
Jardins collectifs	59		



PRINCIPES DES COLLECTIVITÉS VIABLES

Avant-propos

Avant-propos

Principes des collectivités viables

Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités s'intègre dans la collection « Outiller le Québec », une série qui explore, en vue d'outiller les décideurs et les professionnels, les nombreuses approches susceptibles de concourir au développement de collectivités viables, partout au Québec.

Qu'est-ce qu'une collectivité viable ?

C'est un milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie. Son mode de développement favorise l'équité, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à long terme.

Une collectivité viable assure la protection de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Aménagée à échelle humaine, elle se caractérise notamment par la compacité de sa forme urbaine, la mixité des activités, une offre de transport diversifiée et une bonne localisation des activités et des équipements. Elle rend ainsi accessibles à tous des espaces publics de qualité et des espaces verts abondants, une variété de services et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles.

Des principes transversaux

Le développement d'une collectivité viable implique de nombreux champs d'action : aménagement et urbanisme, transport, agriculture et verdissement, économie et fiscalité, politiques publiques, bâtiment et efficacité énergétique, santé, éducation, etc. Seule une approche intégrée des interventions variées qui en relèvent peut permettre d'assurer leur efficacité, de maximiser leurs bénéfices et de réduire leurs effets indésirables.

Vivre en Ville propose, pour guider cette approche intégrée, des principes transversaux.

PRINCIPES TRANSVERSAUX	QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES
Optimiser les équipements et les infrastructures de façon à en réduire les coûts de construction, d'utilisation, d'entretien et de remplacement.	Privilégier la réutilisation, la requalification et la revitalisation de l'existant. Définir des zones prioritaires d'urbanisation et des critères de localisation des activités. Assurer des densités résidentielles et d'activités suffisantes pour rentabiliser les équipements.
Viser l'équité et renforcer la démocratie dans les modes de gestion et de prise de décision, pour renforcer l'expertise publique et créer des collectivités à l'image de leurs habitants.	Renforcer les capacités et l'expertise des acteurs publics. Informar, consulter et favoriser la participation de chacun aux choix collectifs. Favoriser la mixité sociale, notamment en prévoyant des logements abordables. Éviter les situations de monopole dans la promotion immobilière et valoriser l'autopromotion.
Privilégier une approche écosystémique de l'aménagement pour minimiser les impacts du milieu bâti sur l'écosystème naturel et conserver ses effets régulateurs.	Limiter la consommation de ressources et la production d'externalités négatives. Minimiser les impacts sur l'environnement naturel. Restaurer et maintenir les trames vertes et bleues (ou trames écologiques). Valoriser les fonctions écologiques des espaces naturels, des sols et de la végétation. Remplacer ou compléter les infrastructures grises par des infrastructures vertes.
Favoriser la résilience et l'adaptabilité face aux changements démographiques et économiques et aux risques naturels et climatiques.	Prévoir et faciliter les changements de vocation. Assurer l'équilibre à long terme entre les revenus et les dépenses liés aux projets d'urbanisation. Développer des circuits courts en alimentation, notamment par l'agriculture urbaine et périurbaine. Privilégier les solutions qui ont les meilleures retombées à long terme aux solutions peu coûteuses à court terme.

Quatre échelles d'intervention complémentaires

Vivre en Ville distingue, du bâtiment à l'agglomération, quatre échelles d'intervention à travers lesquelles se déclinent la vision et les principes des collectivités viables.

Ainsi, dans une collectivité viable :

L'AGGLOMÉRATION EST TISSÉE SERRÉE	LES QUARTIERS SONT DES MILIEUX DE VIE COMPLETS	LES RUES SONT CONVIVIALES, À ÉCHELLE HUMAINE	LES BÂTIMENTS SONT CONFORTABLES, ACCESSIBLES ET EFFICACES
Elle optimise l'utilisation de son territoire; l'urbanisation et la densification y sont articulées avec un réseau structurant de transport en commun; les équipements et activités y sont accessibles et bien localisés.	Ils assurent la proximité des commerces et des services du quotidien, sont accessibles par des modes de transport viables et offrent des espaces publics de qualité.	Elles sont davantage des espaces de vie que des voies de circulation; les cheminements y sont encadrés par les bâtiments et la végétation; les déplacements actifs y sont prioritaires.	Ils assurent le confort de leurs usagers, contribuent à la qualité de l'espace public et ont une faible empreinte écologique.
DES PRINCIPES AJUSTÉS À CHAQUE ÉCHELLE D'INTERVENTION			
■ Resserrement du périmètre d'urbanisation. ■ Consolidation et contiguïté de l'urbanisation. ■ Protection du territoire agricole. ■ Protection des milieux naturels. ■ Articulation de l'urbanisation et du réseau structurant de transport en commun. ■ Réduction des barrières, connexions et complémentarité entre les quartiers. ■ Définition et consolidation de centralités (axes et pôles d'activités). ■ Localisation stratégique et accessibilité des équipements majeurs.	■ Compacité et densité. ■ Mixité des activités. ■ Proximité et diversité de l'offre commerciale et de services. ■ Diversité des types d'habitation. ■ Perméabilité de la trame urbaine. ■ Accessibilité du transport en commun. ■ Continuité et efficacité du réseau cyclable. ■ Variété et distribution stratégique des espaces publics (places et parcs).	■ Réduction de la largeur des rues de façade à façade. ■ Apaisement de la circulation. ■ Qualité des aménagements publics. ■ Mixité verticale des activités. ■ Priorité aux déplacements actifs (trottoirs, rues partagées, rues piétonnes, aménagements cyclables, stationnements à vélo, etc.). ■ Continuité du cadre bâti (marges de recul adaptées à la fonction de la rue; stationnements en structure ou à l'arrière des bâtiments). ■ Réduction des stationnements de surface.	■ Priorité au confort et à la qualité de vie des usagers (résidents, travailleurs, visiteurs). ■ Diversité architecturale et qualité du bâti. ■ Ouverture sur la rue. ■ Présence d'équipements favorables à la mobilité durable (abribus intégré, stationnements à vélo, vestiaires, etc.). ■ Sobriété et efficience sur tous les plans (dimensions, énergie, matériaux, eau, etc.). ■ Priorité aux stratégies bioclimatiques (ventilation, éclairage, etc.). ■ Récupération et production d'énergie.

Ces principes doivent être compris comme complémentaires: ils se renforcent mutuellement. Bien que non exhaustifs, ils sont essentiels au développement de collectivités viables. Leur application contribue directement à répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques auxquels font face les collectivités.

Dans **Villes nourricières**, Vivre en Ville vise notamment à favoriser la résilience et l'adaptabilité des collectivités québécoises, via une approche systémique de l'aménagement, pour contribuer à la création de systèmes alimentaires durables. Les stratégies proposées mettent à contribution plusieurs principes des collectivités viables (en gras dans le texte).

Par exemple, à l'échelle de l'agglomération, cette approche repose en particulier sur la consolidation de l'urbanisation, condition essentielle à une protection efficace des lieux de production alimentaire. À l'échelle du quartier, la proximité de l'offre commerciale et de services permettra d'améliorer l'accès aux lieux de distribution, de vente et de consommation des aliments, en complémentarité avec la priorité accordée aux déplacements actifs, à l'échelle de la rue et du bâtiment.



POUR QUI
ET POURQUOI
DES VILLES
NOURRICIÈRES ?

1



Source: Vivre en Ville

Pour qui et pourquoi des villes nourricières ?

Répondre aux besoins de ses habitants et améliorer leur qualité de vie sont les premières finalités d'une collectivité viable. Or, même si l'alimentation est un besoin essentiel, l'approvisionnement alimentaire des collectivités québécoises est aujourd'hui essentiellement assuré par un système de production et de distribution globalisé, sur lequel les acteurs locaux ont peu de prise. Avec notamment pour enjeu la sécurité alimentaire des villes et des villages du Québec, cet ouvrage interpelle tous les acteurs qui peuvent y contribuer. En effet, si la disponibilité d'aliments a cessé depuis longtemps d'être la condition première à l'établissement d'une ville, cette dislocation ne s'est pas opérée sans conséquence. Économiques, environnementaux et sociaux, les motifs pour repenser le lien entre villes et alimentation sont nombreux.

1.1 L'ALIMENTATION : UNE PRÉOCCUPATION DE PREMIER ORDRE

La faim et la soif sont des besoins physiologiques fondamentaux sur lesquels repose la satisfaction de tous les autres (sécurité, appartenance, reconnaissance, etc.). La sécurité alimentaire et l'accès à une offre alimentaire de qualité sont ainsi parmi les premiers enjeux du développement de collectivités viables.

L'aliment : pas seulement une marchandise

L'aliment, à bien des égards, est bien plus qu'une marchandise. Il constitue la connexion la plus quotidienne, la plus fondamentale, à l'environnement. Ce sont bien des organismes vivants, des plantes et des animaux, qui constituent la base de notre alimentation, et non seulement des produits manufacturés ayant une valeur monétaire et calorique.

Le partage d'aliments est au cœur du lien familial et social : il participe à la construction des identités et des mémoires collectives (Holzman, 2006). Les aliments véhiculent ainsi des valeurs symboliques et affectives. La nourriture doit donc être appropriée sur les plans biologique et culturel : ce sont des conditions de la sécurité alimentaire.

Plus que jamais, le mangeur se préoccupe de son alimentation. La consommation d'aliments frais, d'origine locale, peu transformés, et dont les pratiques de production sont responsables, est un idéal vers lequel tendent de plus en plus de citoyens préoccupés par leur santé et celle de l'environnement.

GLOSSAIRE

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant à toute la population de satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. La sécurité alimentaire est un concept englobant, qui inclut également les principes suivants :

- l'aptitude de chacun à acquérir des aliments est assurée ;
- l'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré ;
- les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine ;
- la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales ;
- les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Source : Québec. MSSS, 2008.

La qualité de l'alimentation en question

Un apport en fruits et légumes insuffisant

La consommation régulière de fruits et légumes frais est considérée comme un facteur important dans la prévention des maladies cardiovasculaires et de certains cancers (Wang et collab., 2014). Or, seulement 41% des Canadiens de 12 ans et plus déclarent consommer des fruits et des légumes au moins cinq fois par jour (Statistique Canada, 2012a). Au Québec, en 2009-2010, près de la moitié (48%) des adultes québécois ne consommaient pas le nombre minimal de portions de fruits et légumes recommandé par le Guide alimentaire canadien (Statistique Canada, 2011). Cette situation est d'autant plus inquiétante que la consommation peu fréquente de fruits et légumes frais serait associée à d'autres comportements posant un risque pour la santé, comme l'inactivité physique, l'usage du tabac et la consommation d'alcool (Perez, 2002).

LES RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Bien qu'une diète saine et équilibrée varie, par exemple, selon l'âge, le sexe et le niveau d'activité physique des individus, l'OMS considère qu'elle devrait contenir les éléments suivants :

- des fruits, légumes, légumineuses, noix et grains entiers non transformés ;
- au moins 400 grammes de fruits et légumes par jour, excluant les pommes de terre, les patates douces et les autres racines riches en amidon ;
- au plus 10% des apports caloriques totaux provenant des sucres ajoutés. Les sucres sont souvent ajoutés dans les produits transformés et peuvent également se retrouver dans le miel, les sirops et les jus de fruits ;
- au plus 30% des apports caloriques totaux provenant des gras. Les gras insaturés (présents dans les poissons, les noix, les avocats, l'huile d'olive, de canola ou de tournesol, par exemple) sont préférables aux gras saturés (présents dans les viandes grasses, le beurre, la crème, l'huile de palme, etc.). Les gras trans ne sont pas considérés comme des éléments d'une diète saine ;
- au plus 5 grammes de sel par jour.

Source : OMS, 2014.

Une alimentation de plus en plus transformée

« De 1938 à 2011, la proportion d'aliments transformés et surtransformés achetés à l'épicerie par les ménages canadiens a crû de 136%, tandis que leurs achats d'aliments peu ou pas transformés ont diminué de 65% pendant la même période » (Moubarac et collab., 2014). Or, la consommation d'aliments transformés, souvent plus riches en sel, en gras et en sucre, a de nombreuses conséquences sur le plan de la santé. Par exemple, une grande consommation de sel augmente la pression sanguine, qui augmente à son tour les risques de maladies cardiaques. De son côté, la consommation de sucre augmente les risques de caries dentaires et contribue à la prise de poids, laquelle peut ultimement mener au surpoids et à l'obésité (OMS, 2014).

Le surpoids, un problème de taille

Mondialement, la prévalence de l'obésité a doublé entre 1980 et 2008, année durant laquelle le nombre de personnes ayant un surpoids a atteint 1,4 milliard, dont 400 millions d'obèses (De Schutter, 2014). Le problème est tel que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère désormais l'obésité comme une pandémie. L'excès de poids augmente les risques de développer de l'hypertension, des maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 et certains types de cancer (Québec. ISQ, 2007).

Au Québec, en 2009-2010, 21% des jeunes de 15 à 29 ans faisaient de l'embonpoint et 9% étaient considérés comme obèses. La proportion est encore plus élevée chez les 30 ans et plus, où le taux d'embonpoint est de 37% et celui d'obésité de 18%. La tendance générale à l'embonpoint est en hausse par rapport aux données de 2000-2001 (Québec. ISQ, 2014). Qui plus est, on constate désormais des problèmes de surpoids dès la petite enfance (CQPP, s.d.). Le Canada serait d'ailleurs au troisième rang des pays riches au chapitre du taux d'obésité infantile (UNICEF, 2013).

L'insécurité alimentaire

L'humain doit manger tous les jours, plusieurs fois par jour, d'une alimentation variée. Or, l'histoire humaine est aussi une histoire de famines. Si peu de Québécois ont encore le souvenir d'une époque où il fallait vraiment «se serrer la ceinture», il ne faudrait surtout pas oublier que la sécurité alimentaire n'est jamais totalement acquise. La lutte contre la faim est d'ailleurs encore un combat très actuel.

Une réalité pour de nombreux ménages

L'insécurité alimentaire toucherait environ 430 000 ménages au Québec, dont 62% sont composés d'au moins un travailleur (Tarasuk et collab., 2013). Cette problématique pousse près de 157 000 personnes à fréquenter les banques alimentaires mensuellement, 37% d'entre elles étant des enfants. Bien que l'insécurité alimentaire touche des personnes aux profils socioéconomiques variés, certaines populations sont plus à risque : les personnes âgées vivant seules, les familles monoparentales, les personnes qui bénéficient de l'aide sociale, les personnes invalides, les Premières Nations et les nouveaux immigrants (Banques alimentaires Canada, 2013).

En 2012, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 7 739 dollars pour s'alimenter, dont 5 572 dollars en magasin et 2 167 dollars au restaurant (Statistique Canada, 2012b). Cette même année, l'alimentation occupait 14% des dépenses moyennes des ménages québécois, la plus grande proportion du budget des Québécois allant au logement (23%) et au transport (18%). Toutefois, pour les ménages ayant le plus faible revenu (25 000 \$ ou moins), l'alimentation représentait 19% des dépenses en 2009, ce qui est supérieur aux dépenses en transport (CIRANO, 2014).

Une accessibilité aux aliments sains préoccupante

Outre l'accessibilité économique, l'accessibilité géographique aux aliments n'est pas égale dans tous les milieux de vie. Certaines aires géographiques sont plus défavorisées que d'autres sur le plan de l'accès aux aliments. L'accessibilité des commerces alimentaires est ainsi considérée comme limitée pour près de la moitié (45,5%) de la population du Québec.

La proportion de la population québécoise vivant dans un désert alimentaire serait de 5,7%, cette proportion augmentant à 13,1% en milieu rural. À Montréal, seulement 1,6% de la population vivrait dans un tel milieu, mais 20,4% de la population montréalaise aurait un accès plutôt faible aux commerces d'alimentation, incluant certains quartiers périphériques plus aisés (Québec. INSPQ, 2013). À noter que les réserves amérindiennes et certaines collectivités nordiques sont aussi grandement touchées par la problématique de l'accès aux aliments.

GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ DES ALIMENTS

Ensemble des facteurs permettant à chacun, quelle que soit sa condition socioéconomique ou physique, d'accéder à un commerce d'alimentation ou à tout autre lieu offrant des aliments. L'accessibilité comprend à la fois les dimensions de la proximité géographique, du coût des aliments et des capacités cognitives et physiques requises pour s'approvisionner.

L'accès géographique à un commerce d'alimentation est considéré comme faible au-delà d'une distance d'un kilomètre en milieu urbain et de seize kilomètres en milieu rural.

Sources : Vivre en Ville, d'après Québec. OQLF, s.d.; Québec. INSPQ, 2013.

SAINE ALIMENTATION

Constituée d'aliments diversifiés, une alimentation saine donne la priorité aux aliments de valeur nutritive élevée, sur le plan de la fréquence et de la quantité. La saine alimentation combine des dimensions socioculturelle (plaisir associé aux repas), biologique (réponse aux besoins nutritionnels en quantité appropriée) et économique (accessibilité financière et rémunération adéquate des acteurs). Elle est également liée aux enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable. Une bonne compréhension du système alimentaire, de l'origine des produits et des modes de production et de transformation peut contribuer à la saine alimentation.

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. MSSS, 2010.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières. Cela peut aller de la peur de manquer de nourriture à la privation de nourriture une journée entière en l'absence d'un revenu suffisant pour se nourrir.

Source : Statistique Canada, 2011.

GLOSSAIRE

DÉSERT ALIMENTAIRE

Un désert alimentaire est, au sens strict, un secteur où les habitants n'ont accès à aucun commerce d'alimentation. Sur le plan urbanistique, c'est souvent un secteur monofonctionnel, dépourvu de la plupart des services. Un désert alimentaire n'est ainsi pourvu ni de stations-service offrant des aliments, ni de petits marchés d'alimentation, notamment. Les acteurs œuvrant à la promotion des saines habitudes de vie utilisent souvent la notion de désert alimentaire pour qualifier une zone dépourvue de sources d'aliments sains à un coût acceptable – notamment, fruits et légumes frais, – et dont la population est défavorisée socioéconomiquement.

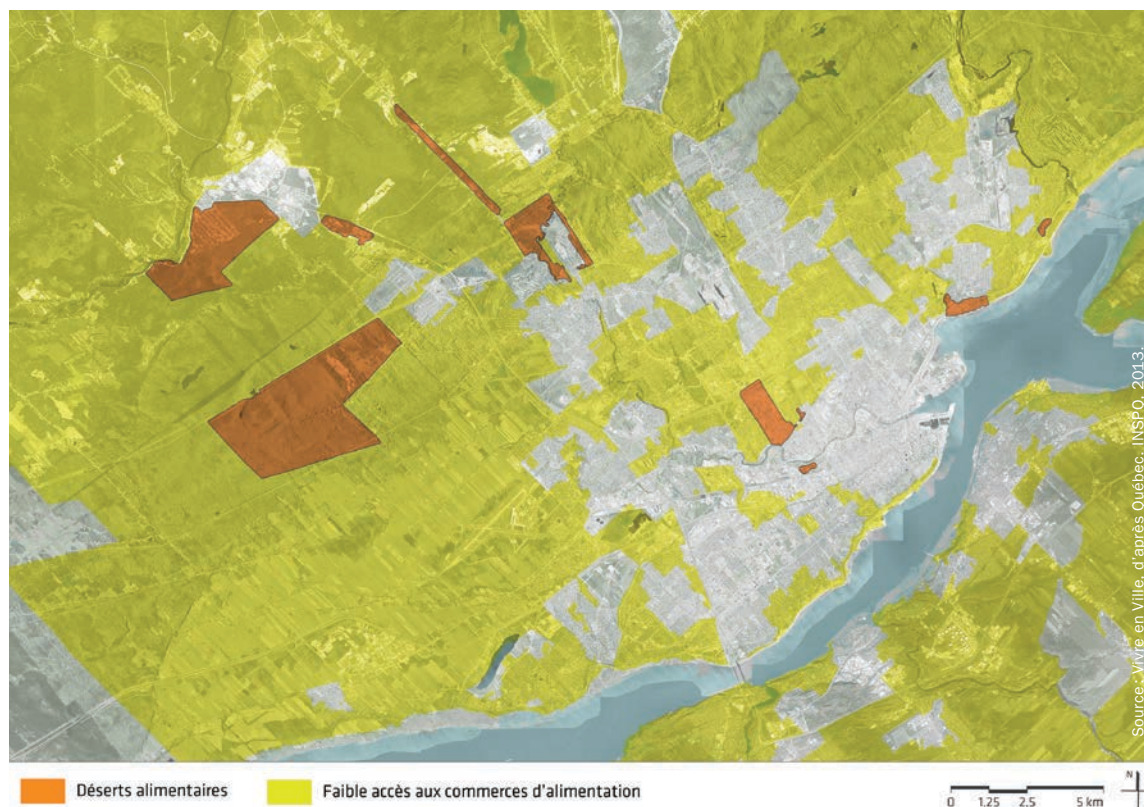
Sources: Vivre en Ville, d'après Québec. OQLF, 2012; Québec. INSPQ, 2013.

MARAIS ALIMENTAIRE

Secteur à faible statut socioéconomique où on observe une accessibilité géographique élevée à des aliments non nutritifs.

Source: Santé Canada, 2013.

Figure 1.1.a CARTE DES DÉSERTS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION DE QUÉBEC



Dans la région de Québec, 2,2% de la population habiterait dans un désert alimentaire et 47,5% dans un secteur de faible accès. La plupart des secteurs de faible accès sont situés en milieu périurbain ou rural.

1.2 TOUS MANGEURS : TOUS RESPONSABLES

Cette publication intéressera toute personne préoccupée par l'alimentation, la santé ou l'aménagement du territoire. Elle est en particulier destinée aux autorités municipales, qui disposent de pouvoirs et de responsabilités spécifiques sur leur territoire, notamment en matière de planification et de réglementation, mais qui ne sont pas toujours impliquées dans les questions alimentaires. Les paliers de gouvernement supérieurs y trouveront également des renseignements utiles et des exemples susceptibles de les inspirer dans l'élaboration et la coordination des politiques à l'échelle nationale.

Les acteurs de l'agroalimentaire, du producteur agricole au consommateur, en passant par les nombreux intermédiaires de l'industrie, y découvriront une synthèse leur permettant de se situer dans le système alimentaire, et différents moyens d'y jouer un rôle significatif en faveur du développement durable et de la saine alimentation. Les représentants de la santé publique, du développement communautaire et du milieu de la recherche, porteurs de projets visant l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations, le développement du pouvoir d'agir des communautés, ou l'avancement des connaissances, sont, quant à eux, des alliés naturels de la plupart des propositions avancées ici.

Des responsabilités partagées ; une nécessaire intersectorialité

La création de systèmes alimentaires durables repose sur l'engagement et la responsabilisation de nombreux acteurs provenant de différents secteurs. Une récente étude de la Faculté de gestion de l'Université McGill estime d'ailleurs que les efforts de lutte contre l'obésité ne seront pas efficaces sans une coordination de tous les acteurs, privés et publics, visant à transformer le marché de l'alimentation vers une alimentation de meilleure qualité (Struben et collab., 2014). L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a également mis en évidence l'importance de mieux arrimer les politiques agroalimentaires aux politiques sanitaires afin d'améliorer l'efficacité de ces dernières, notamment en matière de lutte contre l'obésité (Québec. INSPQ, 2011a). Une meilleure coordination entre les politiques d'aménagement du territoire et les politiques agroalimentaires peut également contribuer à réduire la conversion du territoire agricole vers d'autres usages (OCDE, 2009).

La collaboration intersectorielle, bien qu'elle demande beaucoup de temps et nécessite l'établissement d'un vocabulaire commun, est une condition de succès de toute démarche visant l'avènement de villes nourricières et, plus généralement, de collectivités viables. L'atteinte de résultats concrets dépendra d'orientations claires du gouvernement du Québec, de la participation de l'industrie agroalimentaire et de la mise en place coordonnée d'initiatives locales et régionales. La complexité des liens entre santé, alimentation et territoire exige également une action ordonnée faisant une large place à la participation et à l'éducation des mangeurs – nous le sommes tous –, dont les choix de consommation ont des conséquences importantes sur le système alimentaire.

Des territoires interdépendants

Rédigé par Vivre en Ville, **Villes nourricières** ne porte pourtant pas essentiellement sur les milieux urbains. Au contraire, la relocalisation des systèmes alimentaires implique de renforcer les liens entre milieux ruraux et urbains, dans une optique de mise en valeur des ressources existantes et de réponse aux besoins fondamentaux des collectivités, toutes tailles confondues.

L'interdépendance entre les milieux urbains et ruraux en matière de revenus fonciers, de flux migratoires, d'échanges alimentaires et de dynamiques écologiques exige de travailler conjointement sur ces espaces. Les petites et moyennes municipalités se trouvent d'ailleurs au cœur de certaines stratégies visant non seulement à recentrer la production alimentaire vers les foyers de consommation de manière à dynamiser l'économie régionale, mais également à favoriser l'accès aux aliments sains pour l'ensemble de la population québécoise.

1.3 VILLE ET AGRICULTURE : L'HISTOIRE D'UNE DISLOCATION

L'organisation de la ville et celle du système agroalimentaire ont connu des évolutions divergentes qui ont davantage concouru à leur séparation qu'à leur imbrication cohérente. Quelles logiques ont conduit à cette séparation et quelles grandes tendances ont marqué l'évolution de l'agroalimentaire depuis la seconde moitié du 20^e siècle ?

L'éclatement du bassin alimentaire des villes

Pour se maintenir à long terme, toute collectivité dépend fondamentalement de sa capacité à nourrir décemment sa population. Les établissements humains se sont d'ailleurs toujours établis près des sources de nourriture, d'eau potable et d'énergie. La présence d'espaces de production agricole à proximité immédiate des agglomérations urbaines était historiquement essentielle, le transport des denrées périssables ne pouvant s'effectuer sur de longues distances avant qu'elles ne soient consommées.

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, les activités agricoles et les activités urbaines se côtoyant au sein d'un territoire obéissaient donc encore largement aux mêmes impératifs d'accessibilité. Les marchés publics permettaient par exemple aux agriculteurs de venir vendre leurs surplus en ville, auprès des non-agriculteurs, de plus en plus nombreux à venir s'installer dans les villes en quête d'un travail.

Pour accueillir les usines et les habitations d'une nouvelle population ouvrière, les villes du 19^e et du 20^e siècles ont eu besoin d'espace. Leur développement s'est alors fait, simple logique géographique, sur les terres fertiles à proximité du territoire déjà urbanisé.

L'augmentation des rendements agricoles, d'une part, et l'amélioration des conditions de transport, de stockage et de conservation, d'autre part, ont ouvert la voie à plus d'échanges commerciaux avec l'extérieur. Ce faisant, les collectivités ont graduellement délaissé leur bassin alimentaire productif et se sont tournées vers d'autres sources d'approvisionnement pour répondre à leurs besoins alimentaires. Le développement du réseau routier et la motorisation des déplacements quotidiens ont accéléré le phénomène de dilapidation des terres agricoles périurbaines en rendant accessibles à l'urbanisation des espaces de plus en plus éloignés du centre des villes et des villages.

La ville moderne, avec ses banlieues, ses autoroutes et ses mégacentres commerciaux, a ainsi consommé une partie importante de son arrière-pays autrefois agricole. Certes, il reste bien des terres agricoles au pourtour des agglomérations – 4 % de l'île de Montréal est aujourd'hui officiellement en zone agricole –, mais le bassin alimentaire de la ville a éclaté en morceaux, distribué un peu partout sur la planète. Cette dislocation entre la ville et l'agroalimentaire n'est pas uniquement visible sur le territoire. La population québécoise, qui réside à plus de 80 % en milieu urbain, est bien souvent déconnectée de la réalité des milieux agricoles. De plus, et jusqu'à tout récemment, l'agriculture et l'alimentation ne faisaient pas partie des préoccupations premières des autorités municipales.

GLOSSAIRE

BASSIN ALIMENTAIRE

Aire géographique desservant une agglomération en produits agroalimentaires. Il s'agit d'un concept similaire à celui de bassin versant pour les cours d'eau, qui prend en considération les flux de matières de leur origine à leur destination finale.

Sources: Vivre en Ville, d'après Michigan State University Extension, 2013.

L'agroalimentaire en mutation

La modernisation de l'agriculture

L'augmentation exponentielle de la population mondiale au 20^e siècle n'aurait pas été possible sans un accroissement équivalent de la capacité de production alimentaire. Pendant que les usines drainent la population rurale vers les villes, le monde agricole modernise également ses pratiques. Les avancées de la biologie végétale, combinées à la disponibilité de surplus de nitrates – utilisés dans la fabrication d'armement durant les deux Guerres mondiales –, rendent possible la fertilisation minérale et, avec elle, un accroissement important des rendements agricoles. Dans cette entreprise, l'agriculture trouve un allié de taille : le pétrole.

L'agriculture se mécanise, se standardise et se spécialise, s'orientant de moins en moins vers la réponse aux besoins du marché local et cherchant plutôt des débouchés sur les marchés extérieurs. Le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture moderne industrielle s'appuie sur un arsenal d'outils et de techniques (machinerie, engrais minéraux, pesticides, etc.) destinés

à contrôler la nature et à lutter contre les ennemis des cultures (mauvaises herbes, insectes nuisibles, infections fongiques, etc.).

La modernisation de l'agriculture ne doit pas être confondue avec l'intensification de l'agriculture. Cette dernière s'opère aussi sur des fermes à petite échelle et peut se traduire par une planification de la succession des cultures, dans le cas du maraîchage, ou encore par une gestion rotative des pâturages, dans le cas des élevages. Bien que plus exigeantes en main-d'œuvre, ces techniques, réputées durables, sont très intensives au niveau de la production.

UNE COHABITATION PARFOIS DIFFICILE

L'expansion urbaine des municipalités a contribué à accroître la proximité entre les milieux agricoles et résidentiels, et donc les risques de subir des nuisances potentielles, mais certaines pratiques agricoles peuvent aussi être questionnées. En effet, si la modernisation de l'agriculture a permis à certaines collectivités de prospérer économiquement, elle soulève aussi des questions en matière de cohabitation entre l'agriculture et les milieux de vie. Il a notamment été démontré que les élevages animaux à grande échelle, et en particulier la production porcine, peuvent avoir des impacts sur la qualité de vie et la cohésion sociale en milieu rural (Québec. INSPQ, 2009a). Une cohabitation harmonieuse exige des ajustements de la part de tous les acteurs concernés : agriculteurs, non-agriculteurs et autorités municipales, notamment.

GLOSSAIRE

COMMODITÉS AGRICOLES

Les commodités agricoles (*agricultural* ou *soft commodities*) sont des produits agroalimentaires standardisés échangés en grandes quantités sur le marché international. Un produit devient une commodité quand a disparu toute différence qualitative issue de son origine naturelle. Les denrées de base telles que les céréales, certaines boissons, le sucre et le bétail en font notamment partie.

Sources : Vivre en Ville, d'après Giraud, s.d.

AGRICULTURE INDUSTRIELLE

Ensemble d'activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation à grande échelle de produits agricoles destinés ou non à l'alimentation, dirigées et réalisées à la manière d'une société commerciale.

Source : Québec. OQLF, d'après Institut canadien des comptables agréés, 2006.

AGRICULTURE INTENSIVE

Culture qui se pratique, d'une façon continue, sur une superficie restreinte de terre et qui permet un haut rendement à l'hectare, en ayant recours à des moyens technologiques de production visant à accroître la fertilité naturelle du sol.

Source : Québec. OQLF, 2001.

AGRICULTURE EXTENSIVE

Culture qui se pratique sur de grandes superficies et dont le rendement est généralement assez faible, puisqu'elle ne met à profit que la fertilité naturelle du sol.

Source : Québec. OQLF, 2001.

La consolidation de la production

La transformation de l’agriculture ne se traduit pas uniquement par un changement des pratiques culturales et d’élevage, mais également de la structure des exploitations agricoles. En effet, depuis plusieurs décennies, la tendance est à la consolidation des fermes et au remembrement des terres agricoles. Les fermes sont moins nombreuses, de taille plus importante et largement plus capitalisées. Au cours des cinquante dernières années, le Québec a perdu près de 70 % de ses fermes, alors que la taille moyenne de celles qui restent a presque doublé. Néanmoins, au regard des revenus, environ la moitié des fermes québécoises génèrent moins de 100 000 dollars de revenu brut annuellement (Colombani-Lachapelle, 2014).

Si les fermes se sont largement modernisées et que les conditions économiques des producteurs dans les pays développés se sont améliorées, notamment au chapitre des revenus bruts, les marges bénéficiaires ne sont pas toujours au rendez-vous puisque l’endettement des exploitations agricoles est également très élevé. Qui plus est, la production est en bonne partie orientée vers l’exportation et dépend donc d’un système de distribution mondialisé et contrôlé par quelques grands joueurs corporatifs. Dans ce « grand jeu », l’essentiel de la richesse générée n’est pas nécessairement à l’avantage des producteurs eux-mêmes, mais bien à celui d’intermédiaires de la transformation et de la distribution, devenus d’importantes corporations, souvent multinationales.

Tableau 1.3.a ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES FERMES QUÉBÉCOISES ENTRE 1961 ET 2006

	1961	2006	VARIATION
Superficie des terres agricoles (milliers ha)	5 746	3 463	-40%
Superficie en culture (milliers ha)	2 110	1 933	-8%
Nombre de fermes	95 777	30 675	-68%
Superficie moyenne par ferme (ha)	60	113	+88%
Superficie en culture par ferme (ha)	22	81	+268%
Capital par entreprise (\$)	17 000	865 164	+4 595%
Recettes monétaires par entreprise (\$)	4 359	202 060	+4 535%

Source : Vivre en Ville, d’après Meloche et Debailleul, 2013.

L’industrie de la transformation

La transformation a toujours fait partie des activités alimentaires. Elle permet de rendre certains aliments plus digestes, de créer des mets plus savoureux, de conserver certains aliments et d’ajouter de la valeur aux produits. Avec le temps, la transformation alimentaire est devenue une activité économique majeure. C’est, de fait, le deuxième secteur manufacturier en importance au Québec, générant environ 64 000 emplois et 23,5 milliards de dollars en livraisons annuellement, en majorité dans le secteur des viandes, des produits laitiers, des boissons, des aliments pour animaux et de la boulangerie (Québec. MAPAQ, 2012a). Les principaux pôles de transformation se situent dans les régions de Montréal et de la Montérégie, et, dans une moindre mesure, de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale (Desjardins, 2010).

L’importance économique de ce secteur ne devrait pas faire perdre de vue son impact sur les régimes alimentaires, et donc sur la santé des populations. En effet, depuis le début des années 2000, les produits ultra-transformés représentent plus de la moitié des calories consommées au Canada (Monteiro et collab., 2013). Ce changement dans les habitudes de consommation résulte certes d’une évolution des modes de vie, qui laissent moins de place à la préparation d’ingrédients frais dans les repas et plus de place aux collations riches en énergie et à la restauration rapide, mais il est également le fait de l’action de corporations transnationales disposant de moyens colossaux pour promouvoir leurs produits et influencer les choix de consommation. Cette tendance lourde en appelle d’une prise de conscience non seulement des consommateurs, mais également de l’État afin d’encadrer les activités de transformation, en particulier les intrants et les processus utilisés.

La concentration de la distribution

La concentration de la distribution alimentaire est le résultat de décennies de fusions d'entreprises visant à augmenter leurs parts de marché, leur pouvoir d'achat et, incidemment, leur capacité à définir le prix des denrées. Le phénomène est visible au Québec où trois grands joueurs (Sobeys-IGA, Metro et Loblaw-Provigo) se partagent près de 70 % des ventes de commerce au détail. De nouveaux acteurs prennent de plus en plus d'importance dans le marché de l'alimentation : les magasins-entrepôts (comme Costco), les méga-détaillants (comme Walmart, Target), les pharmacies et les magasins à prix unique accaparent environ le quart des ventes de produits alimentaires au Québec, qui totalisaient 23,1 milliards de dollars en 2012 (Québec. MAPAQ, 2013a).

Ce phénomène de concentration influence grandement la mise en marché des produits agricoles. Bien que plusieurs producteurs soient satisfaits de la mise en marché collective obligatoire existant au Québec dans certaines filières – l'offre est contingentée dans le lait, les œufs et le poulet, notamment – la présence d'acheteurs moins nombreux, mais plus importants, crée un rapport de force défavorable aux producteurs. Pour allouer le statut de fournisseur aux producteurs, les distributeurs imposent généralement des normes d'emballage, des volumes minimaux, des délais de paiement plus longs, des frais pour la promotion sur les lieux de vente ou encore une exigence d'exclusivité. En fin de compte, le pourcentage du prix de vente des aliments reçu par les producteurs est de plus en plus bas, ce qui pousse plusieurs d'entre eux à trouver d'autres canaux de distribution, voire à abandonner leur activité.

Qui plus est, les réseaux de transport et le déplacement des centres de décision des grands distributeurs facilitent l'approvisionnement au sein des marchés internationaux, et ce, au détriment des marchés intérieurs. L'éloignement des décideurs (seul Metro conserve son siège social au Québec) compromet le développement de relations commerciales privilégiées entre distributeurs et producteurs. Certes, les détaillants indépendants disposent d'une certaine flexibilité dans les politiques d'approvisionnement et sont généralement moins exigeants au niveau des volumes d'approvisionnement. Toutefois, les avantages concurrentiels que procure l'achat centralisé auprès des entrepôts et les ristournes offertes à leurs membres par les différentes bannières n'encouragent pas le maintien de commerces indépendants – pourtant plus souvent situés au cœur des milieux de vie.

La reconfiguration du commerce de détail

La concentration de la distribution s'est aussi accompagnée d'un changement dans la taille des magasins d'alimentation. En quelques décennies, on est passé, au Québec comme ailleurs, de petits commerces locaux, souvent spécialisés – épicerie, boucheries, etc. –, à des « supermarchés », rassemblant dans un même magasin tous les produits alimentaires, dans des superficies de plus en plus grandes (Québec. MDEIE, 2007). L'augmentation de la taille des épicerie est, elle aussi, défavorable aux petits producteurs, dont le volume est parfois insuffisant pour garantir un approvisionnement continu.

Les grands supermarchés ont, de plus, tendance à désertifier les milieux de vie pour se rapprocher du réseau routier supérieur (Vivre en Ville, 2013a). Ils participent ainsi à la consolidation de pôles commerciaux dépendants de l'automobile, soutiennent l'étalement urbain, et nuisent au renforcement des centralités existantes, où les petits commerces alimentaires subissent cette concurrence de plein fouet. Cette tendance contribue de fait à la diminution de l'accessibilité géographique de l'alimentation, voire, dans certains cas, à la création de déserts alimentaires.

L'essor du commerce en ligne, de plus en plus visible dans le secteur de l'alimentation, bouleverse également les habitudes de consommation et la fréquentation des commerces de détail, tout en ouvrant la porte au positionnement de nouveaux joueurs dans le paysage alimentaire actuel.

La mondialisation des échanges

Dans un contexte de libre-échange, les importations et les exportations sont régies par des accords de commerce internationaux. Bien que les produits agroalimentaires fassent l'objet de débats et de mesures particulières, les accords internationaux limitent l'adoption de mesures protectionnistes par les États signataires. Ces derniers peuvent adopter des politiques pour assurer la sécurité alimentaire de leur population, préserver les savoir-faire et réduire l'empreinte écologique de l'agriculture – il s'agit de motifs jugés raisonnables par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) –, tant que ces dispositions ne sont pas discriminatoires envers les produits importés, notamment en ce qui a trait à l'étiquetage (Dufour, 2013).

1.4 LES PIEDS DANS LES PLATS : DES ENJEUX PRÉOCCUPANTS

L'abondance de produits alimentaires retrouvée dans les supermarchés est sécurisante et peut donner l'impression que le système agroalimentaire actuel fonctionne bien. En fait, il est devenu tellement normal, en particulier dans les pays riches, d'avoir à portée de main une offre alimentaire abondante, que la plupart d'entre nous ne posons plus vraiment de questions à ce sujet. Pourquoi vouloir changer un système qui offre plus de produits que jamais et qui génère annuellement, en Amérique du Nord, plusieurs centaines de milliards de dollars de ventes dans les épiceries ?

En plus des problèmes quant à la qualité et l'accessibilité des aliments sains présentés plus tôt, un certain nombre d'enjeux, de la perte de terres agricoles à la dépendance au pétrole, en passant par les changements climatiques et la santé publique, conduisent pourtant à s'inquiéter pour le maintien à long terme du garde-manger des collectivités québécoises.

Des terres sous pression

Partout dans le monde, les terres agricoles sont convoitées pour alimenter une population en pleine croissance, en particulier dans les pays émergents. Elles le sont également pour l'urbanisation, la production d'agrocarburants et la construction d'infrastructures de transport ou de production d'énergie, notamment, autant d'usages non alimentaires qui concurrencent directement la production agricole.

Une relocalisation des activités agroalimentaires pourrait être une stratégie prometteuse pour assurer l'approvisionnement alimentaire des collectivités québécoises. Encore faut-il que soit disponible, sur place, un territoire productif pour l'agriculture. Or, le territoire agricole québécois fait lui-même face à des menaces réelles et immédiates.

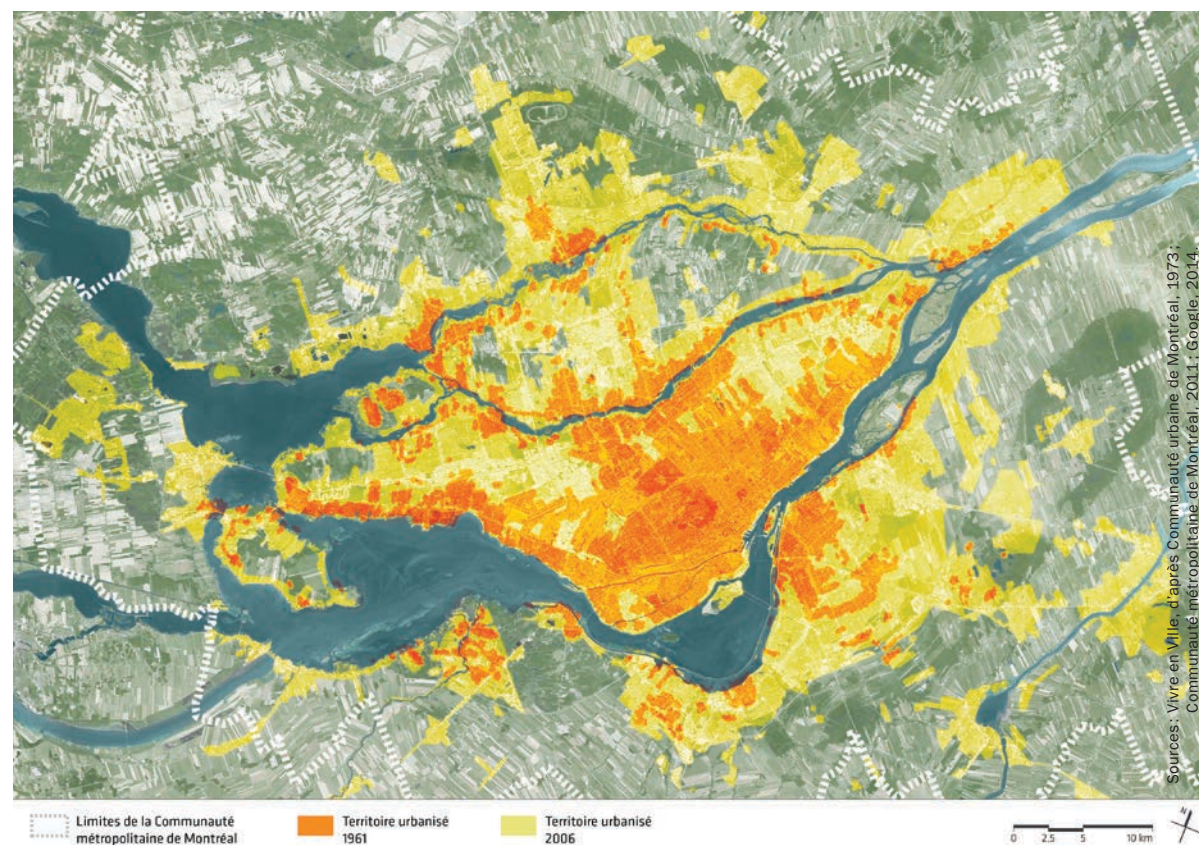
L'étalement urbain : une contrainte majeure sur l'agriculture

Au Québec, la majorité des terres fertiles se situent dans la vallée du Saint-Laurent, là où sont également situés la majorité des centres urbains d'importance. C'est donc sur des terres en bonne partie agricoles que se produit l'étalement urbain.

Le caractère inévitable de l'expansion de l'urbanisation sur la zone agricole est de plus en plus remis en question. Dans son rapport au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

du Québec (MAPAQ), Bernard Ouimet souligne ainsi l'importance de « diminuer la pression sur la zone agricole par une gestion plus serrée de l'urbanisation, soucieuse d'optimiser l'utilisation de l'espace [...] » (Ouimet, 2009).

Figure 1.4.a UNE URBANISATION QUI SE FAIT AU DÉTRIMENT DES TERRES AGRICOLES



La hausse du prix des terres agricoles : un frein à la relève

Entre 1990 et 2010, le prix des terres agricoles au Québec a augmenté de plus de 400 % et la tendance semble se maintenir, voire même s'accroître (Québec. La Financière agricole, 2012). En 2013, le prix moyen des terres en culture transgéniques était de 12 697 dollars l'hectare, en croissance de 8,8 % par rapport à 2012 (Québec. La Financière agricole, 2014).

Tableau 1.4.a ÉVOLUTION DU PRIX DES TERRES AGRICOLES EN CULTURE TRANSIGÉES AU QUÉBEC ENTRE 2009 ET 2013

ANNÉE	VALEUR \$/HA	ÉCART (%)
2009	7 474	–
2010	7 531	0,8
2011	8 846	17,5
2012	11 659	31,8
2013	12 687	8,8

Sources : Vivre en Ville, d'après Québec. La Financière agricole, 2014.

À proximité des centres urbains, la spéculation sur les terres contribue à en réduire l'accessibilité financière pour une éventuelle relève agricole, en plus de favoriser leur enrichissement. En bordure de la région métropolitaine de Montréal, le MAPAQ rapporte des transactions dépassant 100 000 dollars l'hectare (Meloche et Debailleul, 2013). Des cas semblables ont été observés dans la région métropolitaine de Québec, où l'évaluation de certaines terres agricoles, et les taxes foncières associées, ont bondi de manière spectaculaire (Samson, 2013).

L'augmentation du prix des exploitations agricoles est également causée par la consolidation et la mécanisation des exploitations agricoles, devenues elles-mêmes nécessaires en l'absence de main-d'œuvre et de relève agricole. L'imposant fardeau financier que représente l'achat d'une ferme constitue à son tour un frein à la relève, créant un phénomène de cercle vicieux (Meloche et Debailleul, 2013). Dans le cas des fermes d'élevage sous gestion de l'offre (lait, œufs, poulets), le prix du quota est également une barrière importante.

L'accaparement des terres : une incertitude pour le monde agricole

L'accaparement des terres agricoles par des investisseurs est un phénomène encore peu présent au Québec, comparativement à d'autres régions du monde ou même à l'Ontario (Meloche et Debailleul, 2013). Néanmoins, l'acquisition récente de grandes superficies de terres par des investisseurs, qui y voient un placement intéressant, a suscité plusieurs réactions dans les milieux agricoles et les médias. Malgré les intentions exprimées par ces groupes de maintenir la vocation agricole des terres à long terme, certains observateurs y voient une dérive possible du modèle agricole québécois, dans laquelle les producteurs, encore majoritairement propriétaires de leurs terres aujourd'hui, deviendraient peu à peu des locataires, voire des employés des grandes entreprises et fonds d'investissement. La situation n'en est pas là, mais l'augmentation de la valeur des terres et la forte capitalisation des fermes invitent à réfléchir sur les modalités de tenure des terres agricoles et, plus généralement, sur l'accès à la propriété en agriculture, en particulier en zone périurbaine.

L'exploitation pétrolière : des risques additionnels pour l'agriculture

Au Québec, l'urbanisation est un, sinon le plus gros facteur de contrainte sur l'agriculture, mais d'autres types d'activités peuvent également faire pression sur elle. Le développement possible de l'extraction du gaz de shale et la mise en place d'oléoducs pour le transport du pétrole risquent d'avoir des impacts sur le territoire agricole, qui n'est pas à l'abri de déversements. Quant au potentiel de contamination des nappes phréatiques par les composés chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique, il n'est pas à négliger, l'eau étant une ressource critique, notamment pour l'agriculture. L'éventuel développement de la production d'agrocarburants, peu présente au Québec à l'heure actuelle, constituerait un autre type de menace pour la vocation nourricière des terres agricoles.

DES SOLS MALTRAITÉS

La conversion des terres agricoles vers d'autres usages entraîne très souvent une modification importante des conditions du sol (compaction, excavation, imperméabilisation, contamination, etc.). Or, le sol est une ressource précieuse qui prend des siècles à se former et contribue à la gestion des eaux de pluie et à la captation du carbone. Entretenu par des générations de familles agricoles, il constitue également un patrimoine vivant et productif indispensable à la survie de l'humanité. Pour ces différentes raisons, le sol fertile et non contaminé devrait bénéficier d'une protection particulière.

Des importations sujettes à perturbations

Environ le tiers des aliments consommés au Québec provient des fermes du Québec (UPA, 2009). En incluant la transformation, ce serait environ la moitié (53 %) des produits alimentaires consommés qui provient de fournisseurs québécois (Québec. MAPAQ, 2013a). L'autre moitié est importée. Certes, ces importations permettent d'obtenir des produits peu ou pas disponibles au Québec, notamment en hiver, mais elles sont également susceptibles de connaître, à plus ou moins brève échéance, des perturbations considérables qu'il serait risqué de négliger. Outre les pressions liées à la croissance démographique et celles qui s'exercent sur le foncier agricole, déjà mentionnées, les changements climatiques et la volatilité du prix des denrées alimentaires sont susceptibles de fragiliser les importations alimentaires québécoises.

Un climat menaçant

Les changements climatiques causés par l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîneront, selon les régions, des conséquences variables : sécheresses, inondations, etc. Le seuil de deux degrés Celsius d'augmentation moyenne des températures, identifié par les experts comme la limite à ne pas dépasser, est de moins en moins considéré comme un espoir réaliste. Il est donc d'ores et déjà certain que de nombreux espaces de production subiront les soubresauts du climat. Les épisodes climatiques extrêmes peuvent notamment affecter, temporairement ou durablement, les rendements agricoles. En fait, un comité scientifique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avertissait récemment que les changements climatiques ont déjà des impacts négatifs sur tous les aspects de la sécurité alimentaire dans plusieurs régions du monde. L'accessibilité aux aliments risque ainsi d'être fortement affectée par les changements climatiques : le prix des aliments pourrait connaître une hausse atteignant 84 % d'ici 2050 (GIEC, 2014).

Des prix volatils

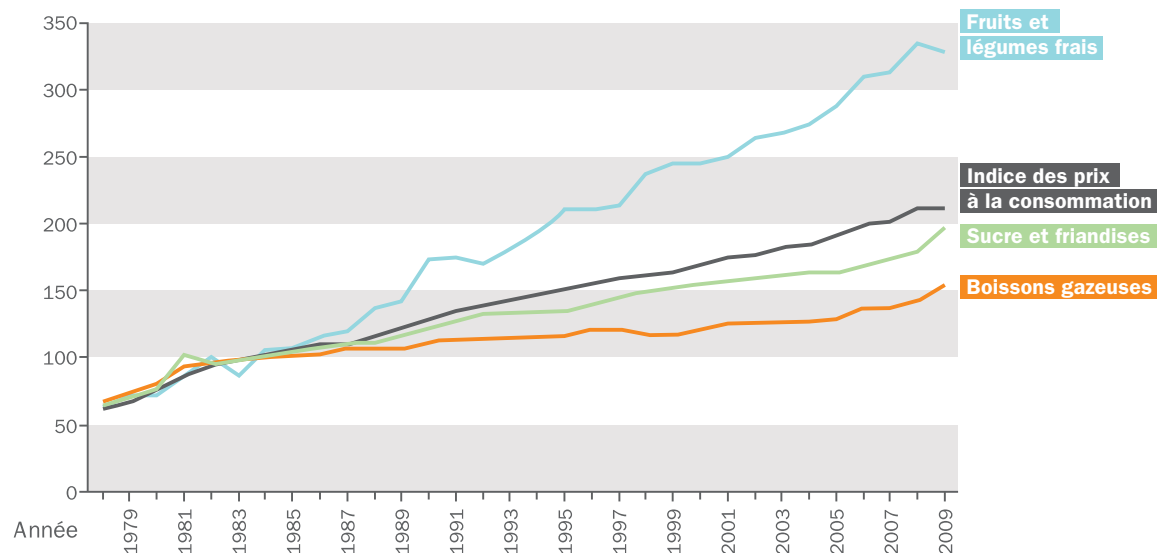
En plus des épisodes climatiques extrêmes, nombre d'autres facteurs structuraux influencent significativement le prix des aliments. Ainsi, la pression sur les terres, la hausse de la demande alimentaire mondiale, la hausse du prix du pétrole, la spéculation sur le marché des commodités alimentaires et l'augmentation de la consommation de viande ont grandement contribué à l'augmentation du prix des produits agricoles en 2008 et à la crise alimentaire qui s'est ensuivie (Akram-Lodhi, 2014).

Un autre aspect inquiétant à ce chapitre : le coût des aliments sains et quotidiens (fruits et légumes, céréales) semble être particulièrement touché par des augmentations de prix (voir figure ci-dessous).

Presque tous ces facteurs sont susceptibles d'être réduits par une augmentation de l'offre locale en aliments sains, mais des mesures devront être prises afin de maintenir un prix intéressant pour les producteurs agricoles et accessible économiquement pour tous les ménages.

Figure 1.4.b ÉVOLUTION DU PRIX DE CERTAINS ALIMENTS ENTRE 1980 ET 2009

Indice du prix
(1984 = 100)



Source : New York Times, 2009, d'après US Bureau of Labor Statistics.

Entre 1980 et 2009, le prix des aliments sains (fruits et légumes, par exemple) a augmenté plus de 40 % plus rapidement que la moyenne des aliments, alors que le prix des aliments moins sains (boissons gazeuses, bière, beurre) a plutôt baissé.

Une contribution notable aux émissions de gaz à effet de serre

Selon les différentes estimations, l'agriculture contribuerait pour 10 à 15% des émissions totales de gaz à effet de serre d'origine humaine et ces émissions auraient crû de 14% entre 2001 et 2011. Elles pourraient encore augmenter de 30% d'ici 2050, si les efforts pour les réduire ne sont pas intensifiés. La plus grande partie de ces émissions (39%) provient de la fermentation entérique (digestion des ruminants), suivie par l'application d'engrais de synthèse (13%) (De Schutter, 2014; FAO, 2014). La prise en compte des émissions agricoles d'origine non énergétique, comme la déforestation liée à l'établissement de nouvelles cultures ou pâturages, aggrave encore ce bilan. Le bilan carbone du secteur agricole à l'international, mais aussi au Québec, dépend donc en bonne partie des variations de la production et de la consommation de viande, encore davantage lorsqu'il s'agit d'élevages industriels.

Une agriculture dépendante du pétrole

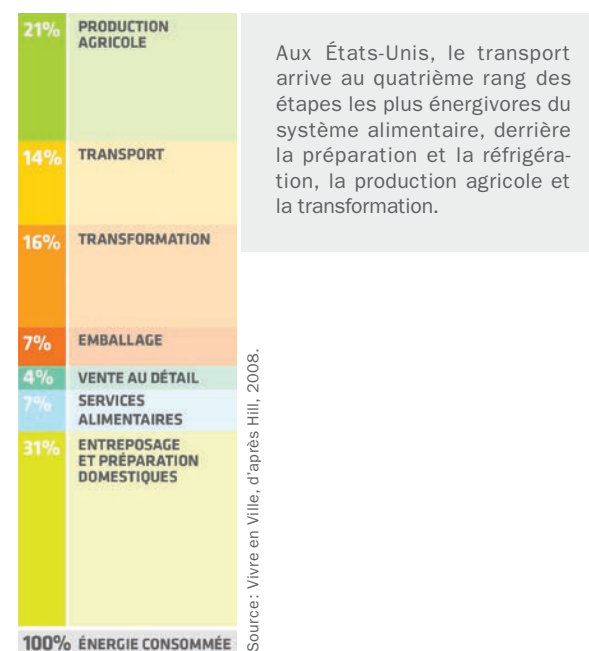
Durant la deuxième moitié du 20^e siècle, la productivité agricole a connu un essor spectaculaire, dû en grande partie aux énergies fossiles devenues disponibles à relativement bas prix. Une des contreparties de ce gain de productivité : l'agriculture est désormais dépendante de l'approvisionnement en pétrole pour maintenir son niveau de production. Les fermes canadiennes consacrent ainsi jusqu'à 10,6% de leur budget aux intrants d'origine pétrolière (carburants pour le travail au champ, le transport, le chauffage et sous-produits du pétrole, en particulier les engrais minéraux) (Équiterre, 2013). L'agriculture est, de fait, vulnérable aux fluctuations du prix du pétrole et d'autres intrants, bien souvent eux-mêmes dérivés du pétrole.

Des aliments qui voyagent sur de longues distances

Les fruits et légumes consommés parcourent parfois des milliers de kilomètres avant de se retrouver dans les assiettes des Québécois (Équiterre, s.d.a). Cette distance, aussi appelée kilométrage alimentaire, peut en fait varier entre quelques dizaines de kilomètres, lorsque les achats sont réalisés directement auprès de producteurs ou dans des commerces de proximité, et plusieurs milliers de kilomètres (Conseil québécois de l'horticulture, 2010).

Le transport des aliments sur de longues distances a bien sûr des conséquences sur les variétés disponibles, les méthodes de conservation utilisées (réfrigération, emballages, fongicides, irradiation, nitrites, etc.), la fraîcheur et les qualités gustatives. Le raccourcissement des circuits de distribution, visant à rapprocher les producteurs des consommateurs et à réduire les distances moyennes parcourues par les aliments, est une des avenues prometteuses pour réduire la consommation d'énergie dans le système alimentaire et les émissions de gaz à effet de serre.

Figure 1.4.c LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LE SYSTÈME ALIMENTAIRE AUX ÉTATS-UNIS



DIFFÉRENTES MESURES DU RENDEMENT EN AGRICULTURE

La convention veut qu'on mesure le rendement de l'agriculture en tonnes par hectare (t/ha). Cela donne une bonne indication de la quantité d'aliments pouvant être produits sur une superficie de terre donnée. Certains auteurs considèrent toutefois que la mesure du rendement devrait mettre en relation l'énergie contenue dans les aliments et l'énergie dépensée pour les produire. En fait, lorsque l'ensemble du cycle de vie des aliments est pris en compte, sept à dix calories d'origine pétrolière seraient nécessaires pour produire une calorie alimentaire (Hill, 2008; Post Carbon Institute, 2009).

L'auteur Michael Pollan (2009) suggère d'ailleurs d'ajouter sur la fiche nutritionnelle des aliments la quantité d'énergie pétrolière utilisée pour les produire. Lorsqu'elle arrive dans l'assiette du consommateur, sur la côte Est des États-Unis, une livre de laitue prélavée de Californie, par exemple, aura coûté plus de 4 600 calories pétrolières pour la produire, la laver, l'emballer, la garder au froid, la transporter, etc. (Pimentel et collab., 2008). La prise en compte des services écologiques rendus par la production et de la densité nutritionnelle des aliments produits sont également des pistes pour enrichir la notion de productivité en agriculture.

Une salubrité à garantir

Les épisodes récents de contamination des produits alimentaires par des zoonoses (salmonellose, listériose, maladie de la vache folle, etc.) ont ravivé les craintes quant à la capacité des mécanismes de contrôle en place à protéger la population contre la prolifération des infections transmissibles à l'humain par la nourriture. La salubrité des aliments et la garantie qu'ils sont propres à la consommation sont assurées par des mécanismes de contrôle, appliqués en bonne partie par des agences nationales. Au Québec, c'est l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui veille à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. Le MAPAQ effectue les inspections dans les établissements alimentaires, qui sont eux-mêmes responsables

d'assurer une préparation et une conservation sécuritaire des aliments.

Dans une optique de santé publique, la traçabilité des aliments, c'est-à-dire la capacité de faire le suivi des aliments d'un point à l'autre dans la chaîne d'approvisionnement, est devenue incontournable dans un contexte d'allongement des circuits de distribution, en particulier dans le secteur des viandes. L'importation de l'alimentation peut compliquer le travail des agences de contrôle, en plaçant hors de leur vue une partie des activités de production et de transformation des aliments qui arrivent au pays. La surveillance des résidus de pesticides, l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'arrivée des nanotechnologies constituent d'autres enjeux.

PESTICIDES, OGM ET NANOPRODUITS: DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE?

Environ 5 500 produits répondent à la définition de pesticides au Québec. La migration des pesticides dans l'environnement fait en sorte qu'ils sont présents dans la pluie (Majewski et collab., 2000) et dans les cours d'eau (Québec. MDDEP, 2012). Une revue de 800 études parues au cours des vingt dernières années conclut que les pesticides systémiques, et en particulier les néonicotinoïdes, représentent une menace réelle pour la productivité des écosystèmes et notamment pour les pollinisateurs et les invertébrés terrestres (Bonmatin et collab., à paraître). Les risques pour la santé humaine – au-delà de celle des producteurs agricoles eux-mêmes, qui sont les plus exposés – font aussi l'objet de nombreuses recherches.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les OGM ne présentent a priori pas de risques pour la santé, mais nombreux sont les États qui ont légiféré sur leur étiquetage, notamment en raison des risques potentiels pour l'environnement (dispersion des gènes, apparition de résistances aux pesticides ou toxicité pour des insectes non nuisibles). Malgré les promesses de résoudre la faim dans le monde des corporations détentrices des brevets sur les OGM, ces derniers ont pour la plupart été élaborés afin de résister à l'action des pesticides et leur utilisation place les agriculteurs dans une situation de dépendance.

En ce qui concerne les nanoproduits, c'est-à-dire les produits élaborés à partir des particules à l'échelle du milliardième de mètre (par exemple la nanosilice ou le nanoargent), ils sont déjà présents dans certains matériaux d'emballage ou dans les dentifrices, mais le phénomène est fort peu médiatisé malgré les investissements publics importants dans le domaine. Il manque également de dispositifs d'évaluation des effets des nanotechnologies sur la santé et l'environnement et d'un régime réglementaire spécifique, en particulier en agroalimentaire (Bolis, 2012; Lord, 2011).

GLOSSAIRE

NANOTECHNOLOGIES

Domaine multidisciplinaire qui concerne la conception et la fabrication, à l'échelle des atomes et des molécules, de structures moléculaires qui comportent au moins une dimension mesurant entre 1 et 100 nanomètres, qui possèdent des propriétés physicochimiques particulières exploitables et qui peuvent faire l'objet de manipulations et d'opérations de contrôle.

Source: Québec. OQLF, 2008.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ (OGM) OU TRANSGÉNIQUE

Organisme dont le matériel génétique a été modifié par l'introduction d'un ou de plusieurs gènes étrangers afin de lui conférer une caractéristique nouvelle ou améliorée qui sera transmissible à sa descendance.

Source: Québec. OQLF, 2001.

PESTICIDES

Un pesticide est en général défini comme un produit conçu pour détruire des organismes considérés indésirables ou nuisibles. Les pesticides agricoles sont aussi communément appelés «produits phytosanitaires».

Source: Québec. MDDELCC, 2014a.

ZOONOSSES

Maladies infectieuses pouvant être transmises à l'être humain par les animaux. Plusieurs de ces maladies sont à déclaration obligatoire.

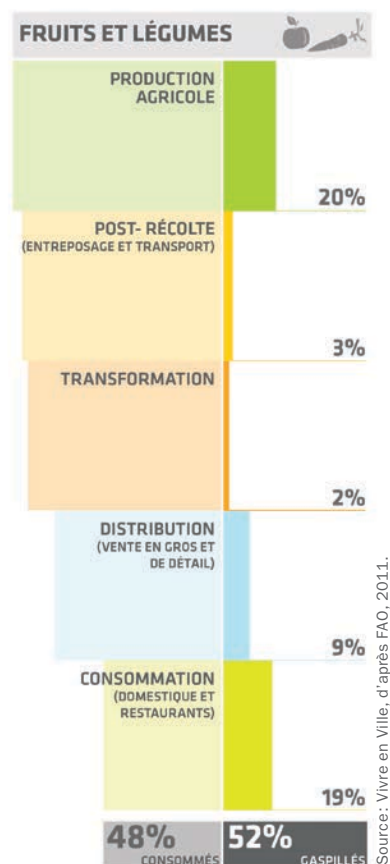
Source: Québec. MAPAQ, s.d.a.

Des aliments gaspillés

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) « estime l'impact économique global des pertes et gaspillages à un montant variant de 750 milliards à 1 000 milliards de dollars, hors externalités négatives » (France. MAAF, 2014). Au minimum un tiers des aliments seraient gaspillés ou perdus à une étape ou une autre de la chaîne alimentaire, pour un total estimé de 1,3 milliard de tonnes à l'échelle mondiale (FAO, 2011). Cette production non consommée génère environ 3,3 gigatonnes de CO₂ annuellement et représente 1,4 milliard d'hectares, soit près de 30% de la surface agricole mondiale inutilement exploitée.

Au Canada, la quantité d'aliments perdus annuellement à tous les maillons de la chaîne alimentaire serait de l'ordre de 183 kilogrammes par personne (Statistique Canada, 2009). Bien que les efforts du Québec en faveur du compostage et de la biométhanisation soient louables, reste qu'une bonne partie des matières « résiduelles » ainsi valorisées sont en réalité des aliments gaspillés – et c'est sans compter ceux qui sont encore envoyés dans les sites d'enfouissement ou incinérés.

Figure 1.4.d LE GASPILLAGE DES FRUITS ET LÉGUMES AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE



Relocaliser le système alimentaire pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux

Le système de production et de distribution alimentaire globalisé qui est le nôtre, s'il fournit une remarquable diversité de produits, est toutefois loin de prendre en compte l'ensemble des enjeux de la sécurité alimentaire. Le retour à une complète autarcie n'est évidemment une option ni crédible, ni souhaitable, surtout dans les conditions climatiques qui sont celles du Québec.

Une approche plus spatialisée peut néanmoins permettre d'identifier des pistes d'amélioration du système. Raccourcir les distances parcourues par les aliments, mais aussi par leurs consommateurs pour s'approvisionner, comporterait en effet plusieurs bénéfices :

- améliorer l'accès aux aliments pour tous ;
- limiter les coûts environnementaux, énergétiques et monétaires associés à leur transport (émissions de gaz à effet de serre, dépendance au pétrole, etc.) ;
- renforcer le secteur agroalimentaire local et les retombées économiques associées ;
- sécuriser les approvisionnements et faciliter le contrôle de leur qualité ;
- réduire le gaspillage alimentaire.

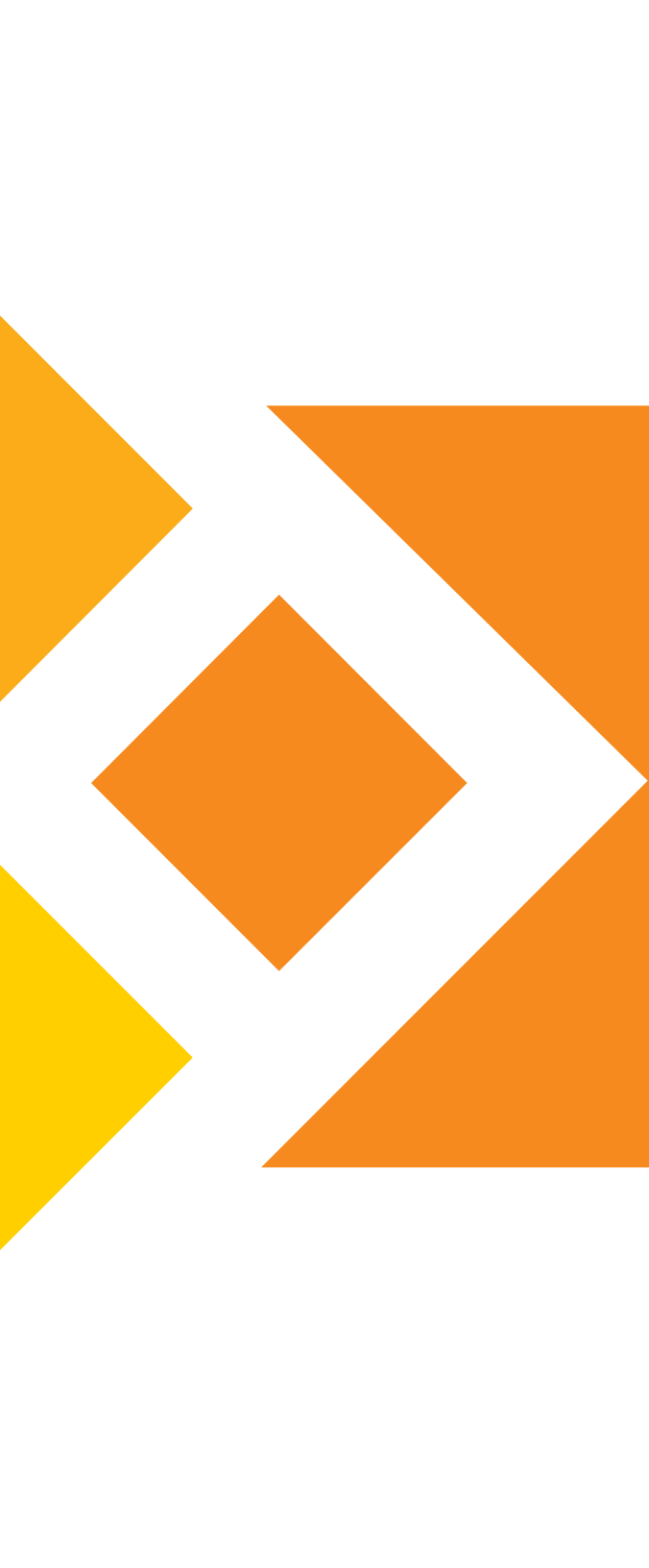
La relocalisation du système alimentaire ne peut, à elle seule, en assurer la durabilité. Il s'agit toutefois d'un élément de réponse, d'autant plus important à considérer qu'il est à la portée des acteurs locaux, et qu'il contribuera à la création de milieux de vie de qualité.

L'EUROPE S'ACTIVE POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le problème du gaspillage est si important que le Parlement européen a adopté, en janvier 2012, une résolution demandant aux États membres de prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 (Québec. MAPAQ, 2012b). Un projet de loi vient d'ailleurs d'être déposé par 63 députés français de toutes allégeances politiques afin de diviser par deux le gaspillage alimentaire dans les grandes chaînes d'alimentation.

Source: Garric, 2014.





VERS DES
SYSTÈMES
ALIMENTAIRES
DURABLES

2



Source: Nicolas Gagnon

Vers des systèmes alimentaires durables

L'amélioration de la capacité de production et le déploiement des réseaux de distribution du système agroalimentaire au fil du temps sont remarquables. Cette évolution s'est toutefois accompagnée de certains effets indésirables ou préoccupants, qu'il importe de considérer pour assurer, à long terme, l'accès pour tous à une saine alimentation, à des coûts environnementaux, sociaux et monétaires acceptables. Pour Vivre en Ville, l'approvisionnement alimentaire durable exige une approche systémique, ancrée sur le territoire, basée sur des pratiques responsables et un parti pris en faveur de la santé de la population. Plusieurs bénéfices peuvent découler de cette approche.

2.1 UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE L'ALIMENTATION

Le système alimentaire actuel se déploie à l'échelle de la planète et sa complexité pourrait décourager les tentatives de le réformer. Sans chercher à s'en extraire, les collectivités ont toutefois beaucoup à gagner à prévenir ses potentiels effets négatifs, en reprenant en partie le contrôle, localement, du système alimentaire dans lequel elles s'inscrivent.

L'intérêt que suscite l'approche systémique de l'alimentation, tant sur la scène internationale qu'en Amérique du Nord, est loin d'être anecdotique. Plusieurs initiatives d'envergure témoignent d'une prise de conscience du rôle stratégique et transversal des systèmes alimentaires dans les efforts de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, mais également dans les projets de territoire, de promotion de la santé et de protection de l'environnement.

Le système alimentaire met en relation les différentes étapes du cycle de vie des aliments – des lieux de production aux sites d'enfouissement, en passant par l'assiette des consommateurs. Différents facteurs biophysiques, socioculturels, économiques et politiques sont, par ailleurs, susceptibles de les influencer.

Figure 2.1.a REPRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE



Source : Vivre en Ville

Dépasser les limites sectorielles

L'approche systémique permet d'appréhender la complexité et l'interdépendance des enjeux et des acteurs, y compris ceux provenant de secteurs d'activité qui ne sont pas traditionnellement associés à l'agriculture et à l'alimentation. Il s'agit d'une opportunité formidable de réunir sous un même toit les acteurs de l'agroalimentaire, de l'aménagement du territoire, de la santé publique et de l'environnement, qui sont tous concernés par les enjeux du système alimentaire.

Les autorités municipales, même si elles ne se sentent pas toujours légitimes d'agir sur les questions agroalimentaires, ont des responsabilités à l'égard du bien-être de leurs résidents. Pour cette raison, elles sont appelées à jouer un rôle dans l'amélioration des systèmes alimentaires, et ce, d'autant plus qu'elles disposent de compétences stratégiques qui les rendent aptes à intervenir sur la sécurité alimentaire de la population. Elles peuvent aussi exercer un rôle de leadership et de concertation afin d'amener les acteurs présents sur le territoire à travailler ensemble dans l'intérêt collectif.

Adopter une approche globale

Un système alimentaire durable doit assurer à la fois la sécurité alimentaire de la population, la prospérité des acteurs impliqués et la santé des écosystèmes.

Plusieurs collectivités québécoises sont déjà engagées sur cette voie, le plus souvent de façon embryonnaire et ponctuelle, parfois selon une approche plus globale. Beaucoup reste toutefois à faire pour que les politiques et les pratiques, en matière de planification du territoire et de gestion des collectivités, intègrent la notion de système alimentaire.

Tableau 2.1.a LES ACTEURS ET LES ACTIVITÉS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

ÉTAPE	PRODUCTION	TRANSFORMATION	DISTRIBUTION	CONSOMMATION	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Activités	Cultures végétales, élevages animaux, intrants agricoles	Fabrication de produits alimentaires, conditionnement des récoltes, abattage	Emballage, transport, entreposage, vente de gros et de détail, marketing	Achat, préparation et ingestion des aliments	Disposition, tri et revalorisation des déchets alimentaires
Acteurs	Agriculteurs, ouvriers agricoles, fournisseurs d'intrants, agronomes	Transformateurs, manufacturiers, conseillers en transformation	Distributeurs, grossistes, emballeurs, transporteurs, courtiers, détaillants, restaurants et institutions	Mangeurs, consommateurs, citoyens	Recycleurs, municipalités
	Gouvernements supérieurs, autorités municipales, organisations gouvernementales et non gouvernementales, lobbyistes, institutions de recherche et d'enseignement, organismes communautaires et de développement économique, travailleurs.				

Source : Vivre en Ville.

LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES : À L'AGENDA DES CHERCHEURS ET DES DÉCIDEURS DANS LE MONDE ENTIER

Partout sur la planète, des pays, des villes et des institutions se tournent vers une approche systémique de l'alimentation afin d'appréhender les différents problèmes auxquels ils font face :

- L'International Panel of Experts on Sustainable Food Systems est l'équivalent sur les questions alimentaires du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC).
- L'Union européenne a organisé en 2013 une vaste consultation sur l'efficacité et la durabilité du système alimentaire européen.
- Le *New England Food Policy: Building a Sustainable Food System* met en commun les efforts de planification réalisés par les États du nord-est des États-Unis, dont le plus complet et le plus avancé est sans doute le *Farm to Plate Strategic Plan* du Vermont.
- Dans le sillon du travail amorcé il y a près de vingt ans, le Toronto Food Policy Council a mis les bases d'une politique alimentaire pour la Ville de Toronto avec le document de vision *Food Connections: Toward a Healthy and Sustainable Food System for Toronto*.
- La Conférence régionale des élus de Montréal pilote le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025).

GLOSSAIRE

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Un système alimentaire comprend les acteurs, les infrastructures et les activités impliqués dans la sécurité alimentaire d'une population. Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.

Sources : Vivre en Ville, d'après Fédération canadienne des municipalités, 2010 ; GIEC, 2014.



Source : Vivre en Ville



Source : Vivre en Ville



Source : Vivre en Ville

2.2 DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES ANCRÉES SUR LE TERRITOIRE

L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est un élément fondamental pour le développement de systèmes alimentaires durables. Il facilite le contrôle de la qualité et de la sécurité des approvisionnements, est le vecteur de retombées économiques locales, améliore l'accessibilité aux aliments et participe à la création de milieux de vie de qualité.

Relocaliser les systèmes alimentaires

Les systèmes alimentaires locaux permettent de croiser une approche traditionnelle par secteurs de production, cohérente avec l'organisation économique du monde agricole, avec une approche territoriale, plus familière pour les autorités municipales responsables de l'aménagement du territoire.

La relocalisation des systèmes alimentaires offre l'opportunité d'organiser des projets de développement de l'alimentation de proximité qui visent une juste articulation entre compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales. Les collectivités peuvent y jouer un rôle de gouvernance puisque la coopération s'organise autour du partage et de la promotion d'un territoire particulier (Muchnik et Sanz, 2011).

Relocaliser les systèmes alimentaires n'implique pas uniquement de favoriser la consommation des aliments dits locaux. Il s'agit plutôt d'ancrer l'alimentation sur le territoire, et de l'inscrire dans le travail de planification. Ce processus implique de mieux comprendre où, et comment, les aliments sont produits, transformés, transportés, échangés, consommés et revalorisés.

Ce travail de diagnostic peut conduire à valoriser les sources d'approvisionnement les plus susceptibles de contribuer à un aménagement durable du territoire et à une économie régionale forte, et à repenser la localisation de certaines activités et infrastructures.

Favoriser l'accessibilité par la proximité

La proximité a bien sûr une dimension spatiale, liée à la distance physique entre les lieux de production, de transformation, de vente et de consommation; mais elle a également une dimension relationnelle, liée à la nature et au nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Une plus grande proximité spatiale limite la distance à parcourir pour se procurer des aliments et celle parcourue par les aliments eux-mêmes, réduisant par le fait même les besoins de transport, d'entreposage et de réfrigération. La proximité relationnelle, quant à elle, facilite la traçabilité des produits et permet davantage de transparence et d'équité dans les échanges.

GLOSSAIRE

ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

L'alimentation de proximité réfère à l'approvisionnement régulier en aliments accessibles à distance de marche du lieu de résidence, produits à l'intérieur du bassin alimentaire local (proximité géographique) et distribués au sein de circuits courts ou moyens impliquant un minimum d'intermédiaires (proximité relationnelle).

Source : Vivre en Ville.

CIRCUIT COURT

Le circuit court est un mode de commercialisation des aliments impliquant au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production (ou de transformation) et le consommateur. Il existe différents dispositifs de mise en marché en circuits courts, par exemple la vente à la ferme (kiosque et autocueillette), le marché public ou l'agriculture soutenue par la communauté (ASC).

Sources : Vivre en Ville, d'après Québec. MAPAQ, s.d.b.

RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION

Processus consistant à repenser la répartition et l'implantation des différentes activités et infrastructures alimentaires dans un territoire donné. Plus largement, il s'agit de repenser le rapport de l'alimentation aux lieux. La définition de ce que représente le « local » n'est pas absolue et peut justement faire l'objet d'une adaptation à chaque contexte.

Source : Vivre en Ville.

Figure 2.2.a LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DU SYSTÈME ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION



Repenser le lien entre le cycle de vie des aliments et le territoire est un élément clé visant à rendre les systèmes alimentaires concrets pour les acteurs du système alimentaire, en particulier les collectivités.

Les aliments sont l'objet de multiples manipulations ayant lieu à différents emplacements. Certaines activités sont davantage dispersées sur le territoire (production, vente au détail), alors que d'autres sont plus concentrées (transformation, vente en gros) et souvent situées dans des zones spécialisées.

Les aliments peuvent s'inscrire dans des circuits de distribution plus ou moins longs. Lorsque le producteur vend directement ses produits au consommateur, il est question de vente directe. Quand l'aliment passe entre les mains d'un intermédiaire, par exemple un détaillant en alimentation, avant d'atteindre le consommateur, il s'agit toujours d'un circuit court. Au fur et à la mesure que le nombre d'intermédiaires augmente, le circuit de distribution s'allonge, mais il peut tout de même demeurer très ancré dans un territoire. C'est par exemple le cas d'un regroupement de producteurs vendant ses produits à un transformateur local, lequel peut ensuite les distribuer dans les épiceries de la région.

Le cycle de vie de l'aliment se poursuit au-delà des commerces d'alimentation et des zones résidentielles, dans les sites de valorisation des déchets organiques, avant de retourner dans les champs, par exemple sous forme de compost ou de matières résiduelles fertilisantes.

Dynamiser l'économie alimentaire locale

Les gains économiques pouvant découler de la relocalisation des systèmes alimentaires ne sont pas à négliger. En effet, les efforts de mise en valeur du territoire agricole des collectivités peuvent bénéficier aux entreprises locales de production et de transformation. Par exemple, les producteurs agricoles écoulant leurs produits à l'intérieur de circuits de distribution courts (ex. vente directe dans un marché public, agriculture soutenue par la communauté, etc.) à moyens (regroupement de producteurs pour approvisionner un service alimentaire) obtiennent généralement un meilleur retour sur leur investissement, car ils sont davantage en mesure de fixer le prix qu'ils considèrent comme adéquat pour leurs produits. En contrepartie, la fonction de commercialisation exige du producteur des compétences supplémentaires qu'il ne faut pas sous-estimer.

Les circuits courts permettent en outre des échanges potentiellement plus équitables grâce à des relations directes et tangibles entre les producteurs et les mangeurs. Pour le consommateur, il y a aussi de bonnes raisons de payer un prix juste pour une alimentation de proximité : obtenir des produits frais, reconnaître le travail d'un concitoyen, savoir que les animaux ont vécu dans des conditions adaptées à leurs besoins, savoir que les aliments sont exempts de produits toxiques, etc. D'ailleurs, les fruits et légumes achetés en circuits courts ne sont pas forcément plus chers que ceux achetés en épicerie ou par d'autres canaux (Yorn et collab., 2012).

Les efforts de renforcement de la dynamique économique locale ne compromettent en rien la poursuite des activités agroalimentaires existantes. L'exportation de certains produits constitue une importante source de revenus dans certaines filières de production (grandes cultures, production animale) et de transformation et ne devrait pas être considérée comme incompatible avec une relocalisation partielle des fonctions nourricières des collectivités. Cette dernière a plutôt le potentiel de contribuer à une diversification des entreprises en place et à l'émergence d'initiatives de production et de mise en marché visant spécifiquement à desservir le marché local.

La spatialisation du cycle de vie des produits alimentaires permet aussi de mesurer la distance et d'identifier les intermédiaires entre la production et la revalorisation des aliments. Ce faisant, il devient plus aisé d'identifier les « nœuds » dans le système alimentaire, là où l'énergie et les aliments sont gaspillés, et d'envisager concrètement les améliorations possibles en vue d'épargner les ressources. En ce sens, les avancées de la logistique, déjà mises à profit pour renforcer la rentabilité des entreprises, auraient tout avantage à être mobilisées au profit de l'optimisation des systèmes alimentaires dans leur ensemble.

SE NOURRIR D'ALIMENTS DU QUÉBEC : DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES

La production agricole et la transformation alimentaire sont deux secteurs d'activité qui jouent un rôle clé dans la création d'emplois, la rétention des jeunes et de la main-d'œuvre qualifiée, la création et le maintien des infrastructures et, de manière générale, dans le développement régional. Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), si chaque consommateur achetait pour 30 dollars de plus en produits québécois par année, il s'injecterait, en cinq ans, un milliard de dollars de plus dans l'économie locale. En d'autres termes, «un accroissement de 1 % des ventes de l'industrie alimentaire québécoise entraînerait la création de près de 1 800 emplois directs ou indirects».

Sources : Québec. MAPAQ, s.d ; Équiterre, s.d.b.

Créer des milieux de vie complets et de qualité

Des systèmes alimentaires durables doivent viser à rendre l'alimentation, et en particulier les aliments sains, accessibles à l'ensemble de la population, quels que soient le niveau de revenu et le lieu de résidence. Il serait bien sûr illusoire de penser chaque quartier comme une enclave autarcique où les résidents produisent tout ce qu'ils consomment. Chaque quartier devrait toutefois assurer l'accès à des sources d'alimentation suffisantes, notamment pour juguler le problème des déserts alimentaires.

Mieux planifier la localisation des activités agro-alimentaires sur le territoire, notamment les commerces alimentaires, contribue ainsi à créer des milieux de vie complets, qui répondent aux besoins de leurs résidents. Les déplacements générés par les commerces alimentaires peuvent aussi permettre de viabiliser d'autres activités et favorisent la diversification de l'offre de services de proximité : pharmacie, banque, café, cordonnier, etc. (Vivre en Ville, 2013a).

Enfin, les activités alimentaires ont un pouvoir rassembleur qui peut contribuer à dynamiser l'espace public. La relocalisation des lieux de production et de distribution alimentaire au cœur ou à proximité des milieux de vie permet de les mettre à profit pour raffermir le tissu social, enrichir les activités culturelles, etc. Les nombreuses initiatives de marchés temporaires, de potagers sur les places publiques, de cuisine de rue, illustrent bien le potentiel d'animation et de rassemblement lié à la nourriture, donnant un motif supplémentaire de réintroduire une approche territoriale dans la gestion des systèmes alimentaires.

Figure 2.2.b DES ÉPICERIES À DISTANCE DE MARCHÉ



L'épicerie est le service de proximité par excellence. Elle donne accès à une offre alimentaire diversifiée qui favorise une alimentation saine.

2.3 DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

L'environnement dans lequel évolue la population influence son mode de vie. Transformer l'environnement afin de le rendre favorable aux saines habitudes de vie passe par l'action sur ses diverses dimensions : physique, économique, socioculturelle et politique.

Plusieurs éléments des systèmes alimentaires durables contribuent à la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

L'accès à une saine alimentation

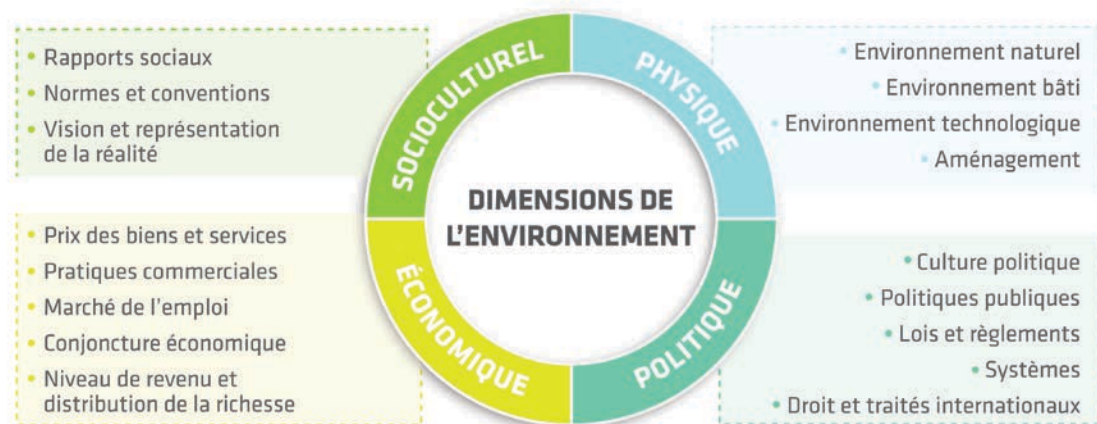
La plupart des recherches mettent en évidence une relation positive entre un bon accès à des commerces d'alimentation de type supermarché, et une consommation accrue de fruits et de légumes. À l'inverse, un faible accès aux commerces alimentaires peut exacerber les inégalités sociales, en s'ajoutant notamment aux difficultés économiques (Beaulac et collab., 2009).

En améliorant l'accès aux commerces alimentaires, mais également aux formes alternatives de production et de distribution (jardins communautaires et collectifs, marchés publics, kiosques de fruits et légumes, agriculture soutenue par la communauté), il est possible d'engendrer des impacts positifs sur la santé des populations.

Jardiner : une activité bénéfique sous plusieurs aspects

La pratique de l'agriculture urbaine peut réduire les dépenses alimentaires des ménages, mais également augmenter la consommation de fruits et légumes frais, notamment chez les enfants qui la pratiquent en milieu scolaire (Rauzon et collab., 2010). En plus de cette fonction alimentaire, la pratique du jardinage est considérée comme une activité physique modérée (Relf, 1991 ; Armstrong, 2000 ; Brown et Jameton, 2000).

Figure 2.3.a LES DIMENSIONS DE L'ENVIRONNEMENT



Sources : Vivre en Ville, d'après Québec, MSSS, 2012.

QUELS LIENS ENTRE CIRCUITS COURTS ET SAINES ALIMENTATION ?

Dans son étude *Manger frais, manger près*, Équiterre a mis en évidence que les consommateurs québécois perçoivent les aliments achetés par l'intermédiaire des circuits courts comme particulièrement frais et savoureux. Les circuits courts permettraient aux consommateurs d'avoir accès à une grande variété de légumes, variété essentielle à une alimentation équilibrée, en plus d'offrir des opportunités de découverte, d'éducation, de contact social et de plaisir. Les auteurs soulignent notamment que « l'ambiance agréable des points de vente en circuits courts, rapportée par les usagers, contribue également à construire un environnement favorable à la promotion des saines habitudes de vie ».

Les circuits courts seraient donc une voie intéressante pour améliorer l'accès aux fruits et légumes frais, mais il « pourrait être pertinent d'élargir le concept de circuits courts à l'agriculture de proximité ou aux systèmes alimentaires locaux, sans se cantonner strictement au nombre d'intermédiaires ».

Source : Yorn et collab., 2012.

Faire son épicerie à pied : quand s'alimenter fait bouger

Une étude menée à Ottawa a révélé que la présence de chaque magasin additionnel (dépanneurs, notamment) dans un quartier doublait la probabilité d'être physiquement actif chez les hommes (Prince et collab., 2012). Bien entendu, pour que les résidents d'un quartier choisissent d'aller faire l'épicerie à pied ou à vélo, l'environnement physique doit être favorable aux déplacements actifs, notamment grâce à la présence d'aménagements piétonniers et cyclables qui assurent le confort et la sécurité de leurs utilisateurs.

Un système alimentaire plus sain

Le croisement entre une approche spatialisée des systèmes alimentaires et une perspective environnementale des saines habitudes de vie ouvre la voie à une intervention cohérente visant à rendre les collectivités davantage nourricières : l'accès à une nourriture saine pour tous y est une priorité. Cela se traduit par des engagements politiques, une planification et une réglementation adaptées, des mesures économiques ciblées, des interventions sur l'environnement bâti et une diffusion appropriée de l'information à la population, notamment.

Tableau 2.3.a **CHANGER LES PRIORITÉS POUR QUE LE SYSTÈME ALIMENTAIRE SOIT PLUS SAIN**

SYSTÈME ALIMENTAIRE CONVENTIONNEL	SYSTÈME ALIMENTAIRE SAIN
Ce système priorise la production de masse.	Ce système priorise la santé.
La nourriture ne fait pas partie des préoccupations municipales.	La nourriture est un des instruments stratégiques pour atteindre les objectifs de durabilité de la municipalité.
L'emplacement des commerces d'alimentation n'est pas encadré.	La planification des quartiers tient compte de l'accès aux aliments.
Le prix des aliments n'est pas en lien avec leur valeur nutritive.	Le prix des aliments favorise les choix sains.
Les enjeux alimentaires sont abordés en silo par différents services et différentes juridictions municipaux.	Les réponses aux enjeux alimentaires sont issues de partenariats entre les différents services municipaux, et avec les organisations de la société civile.

Source : Conseil de politique alimentaire de Toronto, 2010, dans Veille Action, 2013.

GLOSSAIRE

ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX SAINES HABITUDES DE VIE

La notion d'«environnement favorable aux saines habitudes de vie» regroupe les éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique de l'environnement présentant des conditions susceptibles de favoriser, chez les individus, l'adoption ou le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif.

Sources : Vivre en Ville, d'après Québec. MSSS, 2012.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La santé environnementale est l'aspect de la santé publique ayant rapport aux facteurs, circonstances et conditions de l'environnement humain pouvant exercer une influence sur la santé et le bien-être. Elle tient compte des effets sanitaires reliés à l'environnement physique, qu'il soit bâti ou naturel, ainsi qu'aux comportements humains face aux risques.

Sources : Vivre en Ville, d'après Université de Montréal, s.d.

2.4 DES PRATIQUES RESPONSABLES

L'interdépendance entre la santé de la population et celle des écosystèmes plaide en faveur de l'adoption de pratiques visant à réduire les impacts négatifs, mais aussi à maximiser les impacts positifs du système alimentaire sur l'environnement. Santé humaine et santé de l'environnement sont les deux faces d'une même médaille : réussir un virage durable implique d'agir sur les deux fronts.

Rapprocher pour mieux mesurer les effets

Dans l'état actuel du système alimentaire, où la production, la transformation et la distribution alimentaires sont largement délocalisées et la population déconnectée de l'agriculture, il n'est pas surprenant que les impacts (positifs et négatifs) de l'agroalimentaire sur l'environnement soient mal connus. De fait, les conditions de production, de conditionnement, de manutention des aliments, sont étrangères à la plupart des consommateurs, encore davantage lorsque les aliments proviennent d'autres régions du monde.

Il en est autrement lorsque l'aliment est produit ou transformé à proximité des milieux de vie. En même temps qu'augmentent les opportunités d'échanges, marchands et non marchands, entre agriculteurs et non-agriculteurs, l'impact des activités agro-alimentaires est alors beaucoup plus perceptible.

Adopter des pratiques responsables dans l'ensemble du système

Les enjeux sociaux et environnementaux liés au système alimentaire concernent toutes les étapes de la chaîne, de la production à la gestion des déchets organiques. La création de systèmes alimentaires durables passe donc par une réflexion d'ensemble.

L'adoption de pratiques responsables sur le plan environnemental, social, mais aussi financier, conduira le secteur bioalimentaire à réduire sa consommation de ressources, qu'il s'agisse d'espace, d'eau, de carburant, de potasse, de sirop de maïs ou d'emballage de plastique.

Les villes nourricières : contribuer localement au développement d'un système alimentaire durable

Si transformer le système alimentaire requiert des changements globaux, les acteurs locaux peuvent néanmoins, à leur échelle, agir pour faire de leurs collectivités des villes nourricières.

Vivre en Ville identifie cinq ingrédients fondamentaux qui entrent dans la composition de villes nourricières :

- un territoire productif ;
- des entreprises prospères et responsables ;
- un accès amélioré aux aliments sains ;
- une demande de proximité accrue ;
- un cycle de vie des aliments optimisé.

Le chapitre 3 détaille les stratégies et pistes d'actions susceptibles de concourir à la réunion de ces ingrédients, accompagnées d'initiatives inspirantes.

Le chapitre 4 présente les acteurs de la gouvernance alimentaire et propose une démarche de mise en place d'une stratégie alimentaire locale.

CHANGER LES MODES DE PRODUCTION : LES PROMESSES DE L'AGROÉCOLOGIE

« Productive, sobre, résiliente et diversifiée », tels sont les qualificatifs utilisés par le ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour décrire l'agroécologie. Discipline relativement récente, l'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de principes et de pratiques visant des systèmes alimentaires plus résilients, et un mouvement social à la recherche de liens plus étroits entre l'agriculture et la société.

De plus en plus d'auteurs s'entendent pour dire que l'agroécologie présente, comparée à l'agriculture conventionnelle, de multiples avantages. En tant qu'agriculture multifonctionnelle, diversifiée et adaptée aux conditions locales, l'agroécologie serait en mesure de réduire la dépendance des agriculteurs envers les intrants extérieurs, serait plus résiliente face aux changements climatiques et aurait une productivité globale supérieure (en incluant les services rendus aux écosystèmes). L'agroécologie cherche non seulement à minimiser son impact sur l'environnement, mais également à régénérer les ressources et les milieux dans lesquels elle s'implante.

Sources : International Institute on environment and development, 2014 ; France. MAAF, 2014.



CINQ INGRÉDIENTS
POUR DES VILLES
NOURRICIÈRES

3



Source : Vivre en Ville

Cinq ingrédients pour des villes nourricières

À l'échelle locale, les systèmes alimentaires durables reposent sur un ensemble de stratégies, relevant de divers acteurs, qui concourent à réunir les conditions nécessaires à la création de « villes nourricières ». La présence d'un territoire productif ; celle d'entreprises prospères et responsables ; l'accessibilité des aliments sains ; l'existence d'une demande pour les produits locaux ; l'optimisation du cycle de vie des aliments : ces cinq ingrédients contribueront à mettre l'alimentation au cœur des collectivités, pour un système alimentaire plus durable.

Figure 3.0.a CINQ INGRÉDIENTS POUR DES VILLES NOURRICIÈRES



Source : Vivre en Ville

COMMENT LIRE CE CHAPITRE ?

Pour chacun des cinq ingrédients sont présentées successivement les stratégies à combiner pour assurer sa réalisation. Les stratégies sont associées à des pistes d'actions et illustrées par des exemples d'initiatives inspirantes. Pour chaque piste d'action, un ou des acteurs responsables sont identifiés.

À noter que ni les actions ni les acteurs associés ne sont exhaustifs : ils devront être adaptés au contexte particulier de chaque collectivité.

ACTEURS RESPONSABLES DES PISTES D'ACTION

[CA] : Gouvernement du Canada (ministères, agences, etc.)

[QC] : Gouvernement du Québec (ministères, organismes gouvernementaux)

[R] : Régions

[M] : Milieu municipal (municipalités, municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines)

[I] : Institutions (éducation, recherche, santé)

[E] : Entreprises agroalimentaires (producteurs, transformateurs, distributeurs, commerces), fournisseurs, conseillers, etc.

[O] : Organismes non gouvernementaux, organismes à but non lucratif

[C] : Citoyens



INGRÉDIENT N°1 UN TERRITOIRE PRODUCTIF

La sécurisation de l'assise foncière est un préalable *sine qua non* à la mise en place de systèmes alimentaires durables. Il ne peut être question de production alimentaire sans espaces convenables pour la pratiquer. Or, à proximité du milieu urbanisé, les activités agricoles font face à une forte concurrence pour l'usage des terres. Il importe donc de maintenir les mécanismes de protection existants et de planifier de manière plus fine l'assise foncière agricole afin de s'assurer qu'elle soit à la fois protégée, mise en valeur et mise à profit pour alimenter les collectivités.

RÉSULTATS ATTENDUS

À terme, la fonction nourricière du territoire est planifiée, valorisée et protégée, tant en milieu rural qu'en milieu urbain et périurbain.

La protection du territoire agricole : ardue, imparfaite, mais essentielle

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a été mise en place afin de limiter les effets de la périurbanisation et de protéger les milieux agricoles. L'essence de la Loi est la protection de l'assise foncière de l'agriculture. Elle contrôle le morcèlement des terres et peut parfois favoriser leur regroupement en entités de plus grande taille. La protection de l'assise foncière agricole est la responsabilité de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

La zone agricole permanente n'est pas tout à fait permanente, mais soumise à un processus administratif, légal et parfois négocié auprès de la CPTAQ, dont le mandat est notamment de s'assurer que les modifications de zonage demandées n'imposent pas de contraintes supplémentaires à l'agriculture.

Malgré ses imperfections, la LPTAA a sans aucun doute ralenti l'urbanisation des terres fertiles au Québec et son impact sur l'activité agricole, surtout avec l'adoption de mesures assurant le droit de produire. La Loi a aussi été modifiée au fil des années pour tenir compte des besoins de croissance des municipalités, particulièrement dans les communautés métropolitaines, et de la déprise agricole dans plusieurs régions.

La mise en valeur du territoire agricole : des efforts de planification prometteurs

Si les différences entre enjeux agricoles et municipaux ont pu mener à des problèmes de cohabitation et de concurrence fiscale, les efforts se multiplient, aujourd'hui, pour trouver des compromis acceptables entre le besoin d'espace des municipalités et la préservation des meilleurs sols agricoles. L'élaboration récente de plans de développement de la zone agricole (PDZA), recommandation issue du rapport Pronovost (Québec. CAAAQ, 2008), ouvre la porte à un dialogue productif entre les producteurs agricoles, les municipalités, les gouvernements supérieurs et d'autres organisations non gouvernementales.

L'agriculture urbaine : un potentiel nourricier à développer

Les périodes de crise économique ont été particulièrement propices à l'essor du jardinage urbain. Aux États-Unis, les vingt millions de « jardiniers de la victoire » auraient assuré durant la Première Guerre mondiale environ 40 % de la production nationale de légumes frais (Armstrong, 2000). Durant la Grande Dépression, on estime qu'il y avait, à New York, 5 000 jardins couvrant une superficie d'environ 280 hectares, essentiellement cultivés par des personnes sans emploi sur des terres appartenant à la Ville.

Plus récemment, le contexte de déclin démographique et de dévitalisation des quartiers centraux vécus dans plusieurs villes nord-américaines – le cas de Détroit (Michigan) est particulièrement parlant – a mené à une réappropriation des terrains vacants par une population urbaine en recherche d'emploi et en déficit de nature, de nourriture fraîche et d'interactions sociales productives.

L'agriculture urbaine permet en partie de combler ces déficits, en plus d'améliorer la qualité de vie et dans certains cas, de réduire le prix du panier d'épicerie, ce qui peut s'avérer significatif pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

Vers un urbanisme alimentaire

Les jardins ont toujours été présents dans les villes et l'idéal de la ville-jardin a été mis de l'avant à plusieurs reprises par les architectes et les urbanistes. Toutefois, le retour de l'agriculture et de l'alimentation dans les préoccupations urbanistiques ne repose pas que sur des raisons romantiques : il est plutôt pragmatique et prudent, au sens où il offre une réponse à plusieurs enjeux convergents.

L'aménagement et l'urbanisme, longtemps des composantes manquantes dans le système alimentaire, ont vocation à y jouer un rôle. Une approche urbanistique qui cherche à valoriser les territoires productifs, notamment les friches et les franges urbaines, à nourrir sainement les résidents et à améliorer la qualité des milieux de vie, est tout à fait indiquée pour la mise en place de systèmes alimentaires bien localisés, équitables et sains, bref, durables.

UN TERRITOIRE PRODUCTIF SYNTHÈSE DES STRATÉGIES

3.1.1. Protection du territoire productif

- Protéger le territoire et les activités agricoles
- Juguler la spéculation foncière
- Surveiller l'évolution de l'assise foncière

3.1.2. Valorisation du territoire productif

- Adapter la production en fonction de la localisation
- Reconnaître l'agriculture comme une activité urbaine à part entière
- Renforcer la vocation nourricière du territoire
- Favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture

3.1.3. Optimisation du mode de développement urbain

- Privilégier la densification, la consolidation et la requalification
- Renforcer les centralités

GLOSSAIRE

AGRICULTURE URBAINE

Dans sa plus simple expression, l'agriculture urbaine concerne la production d'aliments sur le territoire de la ville. À ce titre, elle désigne principalement la production de végétaux et l'élevage de petits animaux réalisés à l'intérieur de la ville. L'agriculture urbaine se caractérise notamment par des pratiques culturelles intensives sur de petites surfaces, une implication importante de la communauté, et une relation étroite avec le cadre bâti existant. De plus en plus de chercheurs et d'intervenants affirment que l'agriculture urbaine est un outil d'intervention multifonctionnel pour le développement durable des quartiers et des villes.

Sources : Vivre en Ville, d'après Ba et Aubry, 2011 ; Duchemin et collab., 2010 ; Mougeot, 2006.

URBANISME ALIMENTAIRE

L'urbanisme alimentaire (ou agricole) est un cadre de planification et de design qui cherche à intégrer l'agriculture aux autres activités urbaines, plutôt qu'à les séparer, comme le fait l'urbanisme fonctionnaliste. Il vise à faire des liens entre le territoire, l'alimentation et la santé par l'intégration de principes d'aménagement urbain durable et la prise en compte de toutes les activités en lien avec la production agricole : transformation, distribution, vente, formation, etc. L'activité agricole n'est alors pas limitée aux milieux ruraux et périurbains, mais est planifiée de manière globale sur le territoire.

Sources : Vivre en Ville, d'après Boucher, 2009 ; De la Salle et Holland, 2010.

3.1.1 PROTECTION DU TERRITOIRE PRODUCTIF

Protéger le territoire productif, c'est, d'abord, empêcher son changement de vocation, pour qu'il demeure prioritairement réservé aux activités de production alimentaire. La protection peut aussi se faire indirectement, en luttant contre ce qui incite aux changements de vocation : charges fiscales et augmentation de la valeur des terrains. Enfin, la protection du territoire productif doit s'appuyer sur un système de suivi du territoire et des activités qui y prennent place.

Protéger le territoire et les activités agricoles

Plusieurs récents rapports et consultations ont mis en relief les lacunes du régime actuel de protection du territoire agricole québécois (Québec. CAAAQ, 2008 ; Ouimet, 2009). Renforcer la protection du territoire est un besoin identifié par de nombreux acteurs (Vivre en Ville et Équiterre, 2011). Outre un nécessaire renforcement de l'application de la LPTAA, qui relève de l'État québécois, la protection du territoire contre les changements de vocation peut être le fait d'acteurs publics locaux et régionaux, mais aussi impliquer le privé. La création de ceintures vertes, notamment, peut fédérer ces deux types d'acteurs.



Pistes d'action

- Renforcer et adapter la LPTAA afin d'assurer la pérennité du territoire agricole et le renouvellement de l'agriculture québécoise. [QC]
- Mettre en place des mesures privées de protection du territoire agricole, en complément de la LPTAA, telles que les servitudes de conservation. [M][C][O]
- Évaluer l'intérêt de la fiducie foncière d'utilité sociale pour la préservation de la vocation agricole des terres et leur accessibilité pour la relève. [M]
- Renforcer la protection des sols en tant que ressource de grande valeur et difficilement renouvelable. [QC]
- Créer des trames vertes productives, notamment dans les régions métropolitaines. [QC][M][R]
- Évaluer l'intérêt du statut de paysage humanisé pour concilier les objectifs de maintien de l'activité agricole et de protection des milieux naturels. [QC][M]

Juguler la spéculation foncière sur les terres agricoles

La spéculation sur le territoire agricole a deux effets pervers. D'une part, l'augmentation de la valeur des terres ne reflète plus la valeur agricole et peut inciter leurs propriétaires à les vendre au plus offrant, ce qui pave la voie à leur mise en friche et, à terme, à leur dézonage. D'autre part, les taxes foncières étant liées à l'évaluation municipale des terres, le fardeau fiscal peut devenir difficile à supporter pour les agriculteurs actifs, et les inciter, encore une fois, à vendre.

Outre une meilleure protection des terres soumises à la spéculation, un changement du système fiscal peut atténuer les effets pervers de cette dernière.



Pistes d'action

- Évaluer les terres agricoles de manière à ce que la valeur foncière reflète la valeur agricole, et non le résultat de la spéculation foncière. [M]
- Appliquer un taux de taxation distinct pour les terres agricoles urbaines en activité. [M]
- Appliquer une surtaxe pour les terres laissées en friche. [M]
- Mettre en place un programme de paiement différé du surplus de taxes foncières occasionné par la spéculation foncière. [M]
- Offrir un soutien technique et légal aux propriétaires terriens souhaitant céder une partie de leurs terres à une fiducie foncière afin de les soustraire de la logique spéculative. [QC][O]

Surveiller l'évolution de l'assise foncière agricole

Malgré les débats sur les moyens à prendre, plusieurs études s'entendent pour dire que la veille sur les transactions concernant les terres agricoles protégées est défaillante (IRÉC, 2012 ; Meloche et Debailleul, 2013). Aucune organisation ne semble actuellement surveiller de manière systématique l'évolution de l'assise foncière agricole. La progression du fermage et des ententes de location entre agriculteurs et détenteurs d'actifs agricoles dans certaines régions incite pourtant à encadrer cette pratique afin d'éviter les abus et d'encourager la pratique d'une agriculture durable. Par exemple, dans l'agglomération de Québec, plus de la moitié des terres sont en location, ce qui pose des enjeux particuliers.



Pistes d'action

- Mettre en place une veille formelle sur les transactions foncières agricoles. [QC]
- Encadrer la location des terres agricoles, notamment quant à la durée des baux et les conditions de résiliation des contrats. [QC][M]



JALONS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

1978

- Création de la zone agricole permanente.

1985

- Ajout de mécanismes de révision de la zone agricole.

1987-1992

- Révision de la zone agricole et harmonisation avec les périmètres d'urbanisation.

1989

- Modulation spatiale de la zone agricole pour tenir compte des secteurs à fort potentiel et des nuisances.

1996

- Instauration des demandes à portée collective (article 59 de la LPTAA) visant à permettre l'insertion de nouveaux usages résidentiels et l'identification des îlots déstructurés.
- Adoption de mesures pour assurer le droit de produire.

2001

- Ajustements pour assurer une meilleure application de la Loi révisée.
- Définition de distances séparatrices dans les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Depuis, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), le Livre vert de l'agriculture et la Politique de souveraineté alimentaire suggèrent que de nouvelles modifications seront nécessaires à la LPTAA pour l'adapter aux particularités régionales, favoriser la diversification de l'agriculture et permettre le maintien de l'occupation du territoire, notamment.

Sources : Québec, 2003; Colombani-Lachapelle, 2014.

GLOSSAIRE

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Limite prévue de l'extension future de l'habitat de type urbain dans une municipalité, déterminée par le schéma d'aménagement et de développement. Le périmètre d'urbanisation délimite un territoire auquel se rattachent des notions de concentration, de croissance et de diversité des activités urbaines.

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. MAMOT, s.d.

ÎLOT DÉSTRUCTURÉ

Secteur de faible superficie, bien délimité dans l'espace, occupé majoritairement par des usages non agricoles. La déstructuration est justement le fait de l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles.

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. CPTAQ, 2006.

DISTANCES SÉPARATRICES

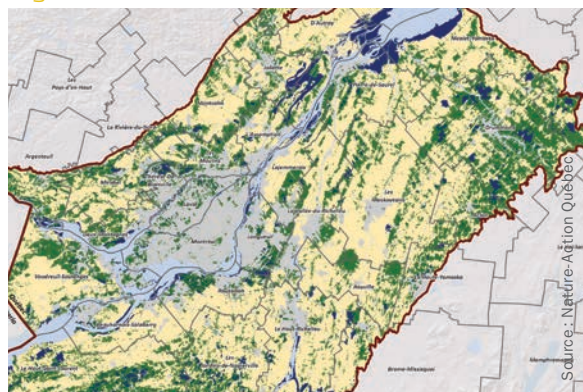
Instaurées dans le but d'harmoniser la cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles, les distances séparatrices visent à limiter les nuisances occasionnées par les odeurs provenant de déjections animales à proximité des périmètres d'urbanisation, des maisons d'habitation et d'immeubles protégés (commerce, centre récréatif, parc, etc.).

Source : Vivre en Ville, d'après Québec, 2003.

Des initiatives inspirantes pour protéger le territoire productif

LE MOUVEMENT CEINTURE VERTE : DES EFFORTS CONJOINTS DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Figure 3.1.1.a



Dans son plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté métropolitaine de Montréal a établi des objectifs en matière de conservation et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles. Afin d'encourager la concrétisation des intentions en la matière, un regroupement d'organisations s'est structuré autour d'un projet de ceinture verte pour la grande région de Montréal. Le Mouvement Ceinture Verte œuvre au développement d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés et mis en valeur afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité et l'accessibilité à la population.

Le regroupement a notamment réalisé une étude afin de circonscrire et d'évaluer le territoire visé, lequel totaliserait 1,7 million d'hectares, toucherait plus de 3,7 millions de personnes dans 35 MRC, serait composé de plus de 50 % des espèces menacées ou vulnérables du Québec et générerait près de 4,3 milliards de dollars par année en biens et services écologiques. Des propositions de mesures législatives sont actuellement en cours d'élaboration par le Mouvement afin de les soumettre au gouvernement. Un mouvement similaire a également vu le jour dans la grande région de Québec (Mouvement Toile Verte).

Sources : Mouvement Ceinture Verte, 2014 ; Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec, 2012.

LA CEINTURE DE VERDURE D'OTTAWA : 5 400 HECTARES DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES

La ceinture de verdure d'Ottawa a une superficie de 20 000 hectares dont les trois quarts sont détenus et gérés par la Commission de la capitale nationale. Elle comprend 3 500 hectares de forêts (18 %) et 5 400 hectares de bonnes terres agricoles (27 %). Il est possible d'y louer à long terme des terres agricoles de 5 à 45 hectares. Bien que l'efficacité de cette mesure en matière de lutte contre l'étalement urbain soit discutable – on y observe un phénomène de « saut-de-mouton » –, la ceinture de verdure d'Ottawa permet tout de même de protéger une partie importante du territoire agricole de la région, en plus de rendre de multiples services écologiques, notamment en matière de biodiversité.

Source : Canada. CCN, s.d.

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC : UNE PROPOSITION

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) suggère de mettre en place une Société d'aménagement et de développement de l'agriculture du Québec (SADAQ). S'inspirant de l'expérience française des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), « la SADAQ aurait pour mission d'assurer la prospérité et le développement du modèle agricole québécois en maintenant la vocation agricole du territoire, en soutenant une agriculture de métier, en favorisant l'installation de la relève agricole, ainsi qu'en soutenant la diversification des productions sur tout le territoire agricole du Québec » (IRÉC, 2012). Ses principaux mandats seraient d'encadrer la transmission et la mise en valeur des établissements agricoles et d'assurer une veille stratégique du territoire agricole. À noter que pour sa part, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) propose une formule de veille des transactions agricoles beaucoup plus légère qui consisterait à collecter des informations sommaires lors de l'enregistrement du registre foncier du Québec (Meloche et Debailleul, 2013).

Sources : IRÉC, 2012 ; Meloche et Debailleul, 2013.

TRAMES VERTES : CONCILIER L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Les végétaux sont de précieux alliés dans l'aménagement des collectivités. Leurs rôles sont multiples, tant sur le plan biophysique (production d'oxygène, filtration de l'air, absorption des eaux de pluie, îlots de fraîcheur, habitats), que socioéconomique (besoin de contact avec la nature, espaces récréatifs et productifs). Les ceintures et trames vertes ne peuvent à elles seules enrayer l'étalement urbain, mais elles demeurent des infrastructures vertes d'envergure, fournissant de nombreux services à la société, l'économie et l'environnement. Elles permettent de concilier l'agriculture et la protection des milieux naturels, dans un réseau interconnecté de propriétés dont les propriétaires sont les intendants, prenant la responsabilité de protéger certaines portions de leurs terres.

PROTEC-TERRE : LA PREMIÈRE FIDUCIE FONCIÈRE AGRICOLE AU QUÉBEC

Figure 3.1.1.b



La mission de l'organisme Protec-terre est de protéger la terre de la ferme Cadet-Roussel en Montérégie contre la spéculation foncière, de confier l'intendance à des personnes compétentes, d'aider à établir la relève et de supporter le développement de l'agriculture écologique associative. L'organisme a vendu des « parts vertes » à des partenaires de la ferme, lui permettant d'acheter le tréfonds de la terre alors que la couche superficielle de terre et les bâtiments sont la propriété des agriculteurs en vertu des conditions entendues dans la convention superficielle. Cette disposition juridique permet un coût d'acquisition beaucoup plus raisonnable pour la relève agricole, tout en garantissant une retraite acceptable aux « constituants » (les personnes qui cèdent leur terre à la fiducie) ainsi que toute autre condition spécifiée à la convention, par exemple la pratique d'une agriculture biologique ou durable, l'obligation de mettre les terres en culture, etc. D'autres fiducies foncières similaires sont actuellement à l'étude avec l'accompagnement de Protec-terre, et un regroupement d'individus et d'organisations travaille à la création d'une fondation pour le foncier solidaire, inspirée du modèle de la Foncière Terre de liens, en France.

Source : Darou, 2010 ; Protec-terre, 2011.

LE PAYSAGE HUMANISÉ DE L'ÎLE-BIZARD

Figure 3.1.1.c



La Loi sur la protection du patrimoine naturel (LCPN) a permis la création d'un nouveau statut de protection du territoire : le paysage humanisé. Ce statut, de niveau V selon la classification de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), vise à préserver les paysages façonnés au fil du temps par l'activité humaine tout en protégeant la biodiversité. Une utilisation durable des ressources naturelles est donc permise. Bien qu'aucun territoire ne soit encore protégé par ce statut, l'arrondissement de L'Île-Bizard, à Montréal, a récemment consulté la population afin d'évaluer l'intérêt de protéger un secteur de 1 000 hectares, composé d'une mosaïque de milieux naturels et agricoles, essentiellement situé sur des terres privées. Bien que les nouveaux élus de l'arrondissement soient en faveur du projet, plusieurs étapes d'approbation sont encore nécessaires et certains agriculteurs sont défavorables au projet qui pourrait, selon eux, restreindre leurs droits. Dans un contexte où les collectivités doivent à la fois protéger leurs milieux naturels et leur territoire agricole, ce statut offre néanmoins un compromis qui pourrait être acceptable dans certaines régions du Québec.

Sources : Québec. MDDELCC, 2014b ; Leduc, 2014.

LE TRANSFERT DES DROITS DE DÉVELOPPEMENT AU MARYLAND

Une des dispositions de la réserve agricole du Montgomery County, au Maryland, permet aux agriculteurs et propriétaires terriens de soustraire volontairement leur terre du développement en vendant des servitudes de conservation au comté. Cette mesure, appelée *Transferable Development Rights* (TDR), peut rapporter aux agriculteurs un montant appréciable (ex. 400 000 dollars pour une terre de 150 acres) ou d'importants crédits d'impôt si la servitude est donnée, et non vendue. Certaines pratiques agricoles, telles que des plans de conservation de l'eau ou des sols, peuvent également être imposées par ces servitudes. En vingt ans, environ 4 000 hectares auraient ainsi été protégés sur une base volontaire.

Source : Natural Resources Defense Council, 2001.

3.1.2 VALORISATION DU TERRITOIRE PRODUCTIF

Dans le but de maximiser la fonction nourricière du territoire, il s'avère judicieux de réfléchir à des stratégies de mise en valeur adaptées aux différents types de milieux : rural, périurbain et urbain. La reconnaissance de la production alimentaire comme activité urbaine à part entière et la mise en place de conditions favorables au développement durable de l'agriculture périurbaine et rurale font donc partie des stratégies à mettre à profit.

Adapter la production en fonction de la localisation

La mise en valeur du territoire agricole dans une optique nourricière ne consiste pas simplement à mettre en production toutes les terres disponibles, indifféremment des conditions locales. Une analyse fine du territoire et des besoins de la population devrait permettre d'identifier les zones les plus propices à l'implantation des différentes productions agricoles et ainsi de favoriser une répartition efficiente et équitable des activités agricoles.

Le climat, le sol et les préférences de l'agriculteur sont des critères de base dans le choix de la production, mais il convient également de considérer d'autres facteurs tels que les produits recherchés sur le marché local, la durée de conservation des produits, les infrastructures disponibles (entreposage, transformation, etc.). Les objectifs sont d'optimiser l'usage des ressources et de maximiser le potentiel nourricier des terres. Ainsi, l'implantation de nouvelles cultures et élevages et la diversification des entreprises agricoles devraient tenir compte de ces facteurs et, tout particulièrement, de la proximité des milieux de vie.



Pistes d'action

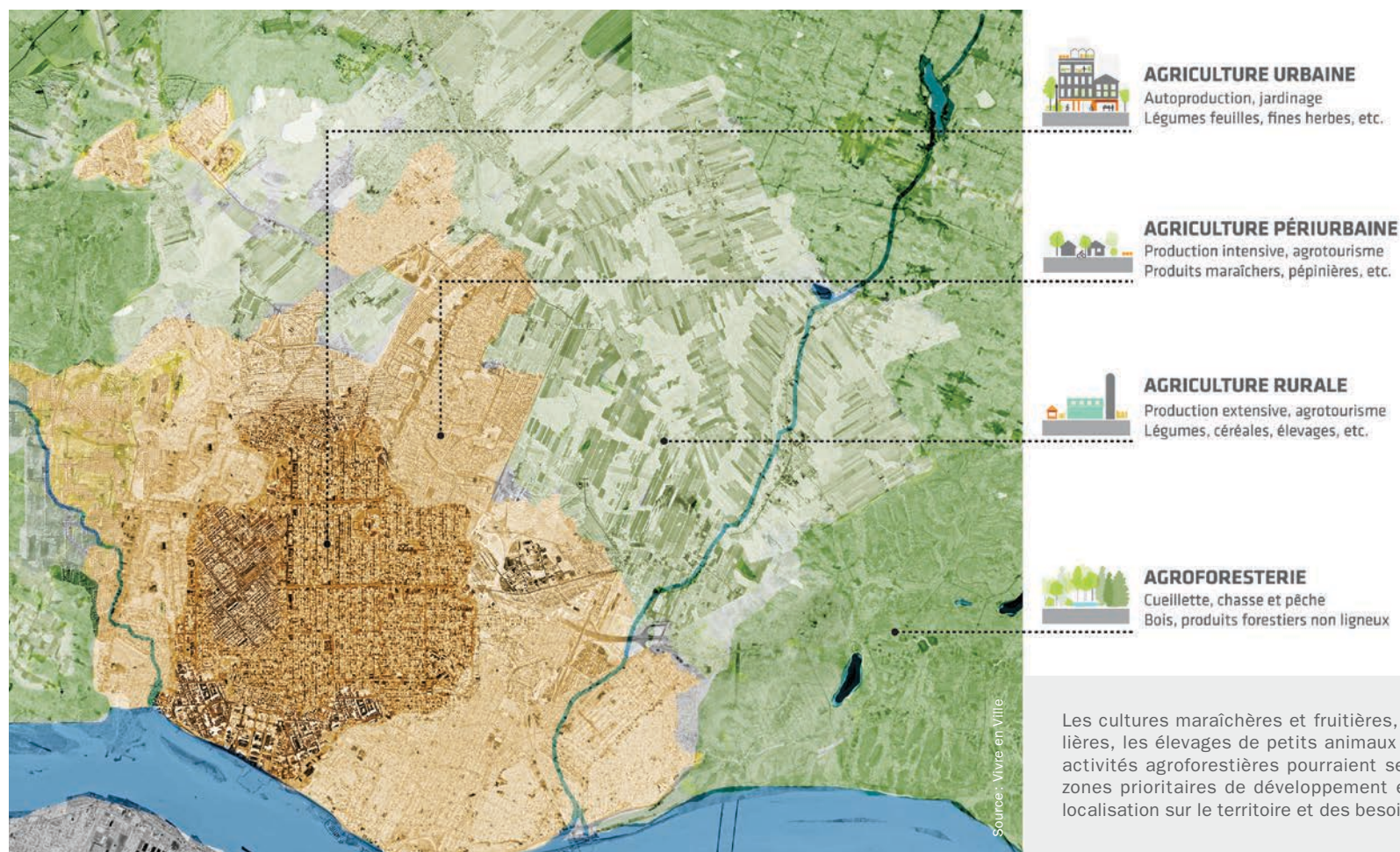
- Réaliser un diagnostic des conditions locales de production et des besoins alimentaires de la population. [M][R]
- Définir les types d'activités productives à favoriser suivant la localisation sur le territoire. Inscrire ces orientations dans le plan de développement de la zone agricole ou tout autre document d'orientation approprié. [M][R]
- Moduler les programmes de soutien à l'agriculture en fonction des caractéristiques des territoires. [QC][M]
- Soutenir les efforts visant une cohabitation harmonieuse entre les activités agroalimentaires et résidentielles. [M][E][C]



« La meilleure manière de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur »

Quimet, 2009

Figure 3.1.2.a UN CONTINUUM DE PRODUCTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Reconnaître l'agriculture comme une activité à part entière en milieu urbain

Parce que l'agriculture urbaine peut contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs simultanément, il importe de considérer les espaces productifs comme une composante des milieux de vie et la production alimentaire comme une activité urbaine à part entière. Au Québec, rares sont les villes ayant défini l'agriculture urbaine et les termes associés dans leur règlement de zonage. Cette reconnaissance, qui peut paraître banale à première vue, est néanmoins essentielle au développement harmonieux de cette pratique. L'implantation de potagers en façade avant des résidences est un exemple éloquent de pratique qui devrait faire l'objet d'une réflexion pragmatique dans les municipalités.

L'intérêt pour les aménagements comestibles (ou paysages comestibles) ne cesse d'ailleurs de croître depuis quelques années. En témoigne l'essor du mouvement «Incroyables comestibles», qui invite la population à enrichir les lieux publics de petits jardins et à échanger autour de la nourriture. Suivant l'initiative de leurs citoyens, plusieurs villes d'Europe et d'Amérique du Nord balisent actuellement le chemin afin de combiner le bon (alimentation, lien social) et le beau (esthétique, parfum) dans les plates-bandes, banquettes, saillies de trottoirs, ronds-points et autres espaces cultivables parsemés dans le tissu urbain.

LES MULTIPLES VISAGES DE L'AGRICULTURE URBAINE

Au Québec, l'agriculture urbaine se caractérise principalement par des productions horticoles maraîchères et fruitières et, dans une moindre mesure, par des élevages à très petite échelle. Ces activités se déploient sur le territoire de manière différenciée en s'adaptant aux caractéristiques de la trame urbaine, du cadre bâti et de la végétation déjà en place.

- Les jardins potagers : ils peuvent être privés, partagés (communautaires ou collectifs) ou publics.
- Les aménagements comestibles : aménagements paysagers intégrant des plantes comestibles.
- Les petits élevages : abeilles, poules, lapins, poissons et chèvres sont de plus en plus présents dans les villes nord-américaines et poussent les municipalités à se questionner sur la place des petits animaux en milieu urbain.
- Les toits et terrasses jardins : la rareté des terrains non construits et la difficulté d'accès à des espaces cultivables pousse les citoyens à chercher de nouveaux lieux à investir pour y pratiquer le jardinage.
- Les fermes urbaines : petites exploitations agricoles adoptant des pratiques adaptées à la proximité des milieux de vie.
- Les bâtiments vivants : systèmes de production intégrés à l'échelle du bâtiment, incluant cultures hydroponiques, élevage de poissons, production de champignons, de bière, etc.

Source : Vivre en Ville.



Pistes d'action

- Inscrire l'agriculture urbaine dans les documents d'orientation et de planification. [M]
- Se doter de cibles à court, moyen et long terme pour l'implantation de jardins partagés afin d'assurer un meilleur accès à des espaces cultivables à toute la population. [M]
- Permettre officiellement la production et la vente d'aliments dans les règlements de zonage. [M]
- Réaliser un inventaire des parcelles vacantes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et évaluer leur potentiel pour l'agriculture urbaine. [M]
- Évaluer le potentiel productif des toitures pour l'agriculture urbaine, en particulier dans les secteurs à forte densité résidentielle. [M]
- Élaborer des lignes directrices pour l'utilisation des terrains publics à des fins de production alimentaire. [M]
- Mettre en place des programmes de soutien au démarrage et à la pérennisation de projets d'agriculture urbaine, en particulier dans les secteurs défavorisés. [M][QC]
- Encourager le développement d'ententes pour le partage d'espaces privés à des fins de jardinage ; [M][O]
- Réserver des espaces à l'agriculture lors du développement de nouveaux secteurs et envisager l'option d'un incitatif fiscal à cet effet. Les nouveaux espaces ainsi créés pourraient être inclus dans la contribution aux fins de parc. [M]

Renforcer la vocation nourricière du territoire

Les terres situées à proximité des périmètres d'urbanisation, soumises à une pression foncière importante, devraient faire l'objet d'une attention et de mesures particulières pour assurer le maintien de leur vocation nourricière. Dans un contexte périurbain, où le coût d'opportunité est élevé, la production alimentaire conventionnelle, à elle seule, peut difficilement compétitionner avec les autres usages possibles ou anticipés. Dans ce contexte, la mise en marché de proximité et l'agrotourisme peuvent notamment aider à rentabiliser les activités des agriculteurs et à maintenir la vocation agricole des terres.



Pistes d'action

- Inscrire l'agriculture périurbaine dans les documents d'orientation et de planification. [M]
- Établir des zones prioritaires pour l'implantation de petites fermes maraîchères et fruitières destinées à approvisionner les collectivités. [M]
- Favoriser l'accès ou faire l'acquisition de terres périurbaines pour permettre à des jeunes maraîchers de s'y établir. [M]
- Évaluer l'intérêt de l'urbanisme alimentaire comme modèle d'urbanisation aux limites du périmètre d'urbanisation. [M]

LE PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture du MAPAQ a pour but d'encourager les agriculteurs à réaliser des projets qui bénéficieront à leur entreprise et à la collectivité. Le MAPAQ reconnaît ainsi que l'agriculture peut jouer un rôle à la fois économique, social et environnemental et ainsi participer à la qualité de vie de la collectivité. Le programme comprend deux volets, l'un s'adressant à des projets collectifs (regroupement d'entreprises) et l'autre à des projets individuels (une seule entreprise). L'aide financière accordée peut aller jusqu'à 300 000 dollars pour un projet collectif et 30 000 dollars pour un projet individuel. Dans sa forme actuelle, le programme est destiné aux MRC situées dans une zone agricole au potentiel limité et prend fin le 31 mars 2015.

Source : Québec, MAPAQ, s.d.

Favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture

La production agricole contribue déjà beaucoup à la vitalité économique des milieux ruraux, mais il est possible de miser sur les autres fonctions de l'agriculture pour alimenter et dynamiser les milieux touchés par des problématiques de dévitalisation. Les fonctions sociales, culturelles, paysagères et environnementales de l'agriculture sont à considérer avec le plus grand sérieux puisqu'elles peuvent contribuer à la qualité de vie de la population, l'attractivité des territoires, la régulation du climat, la protection de la biodiversité, etc., et ce, en plus des fonctions économiques traditionnelles.

Cette multifonctionnalité bénéficie à tous les types de milieux, mais les milieux ruraux dévitalisés peuvent y trouver une manière de diversifier leurs activités tout en maintenant une vocation agricole et forestière.

GLOSSAIRE

MULTIFONCTIONNALITÉ

La multifonctionnalité de l'agriculture réfère aux différentes dimensions productive, sociale et environnementale des activités agricoles. Elle se base sur la reconnaissance des différents rôles de l'agriculture et de sa capacité à participer à la résolution des problèmes locaux et globaux en matière d'alimentation, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des ressources. L'accent est ainsi mis sur la nécessité de prendre également en compte les dimensions non marchandes de l'agriculture et de maximiser les retombées favorables au bien-être des citoyens.

Source : Vivre en Ville, d'après Québec, MAPAQ, s.d.d.

JARDINS COMMUNAUTAIRES, COLLECTIFS ET PARTAGÉS

Un jardin communautaire est constitué de plusieurs parcelles individuelles (aussi appelées lots, lopins ou jardinets), habituellement réservées aux résidents du quartier. Les jardins communautaires sont généralement mis en place par la municipalité dans une optique récréative, ce qui ne les empêche pas de jouer un rôle structurant dans les quartiers.

Un jardin collectif est constitué d'une parcelle unique sur laquelle un groupe de personnes s'organise et se partage les responsabilités en vue d'y produire des aliments. Les jardins collectifs ont historiquement été développés dans une optique de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, mais leur mission a tendance à se diversifier.

Les jardins communautaires et collectifs partagent néanmoins plusieurs caractéristiques communes et on retrouve de plus en plus d'hybrides entre les deux formules. Voilà pourquoi certains auteurs préfèrent utiliser l'expression « jardins partagés ».

Source : Vivre en Ville, d'après Boulianne et collab., 2009.

Des initiatives inspirantes pour mettre en valeur le territoire productif

UN GRADIENT D'AGRICULTURE DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GATINEAU

Comme plusieurs agglomérations d'importance, la Ville-MRC de Gatineau fait face à un enjeu de mise en valeur de son territoire agricole : seulement 41 % de ce dernier est occupé par des entreprises enregistrées. Dans son nouveau schéma d'aménagement et de développement, elle propose une vision de l'agriculture dans laquelle toutes les zones de son territoire sont mises à contribution, soit : la zone agricole décrite, la périphérie du périmètre d'urbanisation et l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Pour y arriver, Gatineau propose d'élaborer un plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA), de mettre en place une réglementation favorable à l'implantation d'usages connexes à la production agricole et à l'augmentation des superficies cultivables en milieu urbain, de réaliser un portait agro-alimentaire du milieu urbain, de déterminer des zones pilotes d'expérimentation pour les très petites productions animales et de bonifier la politique alimentaire pour inclure l'approvisionnement alimentaire régional, notamment.

Sources : Ville de Gatineau, 2013.

ÉCO-TERRITOIRE 21 À LONGUEUIL : DES EFFORTS POUR METTRE EN VALEUR LES FRICHES PÉRIURBAINES

Figure 3.1.2.b



L'Éco-territoire 21 (ET21) est un projet pilote de l'Agglomération de Longueuil qui vise à démontrer qu'il est possible de remettre en culture, et ce avec un faible impact environnemental, des terres agricoles laissées en friche suite à la dégradation des bassins versants. La zone expérimentale de l'ET21 est d'une superficie de 131 hectares, sur lesquels la Ville vise la remise en culture d'une portion de 76 hectares qui devrait servir à l'agriculture biologique à valeur ajoutée. Au-delà de la simple remise en culture, le désir de l'agglomération est aussi d'utiliser l'ET21 à des fins de formation, d'accompagnement et d'établissement de la relève agricole sur son territoire. L'ET21 est maintenant intégré au PDZA de Longueuil et constitue, en lien avec le marché public, le moteur de mise en valeur de l'agriculture périurbaine de l'agglomération. Si l'ET21 est un succès, à terme, Longueuil pourrait éventuellement remettre en culture près de 425 hectares de terres agricoles en friche.

Sources : Tremblay, 2014 ; Agglomération de Longueuil, 2014.

LA FERME HERITAGE MINER : CONCILIER CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Figure 3.1.2.c



La Ferme Héritage Miner est une ferme écotouristique située dans la Ville de Granby, en Estrie. Il s'agit d'un ancien domaine agricole (Domaine Pine Tree) aujourd'hui voué à la promotion de la production locale et à la conservation. La Ville est propriétaire du site d'environ 140 hectares qui comprend des bâtiments agricoles patrimoniaux, des terres cultivables, une forêt centenaire et des milieux humides, qui seront protégés par un statut de réserve naturelle.

La Ferme offre un point de vente collectif permanent pour une trentaine d'entreprises agroalimentaires de la région. Le site est ouvert aux visiteurs qui peuvent à la fois acheter des produits locaux, côtoyer les animaux et découvrir des végétaux ancestraux et des méthodes agroenvironnementales avant-gardistes. Elle offre également des camps de jour pour les enfants, des conférences et diverses activités en lien avec l'alimentation, en plus de faire des dons en denrées aux ménages plus démunis et d'accueillir des stagiaires en démarche d'insertion en emploi. Les principaux partenaires financiers du projet sont la Ville, le Zoo de Granby, le Centre local de développement et le Fonds Éco IGA.

Source : Gosselin, 2014.

ARTICLE 89 : UNE INITIATIVE DE REZONAGE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE URBAINE À BOSTON

Figure 3.1.2.d



Entré en vigueur en janvier 2013, l'article 89 du règlement de zonage de la Ville de Boston a fait de la production agricole un usage du sol reconnu à part entière. Ce nouveau zonage vise à soutenir la pratique et la croissance de l'agriculture comme activité économique à l'intérieur de la ville, ainsi qu'à améliorer l'accès à des aliments abordables, frais et sains pour les Bostoniens. L'article 89 établit de nouvelles normes pour une variété d'activités agricoles commerciales à Boston, couvrant non seulement les fermes traditionnelles, mais aussi les fermes et les serres sur les toits, la culture hydroponique, le compostage, l'aquaculture ainsi que les marchés et les kiosques fermiers.

Initiative du maire Mennino, le nouveau règlement est le résultat d'un processus qui a duré trois ans, rassemblant différents experts en agriculture urbaine et représentants de quartiers, et comprenant des consultations publiques menées dans onze quartiers. Plus récemment, une application pour appareils mobiles a été développée par la firme Fathom Information Design afin de permettre aux résidents de Boston d'évaluer quels types de fermes urbaines ils peuvent réaliser à leur adresse et d'entamer les démarches requises auprès de la municipalité (formulaires, permis, consultation publique, etc.).

Sources : City of Boston, 2013; Boston Redevelopment Authority, 2013; Fast Company, 2014.

PHILADELPHIA ORCHARD PROJECT : DES VERGERS DANS LA VILLE, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

Figure 3.1.2.e



La mission du Philadelphia Orchard Project (POP) est de planter des vergers dans la ville de Philadelphie afin de fournir des aliments sains, des espaces verts et une sécurité alimentaire pour les communautés. Fondé en 2007, POP travaille avec des groupes communautaires et des bénévoles afin de planifier et planter des vergers d'arbres et de plantes utiles et comestibles. POP fournit les plantes, les arbres, ainsi que de la formation. Les organismes communautaires sont ensuite les porteurs du projet puisqu'ils deviennent propriétaires des vergers, qu'ils entretiennent et dont ils récoltent la production.

Les vergers sont plantés sur des terrains vacants, dans des jardins communautaires, des cours d'école et d'autres espaces, presque exclusivement dans les quartiers défavorisés où les ménages n'ont pas accès à des fruits frais. En 2013, près de 3 000 Philadelphiens avaient consommé un fruit des vergers POP, 3 000 avaient participé à des travaux d'entretien des vergers, 5 000 les avaient utilisés comme lieux de rassemblement, et 6 000 avaient participé à des programmes éducatifs.

Sources : Philadelphia Orchard Project, 2014; Forsyth, 2014.

POTENTIELS POUR L'IMPLANTATION DE JARDINS DE PROXIMITÉ À QUÉBEC

Figure 3.1.2.f



De plus de en villes nord-américaines réalisent une forme d'évaluation de leur potentiel de production agricole urbaine. C'est notamment le cas des villes de Vancouver, New York, Portland et Boston, pour ne nommer que celles-là. C'est dans le cadre d'un travail universitaire que fut réalisé le premier inventaire des parcelles publiques vacantes présentant un potentiel pour l'agriculture urbaine dans la Ville de Québec. Sur la base d'une liste de critères d'aptitude et de performance tirés de la littérature et d'un travail minutieux d'analyse du territoire, l'étude fait état de 612 sites présentant un potentiel pour une superficie totale de 339 hectares. L'auteure conclut que « le manque d'espaces cultivables n'est pas une limite à l'implantation de jardins, mais bien le fait que l'agriculture urbaine ne soit pas traitée comme une activité capable de rivaliser avec d'autres usages, pour l'occupation d'un site ».

Source : de la Cruz Boulianne, 2014.

THE FARM AT SOUTH VILLAGE : UNE FERME AU MILIEU DES COTTAGES À SOUTH BURLINGTON, VERMONT

Figure 3.1.2.g



South Village est un projet de quartier néo-traditionnel situé à South Burlington, au Vermont. Le projet se situe un terrain d'une superficie de 89 hectares, dont plus de 70 % sont protégés de façon permanente de toute urbanisation. Les terrains protégés sont de propriété partagée par les résidents et comprennent des boisés, des prairies, des jardins communautaires, ainsi qu'une ferme biologique de 1,6 hectare.

À moins de 300 mètres des résidences, la ferme biologique de South Village produit des fruits et légumes, des œufs et du miel ; elle joue un rôle particulier dans le projet puisqu'elle met directement en relation les résidents avec la production alimentaire locale. Il s'agit d'une formule d'agriculture soutenue par la communauté où l'adhésion est offerte aux résidents de South Village ainsi qu'aux communautés voisines. Pour ce quartier périphérique, la ferme constitue un atout de taille à la fois pour le caractère du projet ainsi que pour l'accès géographique à des aliments frais, puisqu'il s'agit en fait de la seule infrastructure alimentaire de proximité.

Sources : Baker, 2014b ; South Village, 2014.

LA ROUTE DES COULEURS : LUTTER CONTRE L'ENFRICHEMENT TOUT EN AMÉLIORANT LE PAYSAGE

Figure 3.1.2.h



La MRC des Basques, dans le Bas-Saint-Laurent, est aux prises avec un problème de dévitalisation et d'abandon des terres agricoles : on y retrouve 1 600 hectares de friches agricoles. Les acteurs locaux (agriculteurs, CLD, MRC, MAPAQ) ont décidé s'attaquer au problème des friches grâce à des cultures paysagères qui, espère-t-on, contribueront également à l'attractivité de la région, le maintien de la biodiversité (notamment les abeilles) et la préservation du patrimoine.

Les plantes choisies pour la remise en culture des friches (amélanchier, camérisier, sureau, églantier, phacélie, luzerne et sarrasin), implantées le long des routes passantes de la MRC, constituent la signature visuelle du projet. Les différents producteurs agricoles impliqués contribueront à leur manière au projet, soit pour les semis et l'entretien des cultures, la récolte ou la transformation, le tout sous la coordination de l'Écosociété Les Basques. Le projet a bénéficié d'une aide financière provenant du programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture.

Sources : Sanquer et Lebel, 2013 ; Québec. MAPAQ, s.d.e.

PRODUIRE LA SANTÉ ENSEMBLE, MRC DU ROCHER-PERCÉ

Devant un constat de forte insécurité alimentaire sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, les deux initiatrices du laboratoire rural Produire la santé ensemble souhaitaient que la population puisse travailler elle-même à trouver des moyens d'améliorer sa santé globale en misant sur l'autonomie alimentaire. Le projet, initié en 2008, a pris le pari d'améliorer la santé par une véritable appropriation de l'alimentation par et pour la communauté se traduisant par des actions d'éducation, de production et de commercialisation. D'abord porté par l'épicerie coopérative de la Ville de Percé, le projet a donné lieu à la création d'une épicerie-café dans le village de Val-d'Espoir où sont vendus des légumes et de la viande produits localement. Le projet est récemment devenu un OBNL et poursuit sa mission de promotion de la saine alimentation axée sur les savoir-faire agricoles et culinaires par le biais de programmes scolaires et communautaires. L'équipe accompagne également d'autres collectivités souhaitant réaliser des projets semblables.

Sources : RQVVS, s.d. ; Produire la santé ensemble, 2014.

UN GRENIER AU CŒUR DE LA VILLE : INTERVALE CENTER À BURLINGTON, VERMONT

Figures 3.1.2.i-j



Source: Vivre en Ville



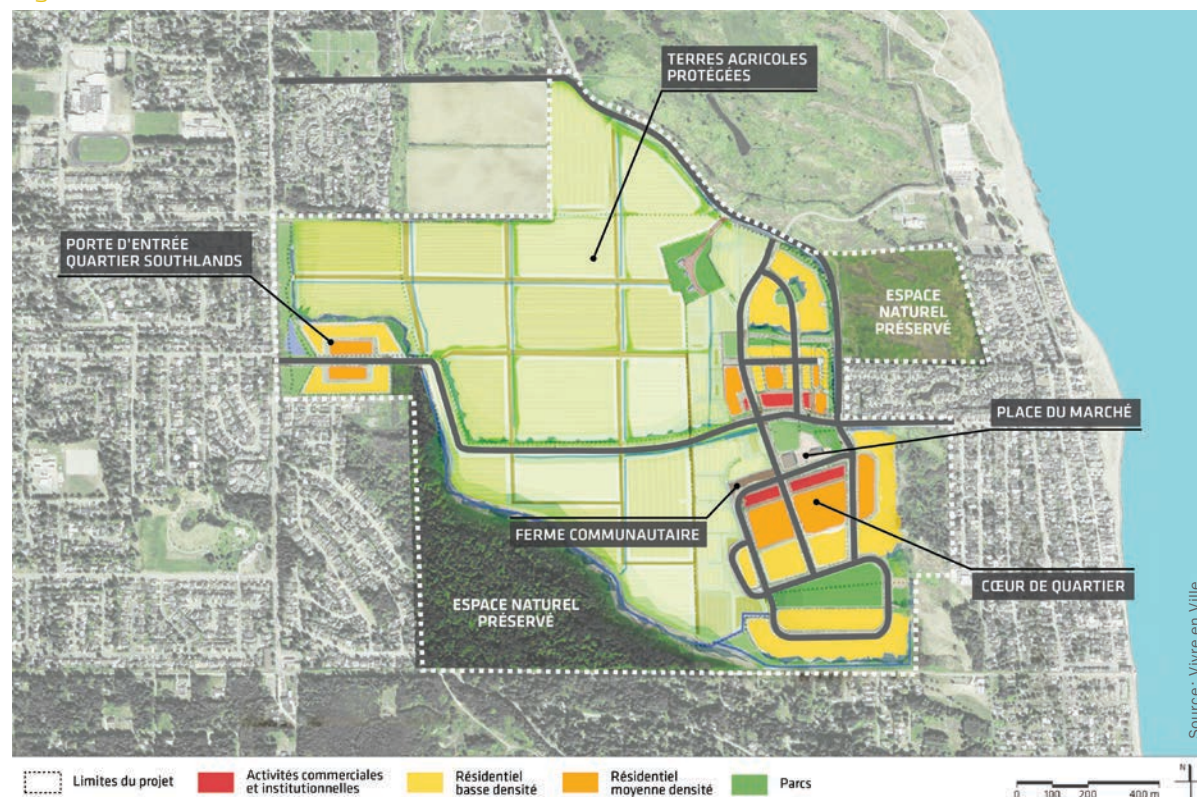
Source: Vivre en Ville

Site de 350 acres localisé au cœur de la Ville de Burlington au Vermont, Intervale est aujourd'hui l'une des plus importantes fermes urbaines des États-Unis et un pôle d'agriculture durable reconnu à l'échelle nationale. Propriétaire et gestionnaire de terrains, l'organisation offre plusieurs services, notamment le soutien au développement de nouvelles fermes, la plantation et la vente d'arbres indigènes ainsi qu'un centre de distribution alimentaire local (Intervale Food Hub). En plus de son apport à la relève agricole et à la diversification de la production alimentaire de Burlington, Intervale Center est à la fois un acteur et un lieu stratégiques pour la ville, générant emplois, activités communautaires ainsi qu'un magnifique site récréatif pour les résidents.

Source : Marcotte, 2014.

METTRE EN VALEUR L'AGRICULTURE TOUT EN CRÉANT DE L'HABITATION : LE CAS DE SOUTHLANDS, DELTA, COLOMBIE-BRITANNIQUE

Figure 3.1.2.k



Source: Vivre en Ville

Le projet Southlands, situé près de la municipalité de Delta en Colombie-Britannique, est l'un des premiers développements imaginés selon les principes de l'urbanisme agricole. Les promoteurs souhaitent construire 950 unités d'habitation variées sur 20 % de leur propriété de 215 hectares (532 acres) et transférer les 80 % restants, soit 172 hectares (425 acres), à la municipalité de Delta. Les meilleures parcelles de terre seront utilisées pour l'agriculture et une partie des revenus provenant de la vente des unités d'habitation permettront des travaux de drainage et d'irrigation dans les parcelles agricoles afin d'optimiser leur productivité. Ces parcelles seront par la suite remises sous la protection de l'Agricultural Land Commission de la Colombie-Britannique.

Les quartiers résidentiels seront quant à eux entourés de trois parcs et construits autour d'une place de marché où différentes activités commerciales et culturelles pourront avoir lieu, toujours en mettant l'accent sur les liens entre l'agriculture et la communauté. Le projet, qui a suscité de nombreux débats sur un site controversé depuis des dizaines d'années, a finalement été approuvé en mai 2014 par Metro Vancouver, qui amènera en conséquence la *Regional Growth Strategy*. Metro Vancouver souligne notamment le caractère exceptionnel du projet, la vaste consultation publique menée par le promoteur, l'appui des agriculteurs et du conseil municipal de Delta.

Source : Century Group, 2014.

3.1.3 OPTIMISATION DU MODE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'étalement urbain fait peser une menace significative sur le territoire agricole québécois. Afin de pouvoir protéger le territoire à des fins de production alimentaire et d'éviter une compétition inégale avec les activités urbaines, il est primordial d'optimiser l'occupation du territoire urbanisé. La bonne organisation et la compacité du territoire urbain sont des prérequis nécessaires à la protection des milieux agricoles : ils permettent de freiner l'étalement urbain, de limiter la spéculation foncière, de maintenir la vocation nourricière des terres et d'améliorer l'accès aux aliments.

Privilégier la densification, la consolidation et la requalification

Construire la ville sur la ville est le *leitmotiv* de nombre d'urbanistes qui ont à cœur, à la fois, la protection des milieux naturels et du territoire agricole, et la création de milieux de vie de qualité au sein du territoire urbanisé. Cette stratégie repose notamment, à l'échelle de l'agglomération, sur la consolidation et la contiguïté de l'urbanisation, et à l'échelle du quartier, sur la compacité et la densité.



Pistes d'action

- Planifier les équipements et infrastructures et la croissance démographique et économique à l'échelle des MRC et des communautés métropolitaines. [M]
- Augmenter et diversifier l'offre en habitation dans les quartiers centraux et péri-centraux ainsi que dans les cœurs villageois. [M]

Renforcer les centralités

Renforcer les centralités existantes sur le territoire est une des avenues d'un mode de développement urbain optimal. La concentration des activités dans des centralités choisies et hiérarchisées soutient l'efficacité urbaine, la synergie économique, l'optimisation des infrastructures et l'accessibilité à moindre coût des emplois, des services et des équipements du quotidien. Cette stratégie évite l'éparpillement des activités sur l'ensemble du territoire, la pression sur les milieux agricoles et naturels qui s'ensuivrait, et met un frein à l'étalement urbain.

L'identification et le renforcement des centralités sont évidemment nécessaires pour les centres urbains, principaux moteurs de l'étalement sur le territoire agricole. Cette stratégie est cependant tout aussi pertinente pour les municipalités rurales, dont le noyau villageois vit également, bien souvent, une problématique d'étalement qui entraîne sa dévitalisation.



Pistes d'action

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques municipales de localisation qui encadrent et soutiennent les choix des acteurs publics et privés, dans la recherche de l'intérêt collectif et la compréhension des contraintes et des avantages individuels. [M]
- Adopter des politiques gouvernementales de localisation des édifices publics (écoles, CLSC, édifices gouvernementaux, etc.) cohérentes avec les objectifs d'accessibilité, de renforcement du tissu urbain existant et de protection du territoire agricole. [QC]
- En milieu rural, concentrer et favoriser la mixité des activités dans les noyaux villageois. [M]
- Implanter les services publics en milieu rural dans les noyaux villageois et non à la limite de la zone urbanisée. [M] [QC]

Des stratégies complémentaires pour optimiser le mode de développement urbain

MIEUX CONSTRUIRE NOS MILIEUX DE VIE, DE L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION À CELLE DU BÂTIMENT

Figure 3.1.3.a



Les stratégies qui concourent à un modèle optimal d'urbanisation sont nombreuses. Vivre en Ville identifie notamment, de l'échelle de l'agglomération à celle du bâtiment, une trentaine de principes relatifs à l'organisation du territoire, à celle des transports, aux types d'aménagements publics et privés (cf. avant-propos).

Vivre en Ville approfondit, dans le cadre de diverses publications et activités, plusieurs stratégies pertinentes pour accompagner les collectivités québécoises dans l'action.

Source : Vivre en Ville.

LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS VIABLES

Figure 3.1.3.b



À travers leur localisation, les activités socioéconomiques jouent un rôle décisif dans l'organisation spatiale. Les choix de localisation en périphérie ou en dehors des villes contribuent directement au phénomène d'étalement urbain. Réintégrer les activités au cœur des milieux de vie favorise la protection des espaces naturels et des terres agricoles présents au pourtour des milieux urbanisés.

Source : Vivre en Ville, 2013a.

Il faut réaliser l'ampleur du gaspillage que représente l'expansion du périmètre des villes, petites et grandes, vers la zone agricole. La revendication visant à établir sa propriété résidentielle dans les meilleures terres du Québec, sous prétexte qu'il n'y a plus de territoire à bâtir dans la municipalité, est une conception dépassée. On ne peut pas se réclamer, d'une part, du développement durable et poursuivre, d'autre part, un tel mode d'occupation du territoire.

Québec. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008

LE RÉSEAU ROUTIER: L'ÉLÉPHANT DANS LA PIÈCE

Le déploiement au cours du 20^e siècle d'un réseau routier et autoroutier surdimensionné, conjugué à la motorisation massive de la population, induit une nouvelle perception des distances. Redéfinissant les notions de proximité et d'accessibilité, cette nouvelle donne accélère le déplacement des activités des centres urbains vers les périphéries et leur éparpillement sur le territoire (Vivre en Ville, 2013a).

Il serait tout à fait illusoire de penser la protection du territoire agricole et l'optimisation du mode de développement urbain sans considérer le rôle du réseau routier supérieur. En ouvrant de nouveaux secteurs à l'urbanisation, le réseau routier soutient l'étalement urbain et crée une forte pression sur les milieux agricoles. Ainsi, le ministère dont l'action est la plus cruciale pour la protection du territoire et des activités agricoles est sans doute celui des Transports. La cohérence de sa planification avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire est une nécessité, d'ailleurs maintes fois relevée (Vivre en Ville et Équiterre, 2011; Québec. Vérificateur général, 2009).



INGRÉDIENT N° 2

DES ENTREPRISES PROSPÈRES ET RESPONSABLES

Le système alimentaire dépend de ceux qui produisent et transforment les aliments. Des systèmes alimentaires durables devraient ainsi garantir le dynamisme d'un secteur qui a beaucoup évolué dans les dernières décennies. La pratique accrue d'une agriculture à proximité des milieux de vie plaide par ailleurs en faveur de l'adoption de pratiques soucieuses de l'environnement.

RÉSULTATS ATTENDUS

À terme, le secteur agroalimentaire se compose d'entreprises prospères, résilientes et engagées dans l'adoption de pratiques durables, favorables à la santé de la population et à celle des écosystèmes.

Produire sainement : une proposition gagnant-gagnant

La productivité des entreprises agroalimentaires ne se mesure pas uniquement au rendement par hectare et aux profits générés, mais également au nombre de personnes qu'elle nourrit sainement, aux services qu'elle rend à la communauté et à la biodiversité, à sa contribution à la régulation du climat local, etc. C'est l'ensemble des Québécois – incluant les producteurs eux-mêmes – qui a à gagner de l'augmentation de la capacité de production et de transformation locale et de l'adoption de pratiques durables.

Dynamisme économique

Entre 2001 et 2011, le Québec a perdu 11 % de ses fermes de légumes, 18 % des serres de cultures vivrières et 17 % des fermes de cultures mixtes de fruits et légumes (Groupe Agéco, 2013). Les fermes de petits fruits, toutefois, ont connu une certaine croissance, en particulier la culture de la canneberge et du bleuet (Québec. La Financière agricole, 2012). La production horticole représentait 13,4 % des recettes monétaires agricoles du Québec en 2012 (Québec. ISQ, 2012), pour un soutien financier limité : seulement 7,4 % des prêts accordés par le Gouvernement du Québec en 2012-2013 (Québec, 2013).

L'industrie de la transformation est, quant à elle, très importante dans l'économie du Québec en termes de recettes et d'emplois. Si son dynamisme est indéniable, les activités de transformation à petite échelle sont encore parfois difficiles à réaliser, les normes étant davantage adaptées aux grandes entreprises disposant de moyens financiers substantiels.

Renforcer le soutien aux systèmes alimentaires durables permettrait d'augmenter les retombées locales, notamment économiques.

Responsabilité sociale et environnementale

À peu près tous les guides alimentaires et les nutritionnistes s'entendent pour dire qu'il faut consommer davantage de fruits et légumes frais, d'aliments peu transformés et à haute valeur nutritionnelle. Le système alimentaire actuel consomme par ailleurs beaucoup d'énergie et participe significativement aux émissions de gaz à effet de serre, en plus d'avoir des impacts importants sur les écosystèmes, en particulier les sols, les cours d'eau et la biodiversité.

Mettre la santé au cœur du développement des systèmes alimentaires permettra d'agir à la fois sur la santé humaine et celle de l'écosystème.



DES ENTREPRISES PROSPÈRES ET RESPONSABLES

SYNTHÈSE DES STRATÉGIES

3.2.1. Soutien aux agriculteurs

- Développer des réseaux de soutien dans la communauté
- Assurer la relève agricole

3.2.2. Production et transformation responsables

- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement
- Adapter le soutien financier afin d'encourager les pratiques responsables
- Poursuivre la recherche et l'innovation en agriculture durable et saine alimentation

3.2.1 SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

La prospérité du secteur agroalimentaire passe par son attractivité, qui dépend notamment de l'image que la population a de ses diverses professions : la qualité de vie des producteurs et des transformateurs fait partie des conditions d'un système alimentaire durable. Pour prospérer, l'agriculture a aussi besoin d'un soutien adéquat de la part de l'État et de la collectivité, d'autant plus dans un contexte nordique comme le Québec.

Développer des réseaux de solidarité dans la communauté

Selon une étude de 2006, plus de 50% des agriculteurs en production animale et en grandes cultures présenteraient une forte détresse psychologique, le taux de suicide chez les agriculteurs étant d'ailleurs plus élevé que dans le reste de la population (Lafleur et Allard, 2006). Le soutien aux agriculteurs ne devrait donc pas être seulement financier, mais également social et moral. Des liens renforcés entre les agriculteurs et les autres résidents d'une collectivité peuvent contribuer à rendre l'activité agricole plus significative, plus ancrée dans les besoins de la communauté et ce faisant, peut-être plus soucieuse de la santé de la population et des écosystèmes.



Pistes d'action

- Encourager la mise en place d'entreprises adoptant la formule de l'agriculture soutenue par la communauté. [E][O][M][QC]
- Soutenir le développement d'entreprises collectives visant le maintien des services de proximité (dont l'alimentation) dans les collectivités dévitalisées. [M][O][C]
- Promouvoir les initiatives visant à offrir du soutien psychosocial ou un espace de répit pour les familles agricoles. [QC][M]

Assurer la relève agricole

L'âge moyen des 44 000 exploitants agricoles québécois, plus de 51 ans (Québec. La Financière agricole, 2012), est préoccupant pour l'avenir de l'agriculture, d'autant que seulement 22% des entreprises agricoles québécoises ont une relève (Québec. MAPAQ, 2011). Le transfert de ferme, même entre les membres d'une même famille, est de moins en moins faisable financièrement vu la forte capitalisation des fermes. La dynamisation de la production agricole passe donc par un soutien accru à la relève agricole et aux formules alternatives d'accès à la terre.

Si un certain regain d'intérêt pour l'agriculture chez les jeunes est observable, par exemple par le nombre d'inscriptions record aux programmes d'agriculture biologique du Cégep de Victoriaville en 2014 (Ruel, 2014), c'est surtout l'agriculture à petite

échelle qui attire les jeunes. Il importe ainsi de tenir compte de la réalité de la nouvelle génération de producteurs (petites surfaces, faible mécanisation, agriculture écologique, agriculture à temps partiel, organismes à but non lucratif et coopératives, etc.). En un sens, il s'agit d'une opportunité à saisir pour diversifier l'agriculture québécoise et accroître la production d'aliments sains, même si cela ne règle pas l'enjeu du manque de relève pour l'ensemble du milieu agricole.



Pistes d'action

- Maintenir et bonifier les programmes de subvention à l'établissement en agriculture. [QC]
- Créer des banques de terres et envisager la création d'une plateforme nationale. [QC][M][O]
- Soutenir l'action des incubateurs agricoles. Explorer notamment des modèles d'incubateurs en zone péri-urbaine afin qu'ils soient également accessibles aux jeunes en milieu urbain. [QC][M][O]
- Engager une démarche de suivi des petites fermes afin d'évaluer leur accès au financement, leur rentabilité à long terme, leur transférabilité, etc. [QC][I]

L'AGRICULTURE À PETITE ÉCHELLE: UN BON FILON POUR LA MISE EN VALEUR DES TERRES PÉRIURBAINES

Les nombreux agriculteurs urbains constituent une opportunité pour le renouvellement de l'agriculture québécoise. Certes, la plupart d'entre eux sont des jardiniers et ne disposent pas nécessairement de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien une entreprise agricole, mais ils sont intéressés par les questions agroalimentaires, ils sont généralement éduqués et ils disposent d'un bon réseau social, ce qui n'est pas négligeable dans le démarrage d'une nouvelle entreprise. Peu d'entre eux risquent d'être enclins à prendre la relève sur les fermes laitières ou porcines, par exemple, mais la production maraîchère et fruitière, les petits élevages et les cultures émergentes (champignons, aquaponie, etc.) pourraient être des secteurs de choix pour eux, à condition qu'ils aient accès à la terre et disposent d'un accompagnement adéquat pour se lancer en agriculture.

Des initiatives inspirantes pour soutenir les agriculteurs

LE RÉSEAU D'AGRICULTURE SOUTENUE PAR LA COMMUNAUTÉ : BIEN PLUS QUE DES PANIERS

Figure 3.2.1.a



L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est une forme de partenariat entre des agriculteurs et des citoyens intéressés à se procurer des aliments produits localement et selon des méthodes jugées respectueuses de la santé et de l'écosystème. Au Québec, Équiterre soutient l'ASC par le biais d'un programme d'accompagnement et de promotion des fermiers de famille et de leurs produits (paniers bio). En 2013, 32 000 personnes ont reçu des paniers provenant de 94 fermes. Dans sa forme la plus répandue, l'ASC demande un investissement monétaire préalable des partenaires de paniers, participation financière permettant à l'agriculteur de payer les dépenses importantes du début de la saison telles que l'achat d'engrais et de semences. Au-delà de la contribution financière, certains partenaires donnent un coup de main à la ferme, soit en participant à des corvées organisées par leur fermier de famille ou alors en donnant un peu de temps pour la distribution des produits lors des livraisons.

Source : Équiterre, 2014a.

LA PLATE-FORME AGRICOLE DE L'ANGE-GARDIEN

La Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien est un incubateur agroalimentaire régional qui offre soutien et accompagnement aux entrepreneurs agricoles dans l'élaboration de plans d'affaires, que ce soit pour des projets d'expansion, de diversification ou de démarrage. La plateforme agricole permet annuellement depuis 2010 à quelques candidats de la relève de cultiver une parcelle à un prix relativement modique et ainsi de se doter d'une expérience agricole valable, d'un réseau de contacts et d'un historique financier. La terre est certifiée biologique et les équipements sont partagés ou loués.

Sources : Larouche, 2013 ; La Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien, 2014.

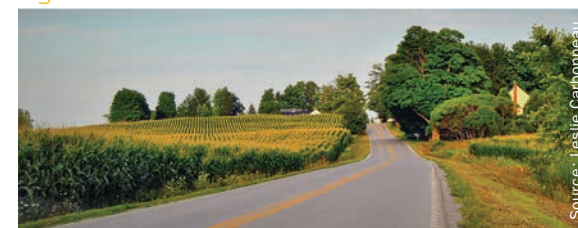
AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES : LA PREMIÈRE MAISON DE RÉPIT EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Au cœur des familles agricoles (ACFA) est un réseau d'entraide dont la mission est de créer et d'implanter des conditions propices à une meilleure santé globale en milieu agricole. Créé officiellement en 2003, l'organisme tente de répondre à la détresse vécue par certains agriculteurs et leur famille en offrant des services de première ligne, de liaison avec les intervenants, de mobilisation et de sensibilisation. L'ACFA a mis sur pied une maison en répit en afin d'offrir aux membres des familles agricoles un havre de paix, en marge des activités de la ferme, pour récupérer et reprendre possession de leurs moyens. Les services sont gratuits et confidentiels. La maison est située à Saint-Hyacinthe, en Montérégie.

Source : ACFA, 2014.

DES BANQUES DE TERRE DANS TROIS MRC DU SUD DU QUÉBEC

Figure 3.2.1.b



La Banque de terres agricoles consiste à offrir un jumelage et un accompagnement professionnels aux aspirants-agriculteurs et aux propriétaires de terres des régions de Brome-Missisquoi en Montérégie-Est, d'Argenteuil dans les Laurentides et du Val-Saint-François en Estrie. Le jumelage s'opère selon des ententes sur mesure soit de location, partenariat, transfert, démarrage ou mentorat. En plus d'un répertoire de terres disponibles, l'organisation de la banque de terres offre ses services-conseils pour accompagner les deux parties, de la recherche jusqu'à la conclusion de l'entente avec un coordonnateur et un conseiller juridique sur le terrain. Le projet a pour objectif de favoriser l'accès à des terres pour la relève agricole et ainsi contribuer au dynamisme agricole des régions.

Sources : Dorion, 2013 ; Banque de terres, 2014.

3.2.2 PRODUCTION ET TRANSFORMATION RESPONSABLES

L'adoption et le maintien de bonnes pratiques dans le système agroalimentaire dépendent en bonne partie du soutien technique et financier disponible. Mettre les programmes d'aide en cohérence avec les orientations gouvernementales en faveur de l'amélioration de la santé et de la protection de l'environnement est une stratégie cruciale pour le déploiement de systèmes alimentaires durables.

Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

Produire sainement implique d'adopter des pratiques de conservation des sols, des cours d'eau et de la biodiversité, de tendre vers une plus grande sobriété énergétique et d'épargner le plus possible les ressources non renouvelables. L'agriculture peut participer à la séquestration du carbone ou à la conservation des sols grâce à des pratiques telles que les engrais verts et une bonne gestion des pâturages. Ce faisant, l'agriculture contribue à l'amélioration de la qualité de l'environnement. La transformation alimentaire peut également réduire au maximum sa consommation d'eau et d'énergie.



Pistes d'action

- Limiter l'utilisation d'intrants coûteux et dommageables pour la santé et l'environnement. [E][O]
- Envisager une transition graduelle vers l'agriculture biologique et l'agroécologie. [E][O]
- Utiliser de manière raisonnée les technologies de l'agriculture de précision. [E][O]

Adapter le soutien financier afin d'encourager les pratiques responsables

Plusieurs observateurs ont noté que le plus important programme de soutien financier, l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), a engendré des effets imprévus sur l'agriculture et même des effets dommageables sur l'environnement (Saint-Pierre, 2009; Québec. MDDELCC, s.d.). Plus de la moitié des compensations vont en effet aux producteurs de maïs-grain (pour l'élevage), de porc (engraissement) et de veaux d'embouche (Saint-Pierre, 2009). Sans réduire le soutien global à l'agriculture, ce dernier aurait tout avantage à être modulé pour stimuler, non pas indistinctement toute activité économique, mais en particulier celle permettant d'améliorer la santé de la population et de préserver les écosystèmes.

La majorité des programmes ne prennent pas en considération la durabilité des pratiques (protection de l'environnement), la destination de la production (marché local ou exportation) ni la qualité des aliments (aliments à haute valeur nutritionnelle). Puisque la consommation de fruits et légumes frais est un indicateur privilégié en matière de saine alimentation, la production de fruits et légumes devrait également être soutenue de manière privilégiée. Il apparaît également essentiel d'encourager l'adoption de pratiques de production durables pouvant contribuer à rendre les milieux de vie plus sains, notamment dans les collectivités rurales où l'agriculture à grande échelle est très présente.



Pistes d'action

- Adapter les programmes de soutien aux entreprises agricoles afin de refléter les orientations gouvernementales en matière de santé et de développement durable. [QC]
- Maintenir et bonifier le soutien technique et financier offert aux agriculteurs souhaitant améliorer leurs pratiques agroenvironnementales, notamment le programme Prime-Vert. [QC]
- Bonifier le programme québécois de surveillance des résidus de pesticides et mettre en place les mécanismes nécessaires à la diffusion des résultats (Québec. INSPQ, 2011). [QC]
- Bonifier les programmes de soutien au secteur biologique et à l'agroécologie. S'assurer que les interventions gouvernementales en la matière soient diversifiées (soutien financier à la transition et au maintien des activités, développement professionnel, recherche, éducation et promotion, etc.) et destinées non seulement aux producteurs, mais également aux transformateurs et aux distributeurs (Éco Ressources, 2009). [QC]
- Envisager des mesures écoconditionnelles dans le soutien étatique à l'agriculture. Par exemple, réfléchir à un système de bonification du remboursement de taxes ou de prestations d'assurances en échange de services rendus aux écosystèmes, ou encore aux contrats d'agriculture multifonctionnelle (Saint-Pierre, 2009). [QC]

Poursuivre la recherche et l'innovation en agriculture durable et en saine alimentation

En matière de recherche, il y a encore beaucoup à faire dans les créneaux de l'agriculture durable et de la saine alimentation. Ces secteurs au fort potentiel bénéficieraient d'une attention et d'un soutien accrus, notamment en agriculture biologique et en agroécologie, et incluant la recherche à la ferme.



Pistes d'action

- Coordonner les programmes de recherche en agriculture et en foresterie, pratiques souvent isolées, mais présentant des synergies potentielles importantes (rôle de l'arbre en agriculture, produits forestiers non ligneux, forêts nourricières). [I]
- Explorer les pistes de recherche en matière d'évaluation de la productivité et des rendements agricoles: [I]
 - Prise en compte de la densité nutritionnelle des aliments produits dans le calcul des rendements agricoles.
 - Prise en compte de l'énergie consommée pour la production des aliments.
 - Prise en compte des biens et services écologiques rendus par l'agriculture.
- Favoriser le transfert de connaissance entre le milieu de la recherche et la pratique agricole. [I][O][E]

LES ÉTAPES DE LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE À LA FERME

La transition vers l'agroécologie peut se dérouler en plusieurs phases et doit faire l'objet d'une adaptation au contexte particulier de chaque entreprise agricole. Les chercheurs identifient quatre grandes étapes:

Étape 1 – Améliorer l'efficacité des pratiques conventionnelles en réduisant l'utilisation d'intrants coûteux, rares ou dommageables pour l'environnement.

Étape 2 – Substituer les pratiques conventionnelles par des alternatives moins nocives, par exemple le labour superficiel plutôt que le labour profond, la lutte biologique plutôt que les pesticides, les engrais verts, etc.

Étape 3 – Réaménager les fermes en s'inspirant de la dynamique des écosystèmes, ce qui peut inclure la diversification et la rotation des cultures et des pâturages. Il s'agit notamment d'augmenter la productivité globale de l'agroécosystème, non pas uniquement le rendement d'une seule production.

Étape 4 – Rétablir une connexion avec la collectivité afin de mieux arrimer la production et les besoins de la population à proximité. En se reconnectant avec les non-agriculteurs, l'agriculture a davantage de chances d'être reconnue et même appuyée par la collectivité, ce qui peut donner un sens plus grand à cette activité.

Source : Gliessman et Rosemeyer, 2010.

GLOSSAIRE

AGROÉCOLOGIE

Science de l'application des concepts et des principes écologiques à la définition et au pilotage de systèmes alimentaires durables. L'agroécologie s'apparente à d'autres approches agricoles globales comme l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la permaculture.

Source : Gliessman, 2007.

ÉCOCONDITIONNALITÉ

Le principe d'écoconditionnalité consiste à rendre les différentes formes de soutien (telles que des subventions à la production) conditionnelles au respect de normes environnementales définies. Le principe d'écoconditionnalité ne constitue pas une rémunération pour la production de services écologiques, mais encourage l'adoption de pratiques écoresponsables.

Source : Vivre en Ville, d'après Eco Ressources, 2008.

SERVICES ÉCOLOGIQUES

Les services écologiques correspondent aux bienfaits apportés aux humains par la nature: produits, conditions et processus par lesquels les écosystèmes et les espèces qui les composent facilitent et rendent possible l'existence humaine. Il existerait plus de 45 types de services écologiques offrant de nombreux bénéfices tels que: régulation du climat, atténuation des sécheresses, de l'érosion, des odeurs et des bruits, amélioration de la qualité de l'air, approvisionnement en eau et en nourriture, développement psychosocial, éducation, tourisme, contribution à la sécurité routière, voies de navigation, gestion des matières organiques, décontamination des sols, etc.

Si la plupart des services écologiques sont rendus par les milieux naturels, ils peuvent aussi l'être par l'agriculture lorsque celle-ci favorise le maintien des fonctions naturelles des écosystèmes.

Sources : Vivre en Ville, d'après Boucher, 2010; Limoges, s.d.; MAPAQ, 2005.

Des initiatives inspirantes pour une production et une transformation responsables

SOUTIEN FINANCIER À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE

Plusieurs États soutiennent directement les entreprises agricoles souhaitant se doter de la certification biologique. Il s'agit d'un geste symbolique fort de la part du gouvernement pour un coût somme toute relativement minime. Par exemple, dans le *Farm Bill* de 2008, les États-Unis offraient une aide financière pouvant aller jusqu'à 75 % du coût de la certification pour un maximum de 750 dollars par entreprise par année. Dans les pays de l'Union européenne, le soutien financier au maintien en agriculture biologique varie de 80 à 2 500 euros par hectare selon la nature de la production et la région. L'Allemagne offre un soutien particulièrement important qui ne se limite pas au paiement de la certification, mais également à la recherche et développement, au support technique et au réseautage, à la commercialisation, etc. Au Québec, le programme de soutien au développement de l'agriculture biologique est terminé depuis mars 2013. Un nouveau programme a été créé, Innov'Action, mais il est davantage orienté vers l'innovation et la recherche.

Sources : Éco Ressources, 2009.

MESURES DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FOSSILE EN AGRICULTURE

Afin de réduire la dépendance au pétrole, les entreprises agricoles peuvent adapter leurs pratiques de plusieurs manières :

- Agriculture biologique.
- Travail de conservation du sol.
- Entretien fréquent et amélioration de la performance des machines.
- Remplacement des carburants par des biocarburants durables.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Modification du système de chauffage et remplacement des vieilles fournaies au mazout.
- Séchage de récoltes au crib.
- Optimisation de l'usage de l'azote : implantation de cultures de couverture, incorporation immédiate des lisiers et fumiers, respect des doses recommandées, fractionnement des apports.
- Remplacement par des engrais de ferme ou des matières résiduelles fertilisantes.
- Réduction des superficies en monoculture de maïs et adaptation de la rotation culturale.

Source : Équiterre, 2013.



Source : Vivre en Ville

PROJET DE RECHERCHE ET DÉMONSTRATION EN AGROFORESTERIE INTERCALAIRE À L'ÎLE-PERROT

Figure 3.2.2.a



Source: CLD Vaudreuil-Soulanges

La municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est propriétaire d'une terre agricole de 34 hectares, en friche depuis une trentaine d'années, le long du boulevard Don-Quichotte. À l'initiative du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges, plusieurs partenaires se sont réunis autour d'un projet visant à faire de cette terre un site d'essai, d'expérimentation et de démonstration des cultures intercalaires (alternance de rangées d'arbres et de cultures annuelles) à grande échelle. Selon les experts en agroforesterie impliqués dans le projet, « les cultures intercalaires permettent d'élaborer des techniques d'agriculture durable, de réduire les gaz à effet de serre et aussi de générer des profits grâce à la vente du bois et des produits cultivés sur place ». Une partie du site sera réservé afin de protéger une espèce en danger, la rainette faux-grillon. Le projet se déroulera en plusieurs phases dès 2014 et nécessitera des investissements de 300 000 dollars.

Sources: Jacques, 2013; Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, s.d.

L'AGROFORESTERIE OU COMMENT ASSOCIER PRODUCTION AGRICOLE ET FORESTIÈRE SUR UNE MÊME PARCELLE

L'agroforesterie, comme son nom l'indique, propose de combiner l'activité agricole à l'activité forestière. Plus précisément, il s'agit d'un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, sous la forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle prenant place sur une même parcelle, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux.

L'agroforesterie peut se traduire de différentes manières sur le terrain. Elle peut consister à réintroduire des arbres en peuplements de faible densité sur les parcelles agricoles afin d'assurer un revenu à plus long terme à l'agriculteur. L'association de céréales ou de légumineuses avec des arbres à croissance rapide comme le peuplier est également un scénario envisageable. Il faut alors s'assurer que l'espacement des rangées d'arbres soit adéquat pour limiter la compétition entre les cultures et permettre le passage de la machinerie. Dans la production animale, des vergers peuvent être ouverts aux pacages en prenant quelques précautions d'usage pour protéger les arbres.

L'agroforesterie comprend également la production et la récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL) comme les petits fruits, les plantes médicinales et les champignons comestibles. Par exemple, un producteur acéricole peut envisager de planter des racines de ginseng ou d'hydraste du Canada dans son érablière.

Les associations entre arbres, cultures et élevages nécessiteront encore beaucoup d'expérimentations, mais elles se présentent déjà comme des solutions potentielles pour atténuer les fluctuations du revenu liées au prix des produits agricoles et aux effets des changements climatiques.

Source: Vivre en Ville, d'après De Baets et collab., 2009; Lundgren et Raintree, 1982.



INGRÉDIENT N°3

UN ACCÈS AMÉLIORÉ AUX ALIMENTS SAINS

Pour créer un environnement favorable à la saine alimentation, il importe de s'assurer que les aliments sains sont réellement accessibles, physiquement, géographiquement et financièrement, en particulier dans les déserts alimentaires et les milieux défavorisés. À cette fin, la localisation des infrastructures alimentaires à proximité des milieux de vie et l'amélioration de l'offre s'avèrent cruciales, tout comme l'optimisation des transports et les efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire.

RÉSULTATS ATTENDUS

À terme, les résidents ont accès aux aliments sains à juste prix, ainsi qu'aux infrastructures alimentaires à distance de marche de leur domicile.

Assurer l'accès aux aliments sains : créer des environnements favorables

L'accessibilité aux aliments sains est toujours un problème dans plusieurs quartiers urbains et régions rurales. La mise en place de systèmes alimentaires durables constitue une opportunité de s'attaquer à ces inégalités d'accès.



Accessibilité géographique

La plupart des recherches mettent en évidence une relation positive entre un bon accès à des commerces d'alimentation de type supermarché, et une consommation accrue de fruits et de légumes. Or, le mode de développement urbain des dernières décennies, basé sur la ségrégation des fonctions et l'étalement urbain, a fait en sorte d'éloigner les activités commerciales, y compris alimentaires, des lieux de résidences.

L'implantation de nouvelles formes de production et de distribution d'aliments locaux (jardins communautaires et collectifs, marchés publics, kiosques de fruits et légumes, agriculture soutenue par la communauté) peut avoir un impact positif sur l'accès à des aliments sains et abordables. Une étude a ainsi démontré, pour les États-Unis, que plus il y avait d'occasions d'acheter des produits directement de la ferme ou en marché public, moins le risque d'obésité était grand (Ahern et collab., 2011; Jilcott et collab., 2011). Parallèlement aux approches restrictives visant à limiter la présence de malbouffe dans les quartiers, il s'agit de créer une offre saine dans les collectivités, y compris celles qui sont dévitalisées.

Accessibilité physique

Créer un environnement physique favorable à la saine alimentation implique plusieurs types d'intervention. Outre l'implantation de nouvelles sources d'approvisionnement dans les secteurs mal desservis, des mesures peuvent être prises pour améliorer les transports collectifs et faciliter les déplacements actifs vers les commerces alimentaires existants.

Il s'agit, globalement, de réduire au maximum les barrières physiques pour les piétons (boulevards, grands stationnements, etc.) entre les lieux de résidences et les lieux d'approvisionnement. Le design de l'espace entourant les commerces alimentaires et l'utilisation d'une signalisation appropriée peuvent à ce titre être des stratégies valables.



Accessibilité financière

Un faible accès aux commerces alimentaires peut exacerber les inégalités sociales, en s'ajoutant notamment aux difficultés économiques (Beaulac et collab., 2009). Néanmoins, que les aliments sains soient disponibles dans les commerces d'alimentation ne signifie pas automatiquement qu'ils sont à la portée de tous les ménages. En effet, le prix des aliments est un, sinon le déterminant le plus important des achats alimentaires chez les familles à faible revenu en situation d'insécurité alimentaire (Santé Canada, 2013). Les populations moins fortunées sont par ailleurs souvent moins mobiles, et ont donc moins facilement accès aux commerces d'alimentation.

Afin d'encourager la consommation d'aliments sains par les ménages à faible revenu, il est essentiel de poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, qui se traduisent par l'action directe des organismes communautaires auprès des personnes vulnérables. Le réseau d'aide alimentaire peut avantageusement être mis à contribution pour améliorer l'offre, ce qui est d'ailleurs déjà visible dans certaines régions. Mais il importe également d'encourager la consommation de fruits et légumes frais par l'ensemble de la population, y compris les ménages à faible revenu, et de faciliter le partage des infrastructures alimentaires.

UN ACCÈS AMÉLIORÉ AUX ALIMENTS SAINS SYNTHÈSE DES STRATÉGIES

3.3.1. Localisation et design des infrastructures alimentaires

- Placer les infrastructures à proximité des milieux de vie
- Attirer de nouveaux commerces alimentaires dans les quartiers
- Mettre à profit le design pour améliorer l'accès

3.3.2. Amélioration de l'offre alimentaire

- Accroître la disponibilité des fruits et légumes dans les commerces existants
- Ajouter un menu sain dans les installations et les événements publics
- Mettre en place des marchés de fruits et légumes saisonniers

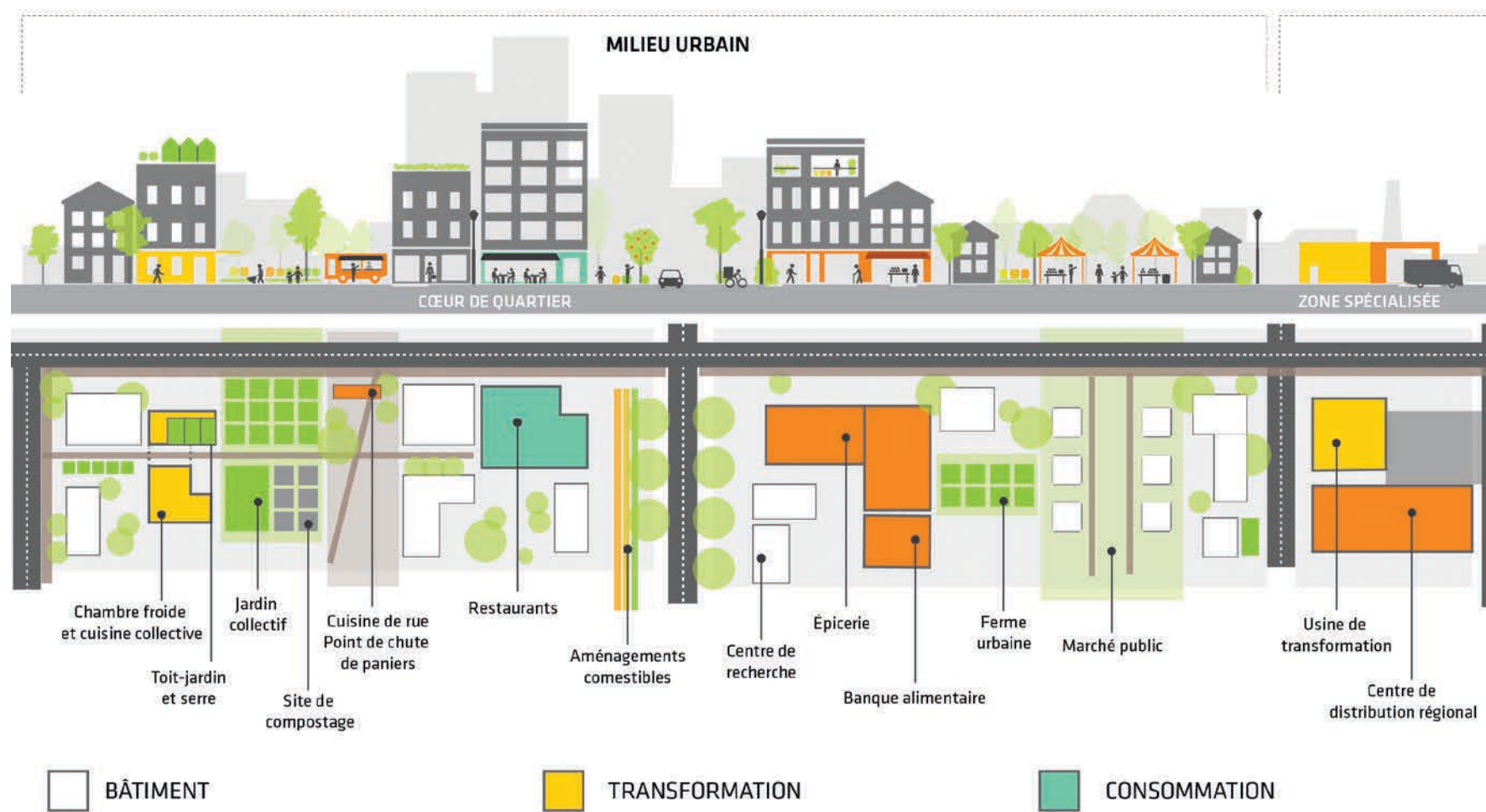
3.3.3. Optimisation des transports vers les infrastructures alimentaires

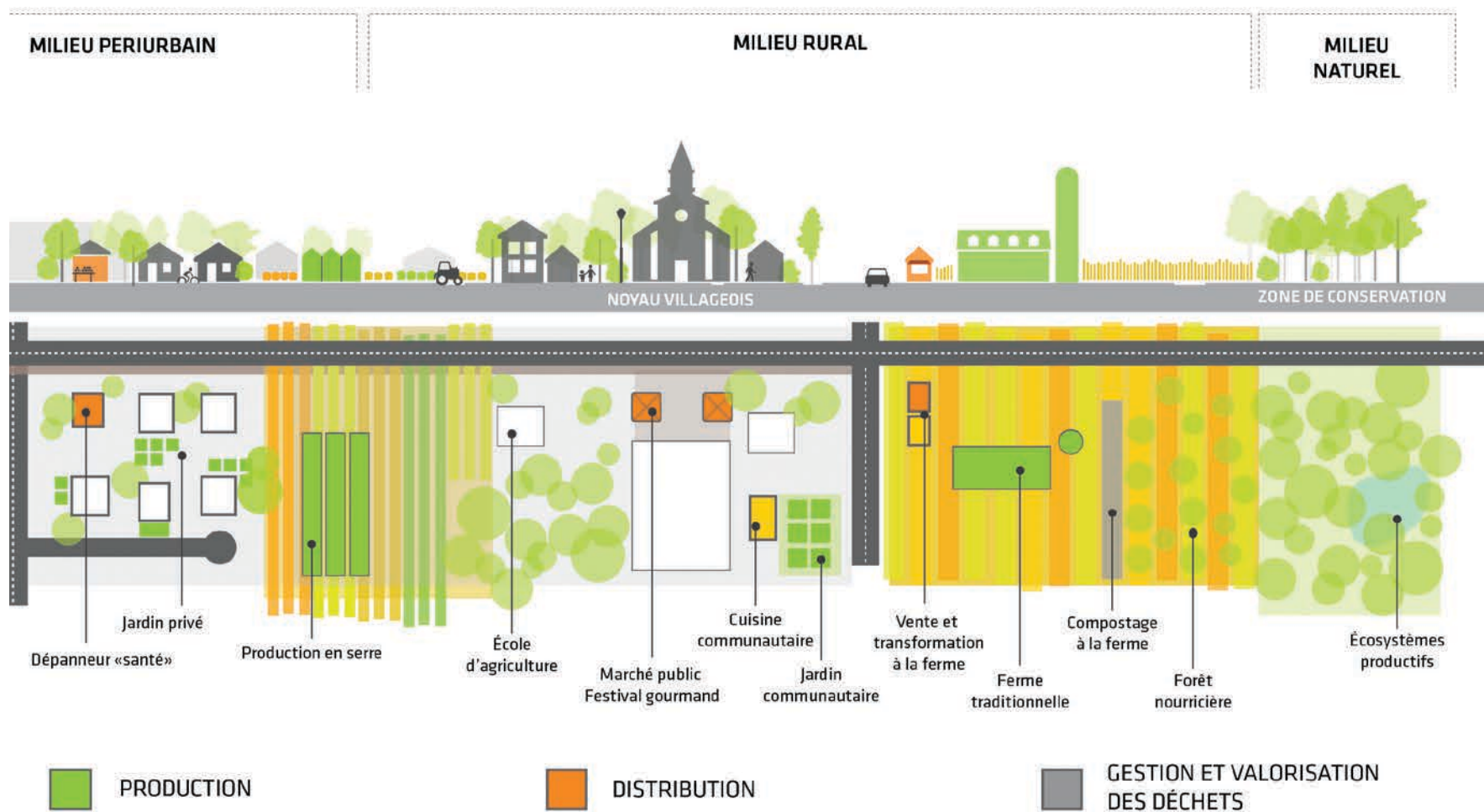
- Articuler urbanisation et transport en commun
- Faciliter les déplacements actifs pour l'approvisionnement alimentaire
- Transporter les ménages vers les aliments sains

3.3.4. Lutte contre l'insécurité alimentaire

- Accroître la capacité d'agir et le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu
- Partager les infrastructures et les compétences alimentaires

Figure 3.3.a ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE





Source : Vivre en Ville

3.3.1 LOCALISATION ET DESIGN DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES

Parce que les sources d'aliments ne sont pas réparties équitablement sur le territoire et qu'elles génèrent chaque jour un nombre important de déplacements, il s'avère essentiel de réfléchir sérieusement à leur localisation. Le processus de relocalisation consiste à repenser l'implantation et la répartition des différentes activités et infrastructures alimentaires dans un territoire donné, qu'il s'agisse d'activités de production, de distribution, de consommation ou de gestion des matières résiduelles.

Placer les infrastructures alimentaires à proximité des milieux de vie

La majorité de la population doit pouvoir accéder à distance de marche à un commerce alimentaire ou à un autre point de distribution offrant des aliments sains.



Pistes d'action

- Se doter d'une politique de localisation incluant les activités et les infrastructures alimentaires. [M]
- Définir des critères de localisation clairs pour l'implantation des différents types d'infrastructures alimentaires [M] :
 - Les petits détaillants en alimentation et les jardins partagés, d'usage fréquent, devraient être accessibles à distance de marche (400 à 800 mètres) ou en transport en commun (280 mètres d'une station d'un réseau structurant).
 - Les restaurants et les équipements communautaires ou municipaux partagés, comme les cuisines collectives ou commerciales, ont tout avantage à se situer près des cœurs de quartiers.
 - Les infrastructures régionales, comme les centres de distribution ou les usines de transformation, sont plus souvent situées dans les zones spécialisées. Les critères de localisation les concernant incluent l'accessibilité au réseau autoroutier supérieur pour l'approvisionnement par les fournisseurs régionaux.
 - En milieu rural, les cœurs de villages devraient réunir les principaux commerces d'alimentation. Des stratégies basées sur la coopération et la mutualisation d'équipements peuvent également être envisagées.

Attirer de nouveaux commerces alimentaires dans les quartiers

L'implantation de nouveaux commerces est une stratégie structurante pour desservir les quartiers ayant un faible accès aux aliments sains.



Pistes d'action

- Recruter et accompagner des commerces alimentaires pour les quartiers mal desservis. Se doter à cet effet d'une politique ou d'une charte commerciale définissant les critères d'implantation des futurs commerces. Dans le cas des déserts alimentaires, envisager un soutien financier. [M][I][O][QC]
- Définir les usages alimentaires autorisés dans les zones, notamment résidentielles, où ils sont actuellement interdits. Au besoin, autoriser des usages conditionnels ou des mesures de contingentement (Québec. INSPQ, 2009). [M]
- Limiter la superficie des commerces d'alimentation pour assurer une répartition sur le territoire. [M]
- Donner la priorité aux commerces alimentaires dont l'initiative provient de la collectivité (coopératives d'alimentation, épiceries solidaires, etc.). Travailler avec les acteurs intéressés sur un territoire donné constitue un facteur de succès important. [M][O][E]
- Permettre et encadrer la cuisine de rue offrant un menu santé. Travailler de concert avec les restaurateurs afin de créer une offre complémentaire qui n'entrera pas en concurrence directe avec l'offre existante. [M][E]

Mettre à profit le design pour améliorer l'accès aux infrastructures alimentaires

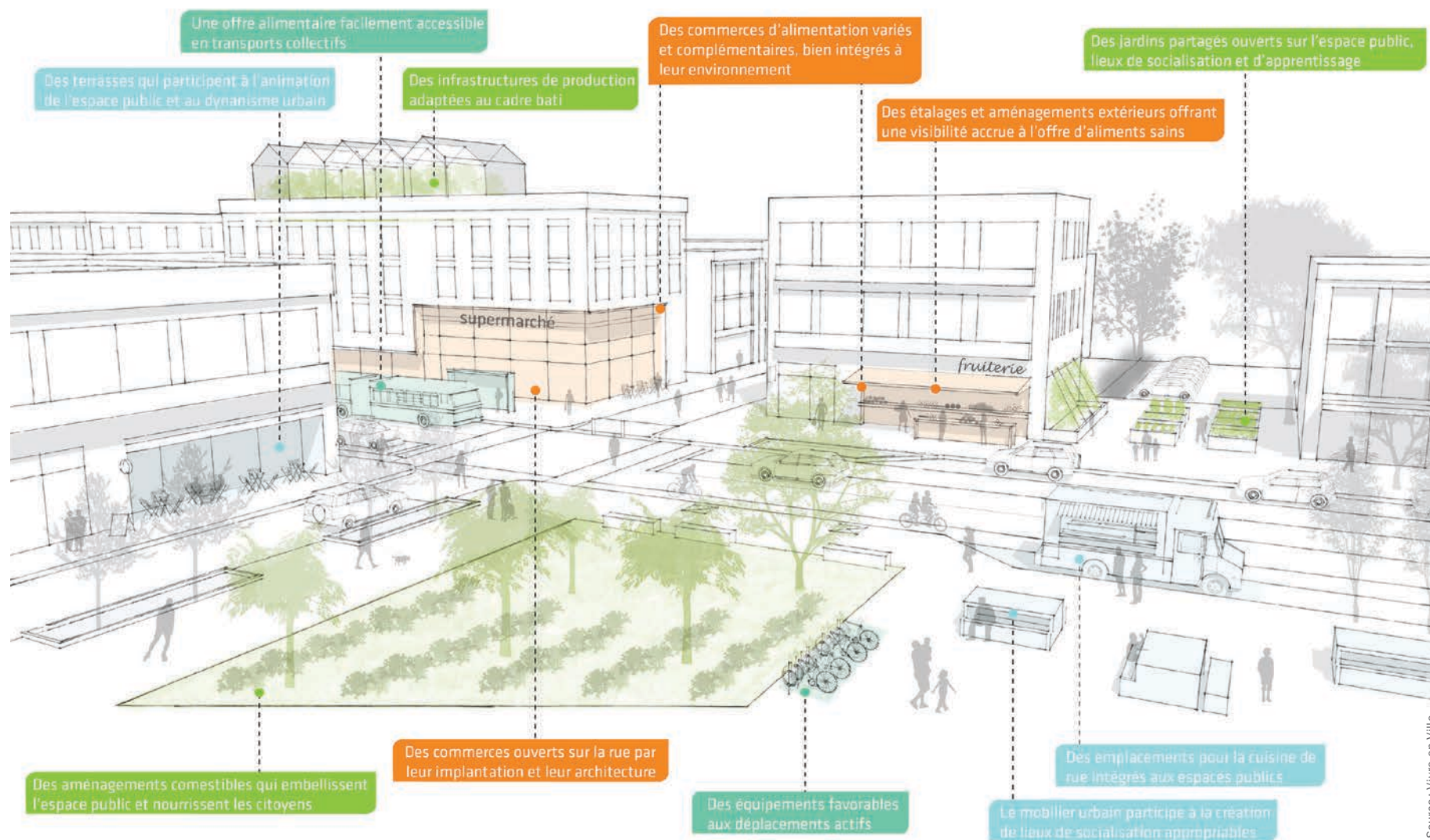
La nourriture dispose d'un pouvoir d'attraction important dans l'espace public. Un bon design des infrastructures alimentaires, en particulier des commerces d'alimentation, peut contribuer à rendre ces espaces plus attrayants, plus conviviaux et les cœurs de quartiers plus vivants.



Pistes d'action

- Concevoir les espaces de marché polyvalents de manière à ce qu'ils puissent également accueillir des activités de socialisation, de démonstration, de détente et de jardinage. [M][O][E]
- Créer une identité claire et distincte aux infrastructures alimentaires en réinterprétant des caractéristiques du quartier et des produits. [M][O][E]
- Offrir de multiples modes d'accès aux installations et une transition soignée entre les espaces grâce à la végétation, au mobilier urbain et aux places publiques afin d'améliorer l'expérience d'approvisionnement. [M][O][E]
- Mettre à contribution les aménagements comestibles dans les espaces de transition. [M][O][E]
- Créer des connexions visuelles entre les espaces intérieurs et extérieurs par l'utilisation de la fenestration, de l'éclairage et de points de vue intéressants. [M][E]
- Évaluer la possibilité de réglementer l'affichage commercial afin que la saine alimentation soit davantage mise en valeur. [M][I]

Figure 3.3.1.a LES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES DANS UN CŒUR DE QUARTIER (OU DE VILLAGE)



Source : Vivre en Ville

Des initiatives inspirantes pour bien localiser les infrastructures alimentaires

CUISINE DE RUE : LE CAS DES FOOD TRUCKS, BOSTON

Figure 3.3.1.b



Complément très apprécié de la scène culinaire de la ville, facteur d'animation des quartiers et nouvelle activité économique, la cuisine de rue apporte de nombreux bienfaits à la vie urbaine de Boston. Depuis avril 2011, avec l'adoption du *Mobile Food Truck Ordinance*, cette forme de restauration est permise et encouragée dans les différents quartiers de Boston, mais elle est également strictement encadrée. La Ville de Boston souhaitant assurer et maximiser l'apport de la cuisine de rue à la collectivité, la délivrance des permis est conditionnelle à plusieurs critères, notamment en ce qui a trait à l'offre d'aliments sains et à la non-concurrence avec les restaurants en place. Parmi les conditions établies pour la délivrance du permis (*Food Truck Site License*), les restaurateurs intéressés à occuper un site sur rue doivent soumettre à la Ville les éléments suivants :

- un menu comprenant au minimum une option saine ;
- un engagement à appliquer la campagne *Rethink Your Drink* initiée par la Ville de Boston afin de favoriser les options saines parmi l'offre de breuvages (breuvages sans sucres ajoutés ou édulcorants artificiels et sans gras) ;
- une déclaration sur l'unicité du produit et sa complémentarité avec l'offre alimentaire du secteur ;
- un accord de non-concurrence avec les entreprises situées à moins de 100 pieds du site ;
- une déclaration d'engagement communautaire de l'entreprise ;
- une déclaration sur la durabilité environnementale de l'entreprise.

Les sites de cuisine de rue sont attribués aux restaurateurs chaque année, selon les demandes, par tirage au sort. En plus des sites établis, de nouveaux sites peuvent être suggérés via le portail Internet de la Ville. Les nouveaux sites doivent, notamment, comprendre de larges trottoirs et ne doivent pas être situés à proximité d'une école ou de plusieurs restaurants. Les suggestions sont évaluées par le Food Truck Committee et soumises à l'approbation des riverains.

CITY MARKET COOP : UNE ÉPICERIE PAR ET POUR LA COMMUNAUTÉ AU CENTRE-VILLE DE BURLINGTON

Figure 3.3.1.c



Lorsque l'épicerie située au centre-ville de Burlington (Vermont) a fermé ses portes, la Ville a dû faire un choix entre une succursale d'une chaîne d'alimentation et une petite coopérative d'alimentation. Bien que cette dernière n'avait pas l'expérience ou l'historique financier de la grande chaîne, son implantation au centre-ville constituait une opportunité pour la ville d'améliorer son offre en produits alimentaires locaux et biologiques. La Ville a donc préféré la coopérative Onion River City Market, mais en lui imposant des conditions afin qu'elle soit en mesure de répondre aux besoins des résidents du centre-ville, notamment par l'ajout de produits plus conventionnels à son offre d'aliments locaux non transformés (73% de ses fournisseurs sont des entreprises du Vermont).

La coopérative, qui a amorcé ses activités en tant que groupe d'achat en 1971, a déménagé à plusieurs reprises au fil de sa croissance pour finalement ouvrir ses portes sur la South Winooski Avenue en 2002. Avec ses 2 500 membres, la coopérative est toujours très engagée dans la communauté. Elle offre par exemple gratuitement 1 400 dîners aux personnes âgées, via le *Senior Lunch Program*, des milliers de produits aux banques alimentaires et a permis à une école primaire d'acquiescer un comptoir à salade pour améliorer l'alimentation des enfants.

Source : City Market Onion River Coop, s.d.

THE FOOD PROJECT : DES GRANDS JARDINS DE PRODUCTION OUVERTS SUR LE QUARTIER, BOSTON

Figure 3.3.1.d



The Food Project est une organisation qui regroupe différentes installations maraîchères sur près de 16 hectares dans l'est du Massachusetts, en milieu urbain et suburbain. L'organisation axe notamment sa mission sur l'engagement des jeunes à travers l'agriculture durable.

À Boston, The Food Project cultive deux parcelles de terrain de 5 700 m² et de 2 400 m² au cœur du quartier populaire Dudley. Les aliments produits sur ces sites sont distribués à travers un programme d'agriculture soutenue par la communauté et via des marchés de producteurs, ou encore ils sont donnés à des organisations locales de lutte contre l'insécurité alimentaire.

En plus de produire et distribuer des aliments, The Food Project aide les membres de la communauté à cultiver eux-mêmes leurs aliments en fournissant ressources et formations. Il gère notamment la serre de 900 m² d'une organisation locale, qui sert de lieu d'apprentissage et d'espace communautaire à longueur d'année pour les résidents et les jardiniers en herbe du quartier Dudley. La localisation des parcelles et de la serre, au cœur d'un milieu de vie, rend d'autant plus direct l'apport de l'agriculture urbaine à la communauté.

Source : The Food Project, 2014.

CENTRALITÉS ET OFFRE ALIMENTAIRE DANS LA VILLE DE FREIBURG, ALLEMAGNE

La Ville de Freiburg im Breisgau, en Allemagne, a élaboré un concept (qui tient lieu de stratégie) pour encadrer la localisation des commerces de détail et les autres activités structurantes de son territoire : le concept de marchés et de centralités (*Freiburger Märkte- und Zentrenkonzept*). La stratégie, intégrée dans le plan de zonage, comprend une hiérarchie des zones de vente au détail, une catégorisation des produits pouvant être vendue ou non dans chaque zone, ainsi que des superficies maximales de surface de vente et de stationnement. Par exemple, les commerces d'alimentation qui ne sont pas destinés à la distribution sont considérés comme un service de proximité et leur implantation est privilégiée au cœur des centres habités, tandis que l'implantation de commerces alimentaires de plus de 800 m² est restreinte à quelques emplacements en périphérie.

Source : Vivre en Ville, 2014.

COMMERCE DRUMMOND : UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ QUI PROFITE AUX QUARTIERS

Créé et financé principalement par Drummondville, Commerce Drummond cherche à développer une offre commerciale de proximité pour répondre aux besoins des quartiers de la ville, notamment aux besoins alimentaires. Lors des démarches de recrutement, l'organisation favorise l'offre de produits biologiques et/ou frais et la bannière est mise en contact avec des producteurs locaux et elle est encouragée à adapter son offre de produits en ce sens (surtout pour les fruits, les légumes et les fleurs). Sur le plan des résultats, deux bannières alimentaires connues ont implanté une épicerie dans deux quartiers distincts et le magasin Le Végétarien s'est installé sur le boulevard Saint-Joseph, abritant une boulangerie, une boucherie et une poissonnerie indépendantes. D'autres épiceries devraient ouvrir sous peu, dont une dans un secteur ayant connu une forte progression démographique. Commerce Drummond cherche aussi à attirer les nouveaux petits formats d'IGA, mais sans station-service, pour compléter l'offre.

Sources : Commerce Drummond, 2014.

FRESH GROCER : UNE ÉPICERIE COMPLÈTE DANS UN QUARTIER DÉFAVORISÉ DE PHILADELPHIE

Figure 3.3.1.e



Pendant près de quarante ans, le quartier East Germantown de North Philadelphia était reconnu comme un désert alimentaire, avec une population défavorisée et aucune épicerie accessible en moins de vingt minutes d'autobus. Le quartier se caractérisait également par un surpoids marqué des enfants y résidant (près d'un enfant sur deux).

En 2009, le quartier a vu l'ouverture de son premier supermarché d'alimentation, une succursale de la chaîne Fresh Grocer qui mise sur une offre abondante de fruits et légumes. Les magasins y font la promotion d'une saine alimentation, notamment en mettant les produits frais en valeur, en affichant des informations claires sur la valeur nutritive des aliments, ainsi qu' en offrant des plats préparés « santé ».

L'ouverture du nouveau Fresh Grocer a été rendue possible grâce à la *Pennsylvania Fresh Food Initiative*, un partenariat public-privé mis en place pour augmenter le nombre de supermarchés dans les communautés mal desservies à travers l'État, avec le soutien de deux organisations à but non lucratif de Philadelphie : The Reinvestment Fund et The Food Trust.

Sources : The Food Trust, 2014a ; Lehmann & Weiss, 2014.

HEADHOUSE PUBLIC MARKET : UN LIEU DE MARCHÉ HISTORIQUE ET ATTRAYANT À PHILADELPHIE

Figure 3.3.1.f



Headhouse Farmer's Market est le plus important marché public à Philadelphie. Créé en 2007, il est situé dans un bâtiment patrimonial du quartier Society Hill, dans l'est de la ville. Lors des jours de marché, le hall couvert s'anime de mangeurs en quête d'aliments frais et de flâneurs du dimanche. Environ la moitié des kiosques offrent des fruits et légumes, les autres offrant des produits de boulangerie, des fromages, du poisson, des fleurs, du cacao, etc. Une cantine de rue et quelques kiosques de restauration complètent l'offre alimentaire du marché à l'heure du dîner. Malgré le fait qu'il soit situé dans un quartier relativement aisé, le marché accepte les coupons alimentaires (*food stamps*), ce qui permet aux ménages à plus faible revenu de s'y approvisionner en produits frais et locaux.

Le bâtiment qui héberge le marché est un équipement permanent pouvant servir à différents usages (marché, mariage, spectacle, fête de quartier, etc.). Il est bordé par une rue commerciale et l'achalandage qu'il génère peut également bénéficier aux commerces voisins. La fontaine située tout près du marché ainsi que les marches des résidences servent de lieux de repos pour les résidents désirant déguster sur place les aliments achetés.

Source : Vivre en Ville ; The Food Trust, 2014a.

3.3.2 AMÉLIORATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE

L'amélioration de l'offre au sein des infrastructures alimentaires déjà présentes dans les milieux de vie permet d'accroître l'accès à une saine alimentation. Les points de vente saisonniers et ambulants contribuent à cette stratégie.

Accroître la disponibilité de fruits et légumes dans les commerces existants

La qualité des produits, la variété offerte ainsi que le prix des aliments varient selon le type de commerce alimentaire. Sur la base de ces trois critères, l'offre des supermarchés est en général meilleure, comparée à celle des dépanneurs et des petites épiceries. Une exception ressort toutefois pour les petites épiceries ethniques qui offrent souvent plus de produits frais, variés et abordables. D'autres sources d'approvisionnement peuvent contribuer à fournir un accès à des aliments nutritifs à bon prix, comme certaines pharmacies, les magasins à un dollar ou les grandes surfaces.

Dans plusieurs des quartiers qui connaissent une situation de faible accès aux aliments, le dépanneur est l'un des seuls services de proximité. L'offre alimentaire n'y est malheureusement pas toujours de grande qualité. Pour soutenir simultanément la mixité des activités – favorable par ailleurs à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif – et l'amélioration de l'offre alimentaire, inciter les commerces existants à offrir des aliments sains est une approche doublement porteuse.



Pistes d'action

- Poursuivre l'implantation et l'évaluation des projets pilotes de dépanneurs santé offrant une plus grande variété de produits frais et nutritifs. Selon le succès des projets, étendre la démarche à l'ensemble du territoire. [M][I][O][E]
- Offrir un accompagnement, de la formation et des outils informationnels aux commerces souhaitant améliorer la qualité de leur offre alimentaire. [M][I][O][E]
- Développer des programmes de valorisation et de reconnaissance des commerces de proximité ou développer un volet spécifique dans les programmes existants, tels que Mélior ou DUX. [M][I][O][E]
- Rendre l'offre alimentaire saine plus attrayante par des stratégies de merchandising axées sur le plaisir, le caractère pratique et le bénéfice nutritionnel (Québec en Forme, 2007). [I][O][E]

Ajouter un menu sain dans les installations et les événements publics

Les autorités de tous les paliers de gouvernement peuvent se doter de politiques visant les installations alimentaires des équipements publics : établissements culturels, piscines publiques, etc.

Les municipalités peuvent améliorer la qualité des aliments offerts dans les installations dont elles sont responsables, qu'il s'agisse des édifices gouvernementaux, des arénas, des centres de loisirs ou encore des distributeurs situés dans les lieux publics. Plusieurs d'entre eux sont abondamment fréquentés par les jeunes et les familles et présentent une opportunité concrète d'agir en faveur de la saine alimentation.



Pistes d'action

- Évaluer et bonifier l'offre en aliments sains dans les installations municipales, les bâtiments gouvernementaux et les institutions culturelles et sportives. [M][QC][I]
- Remplacer, dans les machines distributrices, les produits riches en gras, sel et sucre par des produits plus sains. [M][Q]
- Assurer la présence d'une source d'eau potable gratuite pour remplir les bouteilles des visiteurs. [M]
- Ajouter des options saines dans le menu lors des événements publics (foires, festivals, fêtes de quartier, etc.). Cela peut impliquer de solliciter de nouveaux fournisseurs si les partenaires habituels ne sont pas en mesure de l'offrir. [M]

Des initiatives inspirantes pour améliorer l'offre alimentaire

Mettre en place des marchés de fruits et légumes saisonniers dans les quartiers

Les marchés publics ont connu un essor considérable au cours des dernières décennies en Amérique du Nord. Au Québec, ils sont passés d'environ 34 en 1980 à près d'une centaine en 2014. Leur succès dépend néanmoins de leur emplacement, si possible central dans les quartiers, mais également de la disponibilité de producteurs locaux, de la qualité des installations et de la fidélité de la clientèle. Le caractère social et à l'ambiance conviviale sont particulièrement appréciés et les différencient d'ailleurs des supermarchés (AMPQ, 2014; Équiterre, 2014a). La présence de marchés saisonniers dans les quartiers constitue une opportunité de diversifier l'offre alimentaire, d'encourager les échanges entre la communauté et les producteurs locaux et de dynamiser l'espace public.



Pistes d'action

- Soutenir l'implantation de petits marchés publics saisonniers dans les cœurs de quartiers et de villages. Évaluer préalablement les besoins et la faisabilité du projet. Exiger la présence d'un minimum de producteurs maraîchers pour assurer la présence de fruits et légumes frais. [M][O][QC]
- Mettre en place des dispositifs mobiles de distribution de fruits et légumes, en particulier dans les secteurs ayant un faible accès aux aliments sains. [M][O][E]

DES FRUITS ET LÉGUMES DANS LES DÉPANNEURS : L'INITIATIVE HEALTHY CORNER STORES, PHILADELPHIE

Figure 3.3.2.a



Initiée en 2004 par The Food Trust à Philadelphie, la *Healthy Corner Store Initiative* est un projet visant à accroître la disponibilité des aliments sains dans les dépanneurs de Philadelphie et à sensibiliser la population, particulièrement les jeunes, sur les enjeux de saine alimentation. L'initiative tente de répondre à la problématique des déserts alimentaires en misant sur le potentiel des dépanneurs, seuls commerces disponibles dans plusieurs quartiers et largement fréquentés par les enfants.

Sur le terrain, l'initiative se décline en deux volets : le soutien aux propriétaires de dépanneurs et l'éducation à la saine alimentation dans la communauté.

Les propriétaires de dépanneurs participants bénéficient d'une assistance technique pour favoriser la vente de produits sains tout en assurant leur rentabilité. Un réfrigérateur pour les fruits et légumes leur est fourni, tandis qu'ils sont directement mis en lien avec des producteurs locaux et des fournisseurs pour un approvisionnement au plus bas coût possible.

Au sein de la communauté, des activités de sensibilisation et d'éducation sont offertes dans les écoles des quartiers ciblés ou encore directement dans les dépanneurs. Des ateliers sur les collations saines et sur la nutrition en général y sont organisés.

Le projet a pris de l'ampleur en 2010 grâce au partenariat avec le programme *Get Healthy Philly* du Philadelphia Department of Public Health et grâce au soutien financier de plusieurs partenaires publics et de fondations privées. En 2013, la *Healthy Corner Store Initiative* était implantée dans près de 660 dépanneurs de Philadelphie, l'objectif étant d'atteindre 1 000 dépanneurs participants d'ici 2035. L'initiative s'est par ailleurs étendue à travers la Pennsylvanie et le New Jersey, The Food Trust ayant même fondé un réseau national : le National Healthy Corner Store Network. Aux dires des responsables de The Food Trust, une approche personnalisée auprès des propriétaires de dépanneurs ainsi que l'intégration très graduelle de nouveaux produits sont des facteurs de succès de l'initiative (Lehmann et Weiss, 2014).

Sources : The Food Trust, 2014b.; Lehmann & Weiss, 2014.

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET LES ÉVÈNEMENTS À SHERBROOKE

La Ville de Sherbrooke a lancé en 2013 une nouvelle politique concernant l'offre alimentaire dans ses infrastructures sportives ainsi que lors d'évènements et de fêtes populaires. La politique se structure autour des cinq grandes orientations suivantes :

- 1) Privilégier les gras mono-insaturés et polyinsaturés en plus de réduire l'offre d'aliments et de boissons ayant une teneur élevée en sodium.
- 2) Intégrer les principes du développement durable à l'ensemble des activités des services alimentaires.
- 3) Organiser l'offre de service de façon à favoriser l'accès physique à des aliments de haute valeur nutritive.
- 4) Promouvoir la saine alimentation et l'acceptation de la politique alimentaire auprès des concessionnaires, des partenaires et des usagers et sensibiliser les organisateurs d'évènements sportifs à bonifier leur offre alimentaire en accord avec la politique alimentaire.
- 5) Assurer le développement des compétences du personnel.

La politique s'inscrit dans le plan d'action de l'Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé, issu de la concertation de partenaires locaux dont le but est de faciliter la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Source : Ville de Sherbrooke, 2013.

MARCHÉ AMBULANT À VÉLO DANS LE QUARTIER LIMOILLOU, QUÉBEC

Figure 3.3.2.b



Le P'tit marché solidaire de Limoilou est le résultat du travail réalisé par l'Approche territoriale intégrée (ATI) de Limoilou. Il offre des fruits et légumes frais et locaux à prix abordables dans les secteurs de Limoilou où l'accès à la saine alimentation est considéré plus faible. En plus d'ateliers portant sur l'alimentation saine, deux vélos triporteurs et un mini-marché offrent l'occasion d'informer les résidents sur les organismes du milieu et sur les alternatives en sécurité alimentaire (cuisines collectives, groupes d'achats, jardins collectifs), tout en donnant accès à une plus grande diversité de légumes. Des initiatives similaires existent également dans d'autres villes du Québec, notamment à Montréal (Fruixi).

Source : Le P'tit marché solidaire de Limoilou, 2014.

UN MARCHÉ PUBLIC SAISONNIER DANS LE QUARTIER SAINT-SAUVEUR À QUÉBEC

Figure 3.3.2.c



Le quartier Saint-Sauveur de la Ville de Québec a bénéficié en 2014 d'un marché public saisonnier, tenant place chaque samedi avant-midi des mois d'août et de septembre. Donnant suite au projet pilote de 2013, le marché tend à se consolider et regroupe une dizaine de kiosques de producteurs agricoles et d'entreprises agroalimentaires locales. Cette initiative citoyenne vise notamment à rendre la vie de quartier plus dynamique, à améliorer l'accès à des aliments frais pour les résidents du quartier, à favoriser les échanges entre les citoyens et les producteurs agricoles ainsi qu'à promouvoir les aliments produits localement.

Source : Marché Saint-Sauveur, 2014.

3.3.3 OPTIMISATION DES TRANSPORTS VERS LES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES

Si l'accessibilité des infrastructures alimentaires commence par une bonne répartition et implantation dans le tissu urbain, il est également possible d'améliorer les infrastructures de déplacements actifs et de transport collectif pour rendre les aliments sains plus accessibles.

Articuler urbanisation et transport en commun

Planifier la construction des résidences, commerces et autres infrastructures de façon coordonnée avec le développement du réseau de transport collectif permet d'améliorer tant l'accessibilité géographique, que l'accessibilité physique de l'offre alimentaire. Les plans de mobilité durable, les plans et schémas d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, les projets d'écoquartiers, font, de plus en plus, référence à l'arrimage de l'aménagement du territoire et de la planification du transport en commun.



Pistes d'action

- Définir un réseau structurant de transport en commun et articuler l'urbanisation et la densification avec ce réseau. [M]
- Identifier des corridors d'urbanisation et s'assurer d'une desserte de qualité en transport en commun.
- Localiser stratégiquement les activités à rayonnement métropolitain et régional et diriger la croissance vers les corridors identifiés.
- Concevoir des milieux de vie qui assurent la proximité des commerces et qui sont dotés d'espaces publics bien aménagés.
- Animer les cœurs de quartiers et offrir une variété de types d'habitation (Vivre en Ville, 2013b).
- S'assurer que les cœurs de quartiers sont accessibles par le réseau structurant de transport en commun. Un travail concerté de la municipalité, la société de transport et la communauté peut permettre de développer des projets adaptés aux besoins des différents acteurs concernés. [M][O][C]

Faciliter les déplacements actifs pour l'approvisionnement alimentaire

Dans nombre de quartiers, la transformation de la trame urbaine en faveur de l'automobile a rendu ardu le simple fait d'aller faire son épicerie à pied. Il est encore plus problématique, voire risqué, pour les personnes à mobilité réduite et les enfants, de marcher jusqu'au commerce alimentaire le plus proche.

Assurer la sécurité et la convivialité des déplacements à pied ou à vélo vers les lieux d'approvisionnement contribue à en garantir l'accessibilité pour tous, mais aussi à améliorer la qualité et l'ambiance des rues commerciales et à réduire les besoins en stationnement.



Pistes d'action

- Assurer la sécurité des voies piétonnières et cyclables permettant d'accéder aux commerces d'alimentation et aux infrastructures alimentaires. [M]
- Assurer la présence de stationnements à vélo sécuritaires et suffisants à proximité des commerces d'alimentation, des marchés publics et autres sites d'approvisionnement. [M][O][E]
- Mettre à disposition des carrosses, des remorques à vélo ou autres équipements pour favoriser le recours aux déplacements actifs pour faire les courses. [O][E]

Transporter les ménages vers les aliments sains

Si la desserte alimentaire d'un quartier est critique et ne peut être améliorée à court terme, certaines collectivités peuvent se doter d'un service de transport collectif adapté au milieu afin de permettre aux ménages les moins mobiles de se rendre à l'épicerie complète la plus proche.



Pistes d'action

- Planifier les parcours d'autobus pour faciliter l'accès aux commerces d'alimentation. [M][O]
- Organiser une navette hebdomadaire vers des commerces d'alimentation offrant des aliments sains. [M][O]
- Informer les résidents des secteurs ayant un faible accès aux aliments sur la localisation des ressources en alimentation sur le territoire. Donner une information complète montrant à la fois les organismes d'aide alimentaire, les commerces, les marchés publics et même les sites de production accessibles (jardins communautaires et collectifs, notamment). [M][O]

Des initiatives inspirantes pour optimiser les transports vers les infrastructures alimentaires

UN TRAJET D'AUTOBUS CRÉÉ POUR REJOINDRE L'ÉPICERIE DANS POINTE-SAINT-CHARLES, MONTRÉAL

À Montréal, le secteur sud de Pointe-Saint-Charles est qualifié de désert alimentaire. Dans le cadre d'un vaste exercice participatif porté depuis 2004 par l'Opération populaire d'aménagement et par la table de concertation Action-Gardien, des propositions visant à favoriser l'accès physique et économique aux fruits et légumes frais ont été émises. Parmi les principales revendications citoyennes, le développement d'une meilleure desserte de transport en commun a été mis de l'avant, menant en 2012 à la mise en place d'une nouvelle ligne. Le nouveau parcours 71 de la Société de transport de Montréal permet désormais de desservir plus adéquatement les différents magasins d'alimentation du secteur. Le processus de concertation et le suivi se sont effectués avec le soutien financier de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Sources : Québec. ASSS de Montréal, 2014 ; Action-Gardien, 2012.

UNE NAVETTE POUR ALLER À LA FRUITERIE DANS LE QUARTIER DUBERGER-LES SAULES, QUÉBEC

Figure 3.3.3.a



Source: Marie-Eve Girard,
Solidarité Familiales Duberger-Les Saules

Le comité local de sécurité alimentaire de Duberger-Les Saules organise une navette une fois par mois pour permettre à certaines clientèles les moins mobiles de se rendre à la fruiterie la plus près, question de faire le plein de fruits et légumes à relativement bas prix. Bien que le service de minibus ne soit pas très utilisé pour l'instant, cette initiative démontre la diversité des actions possibles, même en matière de mobilité des personnes, pour développer de saines habitudes alimentaires.

Source : Pellerin, 2014.

STATIONNEMENTS À VÉLO À L'ENTRÉE DE CITY MARKET COOP À BURLINGTON, VERMONT

Figure 3.3.3.b



Source: Vivre en Ville

3.3.4 LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les stratégies proposées dans cet ouvrage devraient concourir à éliminer graduellement le besoin de l'aide alimentaire d'urgence. Néanmoins, au moment d'écrire ces lignes, l'insécurité alimentaire est encore un enjeu important et cela se traduit notamment par la fréquentation des banques alimentaires. Environ 30 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire dans la région de Québec chaque mois, et plus de 140 000 dans la région de Montréal. Des actions peuvent être prises pour améliorer l'accès physique aux aliments, mais il y a encore beaucoup de gains à faire aux plans économique et social.

Accroître la capacité d'agir et le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu

Le revenu des ménages ne devrait pas constituer un obstacle à la consommation d'aliments réputés favorables à la santé. L'ensemble de la société a avantage à réduire la malnutrition et les coûts de santé qui y sont associés. Soutenir le travail des organismes œuvrant à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté permet d'accroître le pouvoir d'achat des ménages les moins fortunés et la capacité d'agir des communautés.



Pistes d'action

- Assurer une aide alimentaire d'urgence. [QC][O][E]
- Soutenir l'action des organisations communautaires afin qu'elles puissent poursuivre leur mission. [QC][M]
- Soutenir les pratiques alimentaires alternatives telles que les jardins collectifs, les groupes d'achat et les ateliers culinaires. [QC][M][O]
- Adopter des incitatifs financiers pour encourager les familles à faible revenu à consommer davantage de fruits et légumes frais et locaux. [QC][M][O]
- Poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté. [QC][CA]

Tableau 3.3.4.a LES QUATRE DIMENSIONS DE LA RÉPONSE À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

DIMENSION	OBJECTIFS	EXEMPLES
Urgence	Soulager la faim des personnes en situation d'insécurité alimentaire urgente.	Banques alimentaires, soupes populaires, popotes roulantes, club des petits déjeuners.
Capacité	Augmenter la capacité (connaissances, habiletés, réseau social) de mieux vivre en situation d'insécurité alimentaire.	Jardins collectifs, cuisines collectives, groupes d'achat, ateliers culinaires.
Diminuer l'insécurité alimentaire régionale	Réduire le taux d'insécurité alimentaire dans une région par un ensemble de stratégies combinées.	Travail concerté sur la réussite des secteurs communautaire, agricole, commercial, scolaire, municipal et médiatique.
Diminuer l'insécurité alimentaire nationale	Réduire de façon durable le taux d'insécurité alimentaire d'une population en repensant les systèmes et les politiques.	Travail sur l'amélioration des revenus, l'offre alimentaire et le prix des aliments par des politiques coordonnées dans plusieurs secteurs.

Sources : Vivre en Ville, d'après Québec en Forme, 2013.

Partager les infrastructures et les compétences alimentaires

L'absence d'équipements appropriés et de compétences fondamentales pour la préparation et la préservation à long terme des aliments peuvent représenter des obstacles à l'autonomie alimentaire des ménages, en plus de concourir au gaspillage d'aliments. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'agriculture urbaine est encouragée et qu'une quantité importante de fruits et légumes doivent être cuisinés et conservés. Les petites entreprises alimentaires en démarrage peuvent également bénéficier de telles infrastructures.



Pistes d'action

- Favoriser l'établissement de centres alimentaires communautaires dans les quartiers. [M][O]
- Implanter des infrastructures collectives d'entreposage et de conservation des aliments dans les quartiers, par exemple des chambres froides communautaires. Ces équipements peuvent être situés sur un terrain privé, dans les cœurs d'îlots ou dans des immeubles appartenant à la Ville. [M][O][C]
- Créer des cuisines commerciales pour les petites entreprises agroalimentaires en démarrage. Il peut s'agir de cantines mobiles, de petits transformateurs, de traiteurs, etc. [M][O][E]

Des initiatives inspirantes pour lutter contre l'insécurité alimentaire

SANTROPOL ROULANT : BIEN PLUS QU'UNE POPOTE ROULANTE !

Figure 3.3.4.a



Le Santropol Roulant est à la base un service de livraison à vélo de repas préparés aux aînés sur le Plateau-Mont-Royal à Montréal. Si la mission première de l'organisme est d'utiliser l'alimentation pour briser l'isolement social et économique entre les générations et les cultures, l'organisme a ajouté à son offre des activités d'agriculture urbaine et périurbaine, de vente de paniers et de légumes biologiques et d'éducation. L'organisme gère trois marchés de quartier, offre des ateliers de jardinage, de vermicompostage ou de cuisine aux jeunes et moins jeunes, en plus d'appuyer le projet des Fruits défendus qui consiste à récolter les fruits des arbres publics ou privés de Montréal avant qu'ils ne se retrouvent au sol. Le Santropol se qualifie lui-même de « centre communautaire holistique axé sur l'alimentation – un lieu où les gens se rassemblent pour apprendre comment produire de la nourriture, la préparer et la partager, en utilisant une approche qui est à la fois familière et ouverte sur l'avenir ».

Source : Santropol Roulant, s.d.

QU'EST-CE QU'UN CENTRE ALIMENTAIRE COMMUNAUTAIRE ?

Un centre alimentaire communautaire (CAC) est un espace ouvert à la communauté qui regroupe des activités de production, de transformation, de distribution, de consommation, d'éducation voire même de concertation à l'échelle locale. Les membres de la communauté, peu importe leur niveau de revenu, s'y rassemblent pour cultiver, cuisiner, apprendre et partager autour de la nourriture. En plus de répondre aux demandes d'aide alimentaire d'urgence dans un environnement invitant, les CAC sont des lieux d'engagement citoyen et de reprise en charge collective qui contribuent globalement à un meilleur accès aux aliments sains.

La mise en place d'une telle infrastructure peut exiger la construction de nouveaux bâtiments, l'achat de nouveaux équipements ou le démarrage d'un nouvel organisme, mais il est préférable de favoriser le regroupement des initiatives existantes et de valoriser les équipements déjà en place. Les CAC se multiplient actuellement au Canada, particulièrement en Ontario, sous l'impulsion de Community Food Centres Canada (CFCC) et tout particulièrement The Stop, un centre alimentaire communautaire dans un quartier défavorisé de Toronto.

Source : CFCC, 2014.

LA BUTINEUSE : DES REPAS SAINS ET ABORDABLES POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES DE VANIER, QUÉBEC

Figures 3.3.4.b-c



Source : Vivre en Ville



Source : Vivre en Ville

La Butineuse de Vanier offre différents services d'accompagnement et d'éducation liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire aux familles et enfants du quartier Vanier, à Québec. La principale activité consiste à offrir les repas du midi à une cinquantaine d'enfants des deux écoles primaires du secteur ou de livrer des boîtes à lunch au camp estival de l'arrondissement. Le financement des activités de l'organisme se fait par la vente de repas sous vide (pour garderie, aînés, familles) ou d'un service de traiteur. Un toit jardin vient compléter l'offre éducative en plus de fournir une quantité appréciable de fruits et légumes frais pour l'organisme.

Source : Bernier, 2014.

LE CARREFOUR CENTRE-SUD : UN CONTINUUM DE SERVICES EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX ALIMENTS SAINS

Figure 3.3.4.d



Source : Carrefour Centre-Sud

Le Carrefour alimentaire Centre-Sud a pour mission de favoriser la sécurité alimentaire par différents volets portés par le Marché solidaire Frontenac, un OBNL, et Rencontres-Cuisines, un organisme de charité. Ensemble, ils créent des environnements favorables et agissent pour un meilleur accès à des aliments frais, sains et locaux, suivant les principes de l'écoalimentation. De plus, l'organisme travaille sur l'acquisition de compétences, de connaissances, de savoir-faire et savoir-être via ses jardins, les ateliers de cuisines et tout un continuum de services. Un volet concerne aussi la mobilisation de la communauté sur différents enjeux de société touchant à l'alimentation. Leur but est de trouver l'équilibre entre l'accessibilité, physique et financière à l'alimentation et l'équité pour le producteur. Le Carrefour alimentaire Centre-Sud est de plus reconnu pour sa formule originale de marché ambulant à vélo, le Fruixi.

Source : Vermette, 2014.

SOUTIEN AUX DÉMARCHES DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) À MONTRÉAL

La revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une démarche concertée visant à renforcer la capacité d'agir des communautés, à améliorer le cadre physique et bâti, l'offre de services publics et privés et le développement des compétences des individus. Elle cherche à établir un diagnostic des secteurs défavorisés sur un territoire, puis à identifier des actions prioritaires et structurantes pour leur milieu. L'approche a été développée pour pallier les limites des interventions sectorielles ou ponctuelles. La Ville de Montréal et ses partenaires soutiennent la mise en œuvre de démarches de RUI dans huit secteurs à forte concentration de pauvreté. En plus de stimuler la dynamique locale, la Ville met à la disposition des communautés un outil pour les aider à déterminer leurs priorités. Plusieurs des projets réalisés dans le cadre des RUI concernent l'accès à la saine alimentation.

Source : Ville de Montréal, 2014.

WALLNUT HILL : UN MICRO-SYSTÈME ALIMENTAIRE DANS UN QUARTIER DÉFAVORISÉ DE PHILADELPHIE

Figure 3.3.4.e



Source: Vivre en Ville

En 2010, à l'initiative de la corporation de développement communautaire The Enterprise Center et de citoyens, une friche urbaine de 1 100 m² en plein cœur de West Philadelphia a été requalifiée pour créer la Walnut Hill Community Farm. Le site combine une ferme urbaine ainsi qu'un jardin communautaire, en plus d'un kiosque de vente donnant sur la rue. La section ferme urbaine est cultivée selon les méthodes biologiques par des étudiants en agriculture et par des bénévoles, qui distribuent la production via un système d'agriculture soutenue par la communauté ou par la vente directe au kiosque.

À proximité des parcelles cultivées se trouve le Center for Culinary Enterprise, un équipement de The Enterprise Center comprenant une cuisine commerciale et des espaces d'entreposage à la disposition des petites entreprises agro-alimentaires. Les installations comprennent également une cuisine spécialement conçue pour la démonstration et la formation. La ferme et le jardin de la Walnut Hill Community Farm peuvent profiter de ces installations et y bénéficier de programmes éducatifs sur la transformation des aliments.

Source : The Enterprise Center, 2013 et West Philly Foods, 2013

LE PROGRAMME BONNE BOÎTE BONNE BOUFFE (BBBB) : DES PANIERS DE LÉGUMES FRAIS À FAIBLE COÛT

Figure 3.3.4.f



Source: La Boîte Fraîcheur

Bonne Boîte Bonne Bouffe est un regroupement d'achats qui s'approvisionne en grande quantité de produits maraîchers frais pour ensuite les distribuer à faible coût via différents points de chute. L'objectif principal de ce programme est de favoriser l'accessibilité physique, financière et éducative des fruits et légumes frais de qualité, en priorisant une clientèle ayant un accès limité à une alimentation saine.

Bonne Boîte Bonne Bouffe fonctionne à l'année par commande de boîtes de fruits et légumes. Aux deux semaines, les boîtes sont vendues à prix fixe et contiennent une variété de fruits et de légumes de première qualité. Près de 70 000 personnes profitent de ces boîtes, à travers les 120 points de chute répartis dans les régions de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière.

L'initiative a inspiré le projet pilote de la Boîte fraîcheur, mis sur pied en 2013 dans les MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska et Les Basques grâce à la concertation d'organismes communautaires et du réseau de la santé publique.

Sources : Bonne Boîte Bonne Bouffe, 2014 ; Dolbec, 2014.

PHILLY FOOD BUCKS : UN CRÉDIT EN LÉGUMES LORS DES ACHATS DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE PHILADELPHIE

Lancé en 2010 par le Philadelphia Department of Public Health et The Food Trust, le programme *Philly Food Bucks* vise à inciter les ménages à faible revenu à acheter des produits frais, sains et locaux, tout en supportant les producteurs locaux. Il s'agit d'un complément au *Supplemental Nutrition Assistance Program* (SNAP) de l'État fédéral, qui fournit aux ménages à faible revenu des prestations spécifiquement pour l'achat de denrées alimentaires. Le SNAP n'a cependant pas vocation d'influencer le type de denrées achetées avec ses prestations.

En Pennsylvanie, ce programme est opérationnalisé grâce à la carte ACCESS, qui permet le paiement électronique des denrées à partir d'un compte SNAP. Les *Philly Food Bucks* sont réservés aux ménages à faible revenu détenteurs de la carte ACCESS.

Les *Philly Food Bucks* sont des coupons d'une valeur de deux dollars pouvant être utilisés pour l'achat de fruits et légumes frais. Un coupon est remis pour chaque tranche d'achat de cinq dollars effectué avec la carte ACCESS dans un marché fermier de Philadelphie. Les coupons augmentent ainsi de 40% le pouvoir d'achat des ménages dans les marchés. Depuis l'introduction des coupons, les ventes effectuées avec la carte ACCESS dans les marchés fermiers gérés par The Food Trust ont augmenté de plus de 375%. Ces sources de revenus supplémentaires contribuent directement à la durabilité de l'agriculture locale en augmentant les revenus des agriculteurs.

Source : Wagner, 2014 ; The Food Trust, 2013 ; United States Department of Agriculture, Food and Nutrition Service, 2014.

LES MOISSONNEURS SOLIDAIRES : DES LÉGUMES FRAIS POUR LES BANQUES ALIMENTAIRES, LOTBINIÈRE

Figure 3.3.4.g



Initié en 2007 par Moisson Québec et Défi Jeunesse, en partenariat avec la MRC de Lotbinière et d'autres organismes du milieu, le projet Moissonneurs Solidaires a pour objectifs de développer une alternative d'approvisionnement en légumes frais au profit des banques alimentaires, d'accroître, en volume et sur une plus longue période de l'année, la consommation de légumes chez les personnes en situation de pauvreté, et d'aider des personnes en difficulté à réintégrer leur place en société à travers des travaux agricoles. En 2013, la ferme a donné plus de 466 000 kilogrammes de légumes aux banques alimentaires du Québec.

Source : Moissonneurs Solidaires, 2014.

CROP CIRCLE KITCHEN, BOSTON : UNE CUISINE COMMERCIALE POUR LES ENTREPRENEURS ALIMENTAIRES

Figure 3.3.4.h



CropCircle Kitchen est une cuisine partagée à vocation commerciale ainsi qu'un incubateur d'entreprises culinaires; il s'agit de l'unique organisation de ce genre à Boston. La cuisine de 3 000 pieds carrés comprend différents équipements commerciaux pour la préparation alimentaire et l'entreposage, notamment des chambres froides et des congélateurs. La cuisine et ses équipements sont loués sur une base horaire à de nouvelles entreprises alimentaires (traiteurs, cuisine de rue, producteurs spécialisés) qui ne sont pas encore prêtes à occuper leurs propres installations.

Fondée en août 2009, CropCircle Kitchen soutient actuellement environ quarante entrepreneurs culinaires en voie de lancer leur entreprise. Un soutien technique, de la formation, une supervision et des conseils sont offerts pour le démarrage de restaurants ou d'entreprises de transformation. Depuis 2009, plus d'une centaine d'entreprises ont été lancées avec l'aide du CropCircle Kitchen.

Source : CropCircle Kitchen, 2014.

DES FRIGOS PARTAGÉS EN ALLEMAGNE

La lutte contre le gaspillage alimentaire suscite de nombreuses initiatives visant à limiter la quantité d'aliments jetés. En Allemagne, le site www.foodsharing.de permet déjà à plus de 55 000 usagers d'échanger de la nourriture qui serait autrement perdue, par exemple après une fête de famille ou lors d'un départ en vacances. Des branches locales de l'organisation ont voulu aller plus loin en installant une centaine de sites de distribution dans les villes allemandes, dont une cinquantaine de réfrigérateurs en libre-service. Ces derniers sont destinés en priorité aux personnes démunies, mais accessibles à quiconque en aurait besoin. Les étagères et les réfrigérateurs sont alimentés par des *foodsavers*, qui récupèrent notamment des produits dans les 1 000 restaurants et magasins d'alimentation participants dans le pays. Des initiatives semblables d'échange de nourriture commencent à voir le jour ailleurs dans le monde, notamment en France où le projet Partage ton frigo a démarré en 2013.

Source : McGrane, 2014.



INGRÉDIENT N° 4

UNE DEMANDE DE PROXIMITÉ ACCRUE

L'un des ingrédients essentiels à la concrétisation de systèmes alimentaires durables est le renforcement de la demande pour des aliments locaux. Celle-ci s'orchestre par une meilleure intégration des entreprises agroalimentaires régionales dans les circuits de distribution existants, par la création de dispositifs de mise en marché dédiés et par la promotion de l'alimentation de proximité.

RÉSULTATS ATTENDUS

À terme, la demande pour les aliments locaux est accrue et les acheteurs, tant individuels qu'institutionnels, disposent des moyens nécessaires pour s'approvisionner de manière responsable.

Augmenter la demande : une question de marchés... et de marketing

En 2012, les Québécois ont dépensé 33,5 milliards de dollars en produits alimentaires, près des trois quarts de ces dépenses étant réalisées dans les magasins d'alimentation, le reste dans le réseau des services alimentaires, soit l'hôtellerie, la restauration et les institutions (HRI) (Québec. MAPAQ, 2013a).

Des consommateurs qui font des efforts

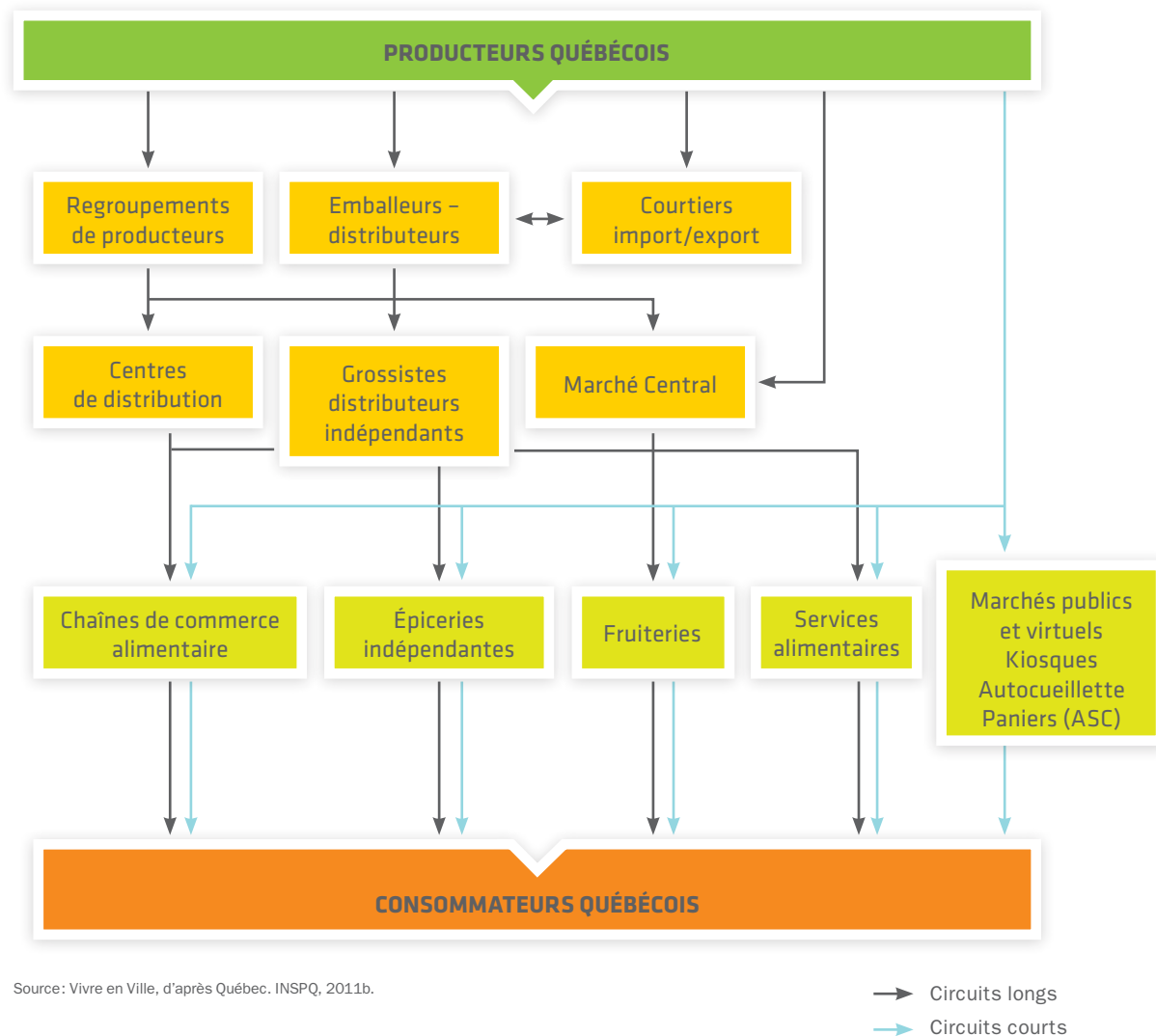
Les préférences des consommateurs évoluent et incluent de plus en plus des préoccupations de santé et d'environnement, ce qui transforme la demande alimentaire : les deux tiers des Canadiens disent avoir fait un effort pour acheter des produits locaux et un tiers sont prêts à payer pour cela un supplément de 15% (Banque du Canada, 2013). Les consommateurs sont soucieux de l'origine des produits, mais également de leurs effets sur la santé. La relocalisation du système alimentaire peut contribuer à rendre les échanges économiques plus directs et plus transparents par un rapprochement de l'offre et de la demande.

Si les Québécois ont un réel intérêt pour les produits locaux, la part de ces aliments dans leur garde-manger demeure relativement faible, et difficile à quantifier avec précision. L'augmentation de l'offre, par exemple par la mise en valeur des terres en friche ou sous-utilisées, devra donc s'accompagner d'un accroissement équivalent de la demande pour les produits élaborés par les producteurs. Cette augmentation de la demande concerne non seulement les acheteurs individuels, mais également les réseaux au sein desquels ils s'approvisionnent.

Des acheteurs qui s'adaptent à la demande

C'est donc l'ensemble des acheteurs, petits et grands, qui sont appelés à mettre l'épaule à la roue afin de stimuler l'économie agroalimentaire régionale et de mettre en valeur les aliments qui présentent les qualités recherchées par les mangeurs. La multiplication récente et l'intérêt de la population pour les initiatives de mise en marché de proximité (marchés publics, marchés virtuels, etc.) sont, certes, de bons indicateurs de l'ajustement du marché, mais beaucoup reste à faire pour insérer les entreprises agroalimentaires locales dans les circuits de distribution.

Figure 3.4.a LA DISTRIBUTION DES FRUITS ET DES LÉGUMES AU QUÉBEC



UNE DEMANDE DE PROXIMITÉ ACCRUE SYNTHÈSE DES STRATÉGIES

3.4.1. Intégration des aliments locaux aux circuits de distribution

- Privilégier les producteurs régionaux dans la grande distribution
- Favoriser l'achat d'aliments locaux dans les services alimentaires
- Créer et consolider des initiatives de mise en marché de proximité

3.4.2. Éducation des mangeurs

- Promouvoir les aliments locaux
- Sensibiliser les jeunes à la saine alimentation

3.4.1 INTÉGRATION DES ALIMENTS LOCAUX AUX CIRCUITS DE DISTRIBUTION

C'est dans les circuits de distribution existants que se produit la grande majorité des dépenses alimentaires, il est donc essentiel que la production agroalimentaire locale puisse y trouver sa place. En complément, les canaux de mise en marché spécifiques aux producteurs locaux conservent leur pertinence et leur intérêt. Les producteurs maraîchers combinent d'ailleurs bien souvent la mise en marché en circuits courts et plus longs (Lemay, 2012).

Privilégier les producteurs régionaux dans la grande distribution

L'intérêt pour les aliments locaux, biologiques et à haute valeur nutritive n'est pas passé inaperçu chez les grandes chaînes de détaillants, si bien que certaines bannières ont mis en place, au cours des dernières années, des programmes d'achat local et de promotion des aliments sains. Toutefois, ces mesures concernent souvent un nombre limité de produits et ne correspondent pas nécessairement aux capacités des petites entreprises agricoles.



Pistes d'action

- Adapter les conditions d'accès aux tablettes des épiceries à la réalité des petits fournisseurs locaux ou régionaux. [E]
- Encourager les détaillants à promouvoir l'alimentation de proximité: [QC][E]
 - Harmoniser les systèmes d'affichage sur l'origine des produits afin de faciliter l'identification des produits par le consommateur. S'assurer toutefois de mettre en valeur les spécificités régionales.
 - Mettre en place une comptabilité permettant de distinguer la part d'aliments locaux vendue. Cette information peut être un argument de vente et susciter l'émulation entre les entreprises.

Renforcer l'achat d'aliments locaux dans les services alimentaires

Le réseau des services alimentaires est composé de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel (HRI). Le marché institutionnel inclut les ministères et organismes publics du réseau de l'éducation et de la santé, les municipalités, les sociétés d'État ainsi que certains établissements de gestion privée, tels que les centres d'hébergement, les services de garde et les autres grands employeurs offrant des services alimentaires. Ce marché représente des ventes annuelles d'environ 1,2 milliard de dollars, le principal acheteur étant les établissements de santé (Québec. MAPAQ, 2013b).



Pistes d'action

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel, en particulier les ententes de collaboration régionale entre les organismes publics et les partenaires de l'industrie bioalimentaire de chaque région du Québec. [QC][R]
- Inciter les établissements publics à se doter de politiques d'approvisionnement responsable. [QC][R][M]
- Définir des cibles d'approvisionnement de proximité à atteindre. Les cibles en dollars sont plus simples à organiser que les cibles en pourcentage du total des approvisionnements, mais les deux approches sont possibles.

Créer et consolider des initiatives de mise en marché de proximité

Les initiatives de mise en marché des aliments locaux ont, jusqu'ici, largement reposé sur l'engagement de la société civile et notamment sur le travail bénévole. Le soutien de ces efforts par les pouvoirs publics, ainsi que la mise à profit du réseau d'aide alimentaire et de ses infrastructures de distribution, contribueraient à améliorer l'accès aux aliments sains et locaux.



Pistes d'action

- Développer la vente directe du producteur au consommateur (marchés publics, agriculture soutenue par la communauté, etc.). [E][O]
- Créer des regroupements de producteurs. [E][O]
- Créer des partenariats d'approvisionnement entre les milieux urbains et ruraux. [M][E][O]
- Créer des regroupements de consommateurs. [C][O]
- Maintenir et bonifier les programmes encourageant la mise en marché en circuits courts destinés à l'approvisionnement des collectivités, notamment le programme d'appui à la mise en marché de proximité. [QC][M]
- Renforcer la distribution de produits régionaux sains et abordables par les banques alimentaires. [O]

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'HORTICULTURE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN FRUITS ET LÉGUMES CHEZ LES GRANDS ACHETEURS

- Documenter les bonnes pratiques des producteurs horticoles en matière de développement durable afin de les communiquer adéquatement aux donneurs d'ordres.
- Réaliser des projets pilotes de démarches de développement durable avec des cohortes sectorielles d'entreprises horticoles.
- Outiller les fédérations horticoles pour accompagner leurs membres dans une démarche de développement durable.
- Mettre en place un programme de reconnaissance des entreprises horticoles engagées en développement durable.
- Effectuer une veille des pratiques d'approvisionnement responsable des grands acheteurs de fruits et légumes au Québec.
- Évaluer les risques et opportunités de réaliser des analyses sectorielles de l'empreinte carbone des fruits et légumes du Québec.

Source : Centre québécois de développement durable, 2013.

LE PROGRAMME PROXIMITÉ DU MAPAQ

Le programme Proximité vise à inciter les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire à tirer profit des occasions d'affaires que présente la mise en marché de proximité. Les activités associées à ce mode de commercialisation se traduisent par des activités de commercialisation plus directes entre les entreprises et les consommateurs, notamment par le biais des circuits courts ou dans le contexte d'une mise en marché circonscrite à un territoire précis. Les entreprises agricoles, les transformateurs artisans ainsi que différents acteurs du milieu peuvent bénéficier d'une aide financière pour des projets collectifs ou individuels concernant la consolidation ou le développement de systèmes de mise en marché de proximité et une meilleure connaissance des besoins des consommateurs. Le programme, en vigueur jusqu'en mars 2018, a déjà soutenu plusieurs projets dans différentes régions du Québec.

Source : Québec. MAPAQ, 2013c.



Source : Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est



Source : Vivre en Ville

Des initiatives inspirantes pour intégrer les aliments locaux aux circuits de distribution

DES ÉPICERIES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES DONNENT UN VISAGE AUX PRODUITS RÉGIONAUX

Le magasin CO-OP IGA de Montmagny, en partenariat avec le MAPAQ et le CLD de Montmagny, ont mis en place un projet pilote pour donner davantage de visibilité aux producteurs locaux et aux transformateurs de la région. Le projet consistait à photographier les producteurs et les transformateurs avec leur produit, puis à l'afficher en épicerie afin que les consommateurs puissent mettre des visages sur les produits. S'inscrivant dans la foulée des journées de promotion des produits régionaux Couleurs et Saveurs de la Chaudière-Appalaches, le projet pilote a inspiré le supermarché IGA Veilleux de Saint-Apollinaire à procéder à une campagne d'affichage similaire. En plus d'accroître la vente de produits locaux, ce type de campagne permet de valoriser le métier d'agriculteur, et de renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance à un territoire.

Source : Équiterre, 2014.

POLITIQUE D'ACHAT LOCAL DE METRO

La chaîne de supermarchés Metro a adopté en 2013 une politique d'achat visant à accroître l'accessibilité et la mise en valeur des produits locaux sur ses tablettes. Les principes directeurs de la politique sont d'assurer la présence et la visibilité des produits régionaux en magasins, de devenir un partenaire privilégié des certifications Aliments Québec et Aliments préparés au Québec, et enfin de valoriser les relations avec les fournisseurs québécois innovants.

Durant la première phase de la politique qui s'étend de 2013 à 2015, un projet pilote dans les régions de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches a été mis sur pied pour accroître l'offre et l'attractivité d'une gamme représentative de produits régionaux dans les magasins Metro et Super C de ces régions. Depuis l'automne 2014, grâce à une entente avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), Metro étend son programme de mise en valeur des produits régionaux à ses magasins de l'Estrie, permettant à de nouveaux producteurs régionaux d'y vendre leurs produits.

Source : Metro, 2013.

LA VILLE DE MARKHAM SE DÉMARQUE EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Markham, au nord de l'Ontario, s'est démarquée en 2008 en devenant la première municipalité canadienne à adopter une politique d'approvisionnement local établissant des normes strictes sur la provenance des aliments vendus dans les installations municipales. La Ville s'est alors engagée à ce qu'un minimum de 10% de la nourriture vendue dans ses installations provienne de producteurs locaux certifiés *Local Food Plus* pour la première année d'implantation de la politique, puis d'accroître cet engagement de 5% chaque année. La certification *Local Food Plus* établit des normes de pratiques durables en production et transformation agroalimentaire au Canada, tout en créant un maillage entre les producteurs et les acheteurs.

Sources : Town of Markham, 2008 ; Land Food People Foundation, 2014.

LES PETITS FRUITS S'INVITENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'Agence de santé et services sociaux de la Chaudière-Appalaches et la Direction régionale du MAPAQ soutiennent depuis quelques années un projet pilote visant à approvisionner trois établissements de santé de la région en petits fruits. C'est la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches qui aura la responsabilité de réaliser le portrait de l'offre et de la demande dans le marché institutionnel régional, et de mettre en place un comité qui élaborera un plan d'action triennal concerté pour faciliter l'achat des produits du Québec par les institutions.

Source : Québec. MAPAQ, s.d.b.

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DES ALIMENTS DU QUÉBEC DANS LE MARCHÉ INSTITUTIONNEL

Le Gouvernement du Québec a lancé, fin 2013, une stratégie visant à favoriser la présence des aliments québécois dans le marché institutionnel. Les objectifs visés par la stratégie sont les suivants :

- Arrimer la demande du marché institutionnel et l'offre de produits alimentaires québécois.
- Qualifier les entreprises bioalimentaires dans leurs activités de commercialisation.
- Accompagner les filières bioalimentaires dans l'adoption de pratiques de production durables.
- Accroître l'information disponible sur les produits certifiés Aliments du Québec dans le marché institutionnel.
- Participer à la démarche de développement durable de la société québécoise en favorisant l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achat des aliments.

Source : Québec. MAPAQ, 2013.

INTERVALE FOOD HUB, BURLINGTON, VERMONT

Figure 3.4.1.a



La création du Intervale Food Hub découle de la volonté, tant de la part des producteurs que des consommateurs, d'accroître la part des aliments consommés au Vermont qui sont produits au Vermont. Afin de faciliter l'achat de produits locaux par les résidents de la région de Burlington, Intervale Food Hub a créé un marché local en achetant différents produits directement aux producteurs et transformateurs locaux pour ensuite les rassembler, les revendre et les distribuer aux consommateurs. Le marché local ainsi créé constitue un intermédiaire entre la vente directe par le producteur (abonnement aux paniers de l'agriculture soutenue par la communauté) et la vente par les commerces traditionnels. Le marché fonctionne avec un système de commandes en ligne sur Internet et un service de livraison à des points de chute déterminés.

En plus de la vente des produits, le Food Hub se donne une mission communautaire pour mettre en lien les producteurs et transformateurs locaux avec la population tout en célébrant l'alimentation biologique et de proximité. La vocation communautaire d'Intervale se traduit notamment par l'organisation d'événements tels que le *Summervale*, une célébration estivale hebdomadaire ralliant le mouvement *slowfood* qui invite le public à déguster les produits locaux.

Sources: Vivre en Ville, d'après Marcotte, 2014; Intervale Center, 2014.

LA MAUVE : UN EXEMPLE VIVACE DE PARTENARIAT RURAL-URBAIN DANS LA MRC DE BELLECHASSE

Figure 3.4.1.b



Fondée en 2002 sous forme de coopérative de solidarité, La Mauve s'est donné la mission de favoriser le développement durable de la région par la mise en place de structures et d'activités agroalimentaires dans une optique d'équité et de proximité. La coopérative met en marché les produits de ses membres producteurs au magasin situé dans le cœur du village de Saint-Vallier, et sous la forme de paniers dans différents points de chute à Lévis et à Québec. La coopérative tente de faire du commerce équitable local dans lequel tant les producteurs, les travailleurs et les consommateurs sont gagnants. La Mauve a bien sûr bénéficié de la proximité d'un centre urbain important, d'une forte implication des membres fondateurs et du soutien des organismes de développement. Innovante, la coopérative a tout récemment développé un module Internet permettant à ses adhérents de personnaliser le contenu de leur panier hebdomadaire. Fidèle à sa mission, mais attentive aux besoins de ses membres, La Mauve permet à la fois de soutenir la vitalité d'une municipalité rurale et d'améliorer l'accès aux aliments sains et locaux en ville.

Source: Vivre en Ville.

LE MARCHÉ DE PROXIMITÉ DE QUÉBEC

Figure 3.4.1.c



Le marché de proximité de Québec est un organisme à but non lucratif offrant une formule souple et conviviale pour l'achat de produits locaux, basée sur une plateforme de commande Web. Chaque semaine, les adhérents au Marché peuvent effectuer une commande en ligne à partir de listes de produits offerts par les 33 producteurs partenaires. Les denrées peuvent ensuite être récupérées à un moment déterminé au point de chute du Marché, situé au centre-ville de Québec. Le Marché est ouvert à l'année et offre une très grande variété de produits locaux et issus de l'agriculture biologique, comprenant plusieurs aliments transformés.

Source: Marché de proximité de Québec, 2014.

3.4.2 ÉDUCATION DES MANGEURS

La promotion des aliments auprès des mangeurs peut influencer la norme sociale et soutenir la demande pour les produits locaux, d'où la pertinence des campagnes de sensibilisation aux bénéfices de l'alimentation saine et de proximité, ou de l'identification des produits. C'est toutefois en pratiquant la cuisine et le jardinage que se développent le mieux les compétences alimentaires et culinaires, en particulier chez les jeunes.

Promouvoir les aliments locaux

Les petites entreprises agroalimentaires régionales ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour s'afficher convenablement et ne peuvent concurrencer les multinationales de l'alimentation en matière de promotion. Le soutien gouvernemental peut favoriser la mise en valeur des aliments locaux dans l'espace public et médiatique.



Pistes d'action

- Poursuivre et diversifier les efforts de promotion des Aliments du Québec auprès du grand public et des différents types d'acheteurs. [Q][E]
- Développer des marques alimentaires régionales originales permettant de mettre en valeur les produits spécifiques d'une région ou d'une localité. [R][M][E]

Sensibiliser les jeunes à la saine alimentation

La saine alimentation implique une certaine compréhension du système alimentaire, permettant notamment de reconnaître la valeur nutritionnelle des produits, leur origine géographique et leur mode de production. La sensibilisation et l'éducation sont incontournables pour assurer une plus grande autonomie des mangeurs, en particulier les jeunes, afin qu'ils adoptent de saines habitudes de vie dès l'enfance. Les classes de cuisine et de jardinage sont d'ailleurs des stratégies efficaces pour changer les préférences, les attitudes et les comportements alimentaires des jeunes (Hersch et collab., 2014; Rauzon et collab., 2010).



Pistes d'action

- Réaliser des activités de sensibilisation à la saine alimentation auprès des jeunes et des familles, notamment dans le cadre de l'offre de loisirs municipale. [M][O]
- Organiser des ateliers alimentaires en milieu scolaire visant à accroître les compétences des jeunes en jardinage et en cuisine. Ces ateliers peuvent avoir lieu en classe, dans les services de garde ou lors des activités parascolaires. Il est important que les activités soient axées sur le plaisir, que les intervenants soient dûment formés et que la famille participe à l'occasion aux activités (CQPP, 2013). [M][O][I][C]

JEUNES POUSSÉS : TRANSMETTRE AUX ENFANTS LE PLAISIR DE BIEN MANGER

Figure 3.4.2.a



Jeunes poussés est un organisme à but non lucratif créé en 2005 et qui fait la promotion de la saine alimentation à l'échelle du Québec auprès des enfants dans les écoles primaires, les CPE, les garderies et les milieux communautaires. L'objectif de leurs projets est d'amener les jeunes à bien manger et à avoir du plaisir à le faire, en les rapprochant de l'origine des aliments, par l'aménagement de potagers, ou par l'éducation et la sensibilisation avec d'autres programmes, notamment des ateliers d'éveil au goût (La Caravane du goût). Tous les aspects de l'alimentation sont abordés, de son histoire jusqu'à ses fonctions sociales, affectives et physiologiques. L'organisme a gagné de nombreux prix au cours des années pour son travail d'éducation auprès des enfants.

Source : Jeunes poussés, 2014.

Des initiatives inspirantes pour éduquer et informer les mangeurs

JE SUIS CAPABLE DE JARDINER ET DE CUISINER, MRC PIERRE-DE-SAUREL

Les ateliers « Je suis capable de jardiner : de l'école à la ferme » offrent aux jeunes, dans le contexte de leur milieu scolaire, des activités de jardinage et de cuisine avec les produits de la terre. De plus, les jeunes participants ont l'occasion de visiter une exploitation agricole. Les objectifs sont l'acquisition de compétences alimentaires chez les jeunes, en plus de développer leur esprit critique face à l'alimentation, pour les aider à faire des choix plus réfléchis. Les ateliers souhaitent aussi recréer les liens en milieux ruraux et urbains avec les milieux scolaires, communautaires et agroalimentaires.

Source : Québec en Forme, s.d.

LA TABLÉE DES CHEFS

Figure 3.4.2.b



La Tablee des Chefs nourrit les familles dans le besoin et éduque les générations futures en développant leur autonomie alimentaire, et ce, grâce à l'implication des chefs, des cuisiniers et des pâtisseries du Québec. La Tablee des chefs contribue à la distribution de leurs surplus alimentaires, à la transformation et/ou la préparation des repas au profit des organismes Moissons du Québec et au transfert des connaissances que possèdent ces gens vers les milieux moins favorisés.

Source : La Tablee des Chefs, 2014.

ALIMENTS DU QUÉBEC : DES CERTIFICATIONS POUR AIDER LE CONSOMMATEUR

Depuis 1996, le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois (CPAQ), aussi appelé Aliments du Québec, fait la promotion des produits agroalimentaires québécois dans le but d'augmenter leur part de marché sur le marché intérieur. Deux certifications, Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec, ont été créées afin d'aider le consommateur à repérer les aliments québécois dans les épiceries. Les certifications ont été revues en 2011 afin d'assurer une part minimale d'ingrédients québécois (85% dans le cas d'Aliments du Québec) et de reconnaître le savoir-faire du personnel de l'industrie. Les entreprises, de plus en plus nombreuses à adhérer, bénéficient du droit d'utiliser le logo, de rabais sur l'achat de codes à barres, mais surtout de la campagne promotionnelle « Aliments du Québec, toujours le bon choix! ». Selon une étude de l'Université de Sherbrooke, la marque permettrait d'accroître les parts de marché de 2,8%. En 2013, l'organisme comptait plus de 700 membres et 15 500 produits certifiés.

Sources : Québec. MAPAQ, 2012c ; Aliments du Québec, 2013.

LE ONTARIO LOCAL FOOD ACT

En adoptant en 2013 une loi en faveur de l'achat local (*Local Food Act*), le Gouvernement de l'Ontario cherchait à accroître la demande pour les produits alimentaires de la province, notamment dans les milieux institutionnels. Parmi les mesures adoptées : l'instauration d'une semaine de l'alimentation de proximité, d'un crédit d'impôt non remboursable de 25% pour les producteurs qui donnent leurs produits dans les programmes alimentaires communautaires et d'un fonds destiné à supporter les initiatives novatrices qui célèbrent les produits locaux tout en créant des emplois (réseautage, technologie, recherche sur les meilleures pratiques, éducation et sensibilisation).

Source : Ontario. OMAFRA, s.d.

CRÉATEURS DE SAVEURS : UNE MARQUE DISTINCTE POUR LES ALIMENTS DES CANTONS-DE-L'EST

Figure 3.4.2.c



Le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), dont le rôle est de soutenir la promotion et la mise en marché des produits agroalimentaires de la région, a créé une marque distinctive visant à faire connaître les produits des Cantons-de-l'Est : Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. La marque identifie à l'aide d'un logo les produits agroalimentaires cultivés, cuisinés ou transformés dans les Cantons-de-l'Est, produits qui respectent également les critères d'Aliments du Québec. À l'automne 2014, une entente entre le CIBLE et la chaîne de supermarchés Metro a permis à 18 producteurs homologués Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est de se retrouver sur les tablettes de certains magasins Metro et Super C de la région.

Source : Créateurs de saveurs Canton-de-l'Est, 2014.



INGRÉDIENT N° 5

UN CYCLE DE VIE OPTIMISÉ

La relocalisation du système alimentaire offre plusieurs opportunités d'optimiser le cycle de vie des aliments afin de réaliser des économies et de réduire l'empreinte écologique de l'alimentation. L'ensemble des acteurs du système alimentaire est appelé à mieux gérer les surplus de production, les invendus en magasin et les restants de table afin de réduire le gaspillage. Plus encore, un système alimentaire durable s'inscrit dans une économie plus circulaire où les « déchets » sont perçus comme des ressources à valoriser.

RÉSULTATS ATTENDUS

À terme, la quantité d'aliments perdus ou jetés sans être valorisés est minimisée dans l'ensemble du système alimentaire.

Fermer la boucle des nutriments : vers une économie circulaire

En favorisant le recyclage des nutriments contenus dans les aliments, les systèmes alimentaires durables peuvent contribuer à l'efficacité énergétique et à la performance environnementale des villes, à condition toutefois qu'ils soient bien planifiés et gérés.

Les 3RV : les fondamentaux de la gestion des matières résiduelles :

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PGRM) propose, comme premier principe, de privilégier la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV) des déchets (Québec. MDDEP, 2011). L'élimination dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur constitue le dernier recours. Avant de jeter un aliment, il importe donc de se questionner sur sa valeur résiduelle : est-il encore propre à la consommation ? Pourrait-il être cuit et intégré à une recette ? Pourrait-il être composté à proximité et ainsi contribuer, par sa valeur fertilisante, à produire d'autres aliments ? Plus globalement, la gestion des matières organiques putrescibles (résidus de table et résidus verts) doit s'inscrire dans la réflexion globale sur les systèmes alimentaires des collectivités.

Métabolisme et économie circulaire

Envisager le cycle de vie des aliments comme le métabolisme d'un organisme vivant permet de comprendre un des problèmes fondamentaux du monde moderne : sa linéarité le rend inefficace sur le plan énergétique. En séparant les fonctions de la ville (ici, la production ; là-bas, la consommation), on sépare aussi les flux d'énergie et de matières qui lui donnent vie. Or, pour économiser son énergie, un organisme doit tirer le maximum possible des ressources qu'il consomme et limiter les déplacements inutiles. Dans un écosystème naturel, tout est recyclé, les déchets n'existent tout simplement pas.

Bien que la logique des organismes vivants ne puisse pas être appliquée telle quelle au développement des villes, il est néanmoins possible de s'en inspirer pour optimiser le fonctionnement des procédés industriels et des systèmes alimentaires. C'est un des objectifs de l'économie circulaire (ou écologie industrielle) qui cherche à planifier le cycle de vie des aliments de telle sorte que les sous-produits de certains processus servent d'intrants pour d'autres processus. Dans l'économie agroalimentaire, cela peut se traduire par la valorisation du petit lait des fromageries en fongicide naturel, par la valorisation des résidus d'émondage en paillis pour les arbres fruitiers ou encore des résidus de cuisine en engrais organiques pour les potagers.

GLOSSAIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE (OU ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE)

Domaine d'étude et de gestion des systèmes de production industrielle qui a pour objet la réduction des effets négatifs sur l'environnement par le rapprochement du fonctionnement des industries à celui, cyclique, des écosystèmes. L'utilisation des déchets produits par une industrie comme matière première pour une autre est l'un des moyens mis de l'avant par l'écologie industrielle afin de rapprocher la production industrielle du fonctionnement d'un écosystème.

Source : Québec. OQLF, 2013.



UN CYCLE DE VIE OPTIMISÉ SYNTHÈSE DES STRATÉGIES

5

3.5.1. Réduction du gaspillage et valorisation des déchets alimentaires

- Bien gérer les surplus de production
- Encourager la réduction des déchets
- Transformer les déchets en ressources

3.5.1 RÉDUCTION DU GASPILLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le gaspillage alimentaire est plus que jamais une question d'actualité : plus du tiers des aliments sont perdus dans la chaîne alimentaire. La plus grande partie des pertes ont lieu aux étapes de la production et de la consommation, mais tous les acteurs du système alimentaire doivent contribuer à la réduction du gaspillage. Une certaine quantité de matière organique devra tout de même être gérée en fin de compte. Il importe de maximiser le potentiel de ces matériaux afin qu'ils puissent avoir une seconde vie.

Bien gérer les surplus de production

Une bonne partie des pertes dans le système alimentaire se produit dans les champs, là où sont produits les aliments, notamment parce que les agriculteurs ne disposent pas de suffisamment de main-d'œuvre pour récolter l'ensemble des produits.



Pistes d'action

- Développer un réseau de cueilleurs disposés à se déplacer rapidement pour récupérer les aliments restés dans les champs après la première récolte. Cette mesure peut également permettre d'approvisionner les banques alimentaires et les organismes d'aide alimentaire. [E][O]
- Aider les agriculteurs à bien planifier leur plantation de façon à éviter la surproduction. [QC][O][I]
- Faciliter les démarches visant l'emploi de travailleurs étrangers, notamment dans les fermes maraîchères. [CA][QC]
- Créer un crédit d'impôt remboursable pour les producteurs agricoles offrant leurs produits sous la forme de dons à des organisations de bienfaisance, par exemple. [QC]
- Partager les infrastructures de transformation et de conservation. [E] [O] [M]

Encourager la réduction des déchets

Une bonne part des déchets est produite après la production, aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, notamment lors du transport, dans les commerces d'alimentation, mais également dans le foyer des ménages québécois. Il s'avère donc important de continuer à promouvoir différentes initiatives visant à réduire le gaspillage en aval du cycle de vie des aliments.



Pistes d'action

- Sensibiliser la population aux impacts du gaspillage alimentaire et l'inciter à adopter certaines habitudes de consommation. [QC][M]
- Éviter de s'appuyer sur des normes strictes de qualité concernant l'apparence des aliments. [E][C]
- Organiser des campagnes de promotion pour mettre en valeur les fruits et légumes imparfaits ou déclassés. [QC][M][E]
- Transformer les aliments invendus en mets préparés ou créer des ententes avec des organismes du milieu pour les récupérer. [E]
- Donner les aliments invendus aux organismes d'aide alimentaire. [E]
- Envisager de taxer les déchets selon leur nature et leur volume. [QC] [M]

Transformer les déchets en ressources

Les municipalités du Québec travaillent actuellement à réduire la quantité de déchets organiques envoyés aux sites d'enfouissement ou incinérés. Les approches utilisées varient d'un endroit à l'autre, mais la collecte centralisée des résidus visant leur compostage à grande échelle ou la production de biogaz semble être la stratégie privilégiée. La valorisation locale des résidus verts, en particulier dans les jardins domestiques et partagés, peut compléter ces approches centralisées. Dans les deux cas, il s'avère indispensable de poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation des citoyens et des organisations afin de limiter les nuisances potentielles associées à la production de compost.



Pistes d'action

- Composter les résidus de cuisine et les autres résidus verts à proximité des jardins partagés, c'est-à-dire là où ils pourront être revalorisés. [C][O]
- Mettre en place un centre de démonstration sur le compostage domestique et communautaire. [M][O]
- Généraliser la collecte des déchets organiques à l'échelle municipale. [M]
- Produire de l'électricité ou des biogaz avec les déchets organiques et les déjections animales excédentaires. [E]

Des initiatives inspirantes pour réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets

LES JARDINS SOLIDAIRES : RÉCUPÉRER LES LÉGUMES DÉCLASSÉS POUR LES OFFRIR AUX FAMILLES DANS LE BESOIN

Figure 3.5.1.a



Jardins solidaires est un organisme à but non lucratif fondé en janvier 2014. Il a été créé afin de recueillir et de remettre les surplus d'entreprises agricoles donatrices au Comité d'aide alimentaire des Patriotes, un organisme situé à St-Joseph-du-Lac, œuvrant auprès de familles de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC de Mirabel. L'équipe de Jardins solidaires cultive également une parcelle de terre pour répondre à certaines demandes spécifiques d'aliments périssables.

Source : Jardins solidaires, s.d.

DES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES EN FAVEUR DES FRUITS ET LÉGUMES IMPARFAITS

La chaîne Marks & Spencer en Angleterre a réduit de 40% le gaspillage grâce à des bacs pour fruits et légumes imparfaits et des soldes sur les produits proches de la date de péremption. Dans le même ordre d'idée, l'Intermarché de Provins (groupe Mousquetaire) en France a également offert pendant deux jours un rabais de 30% sur les fruits et légumes de catégorie 2, accompagné d'une campagne d'affichage dans la ville afin de sensibiliser la population aux «légumes moches». Au Québec, deux nouvelles entreprises montréalaises, Second Life et Provender, vendent des fruits et légumes déclassés à la population et aux restaurants.

Sources : Imbert, 2014 ; Communication agroalimentaire, 2014 ; Marshall, 2014.

SAUVE TA BOUFFE : S'OUTILLER POUR MOINS GASPILLER

Figure 3.5.1.b



Le projet Sauve ta bouffe a été initié par les AmiEs de la terre de Québec dans le but d'outiller concrètement la population afin de réduire le gaspillage alimentaire. Il vise à augmenter le niveau de connaissances en ce qui a trait à l'anti-gaspillage et à rendre cette pratique plus populaire. Les trucs et astuces pour une bonne planification des aliments, le rangement, la conservation, la prévention des pertes et la congélation, font partie des outils proposés. Une plateforme Internet permet de partager des trucs et des recettes pour maximiser l'utilisation des aliments ou pour gagner du temps en cuisine. Le projet constitue également une vitrine pour mettre en valeur et regrouper les initiatives collectives et privées qui pourraient inspirer l'émergence de nouvelles initiatives ou même de politiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Source : AmiEs de la terre de Québec, 2014.

CENTRALISER LA RÉCUPÉRATION DE LA VIANDE AVANT QU'ELLE NE PÉRIME : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

La viande est l'un des produits les moins disponibles dans les banques alimentaires et également l'un des plus complexes à récupérer et à redistribuer étant donné son caractère très périssable, qui oblige d'ailleurs les magasins d'alimentation à payer pour en disposer. Moisson Montréal a su saisir cette opportunité en proposant aux épiciers de congeler immédiatement la viande à la fin de sa vie utile. Tout en s'assurant de maintenir les produits congelés, la banque alimentaire les distribue ensuite dans les différents points de service. Cette initiative permet à la fois aux personnes les plus pauvres de réduire la part de leur budget consacré à l'achat de viande en plus de réduire la quantité d'aliments qui se retrouvent aux ordures.

Source : Moisson Montréal, 2014.

LA VILLE DE SEATTLE TAXERA LE GASPILLAGE D'ALIMENTS DÈS 2015

Le but de la Ville de Seattle, qui emboîte ainsi le pas de San Francisco, est d'inciter les résidents et les commerçants à bien séparer leurs déchets afin de permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs de réduction des déchets. Des montants d'un et de cinquante dollars par collecte seront respectivement exigés des ménages et des commerces dont les bacs à ordures contiennent plus de 10 % de résidus alimentaires, et ce, dès juillet 2015. La Ville a débloqué un fonds de cent mille dollars afin d'offrir des mesures de soutien à la population et aux entreprises afin qu'ils se conforment aux nouvelles exigences. Des avis éducatifs seront ainsi transmis aux personnes concernées pendant une période d'un an.

Source : City of Seattle, 2014.

CITY FARMER : UN SITE DÉMONSTRATION SUR LE COMPOSTAGE ET L'AGRICULTURE URBAINE À VANCOUVER

Figure 3.5.1.c



Source : Vivre en Ville

City Farmer œuvre à la sensibilisation et à la promotion de l'agriculture urbaine depuis 1978 à Vancouver. Dès 1991, l'organisme a développé un partenariat avec la Ville afin d'offrir un lieu de démonstration sur le compostage et le jardinage aux résidents. Le lieu de démonstration sur la rue Maple Street, où sont également situés les bureaux de City Farmer, présente une panoplie de techniques de compostage, de jardinage et de récupération des eaux de pluie en milieu urbain.

Source : City Farmer, 2014.

URBANUS COMPOSTUS : LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE DANS LES QUARTIERS CENTRAUX DE QUÉBEC

Figure 3.5.1.d



Source : Craque-Bitume

Le volet *urbanus compostus* de Craque-Bitume permet à ceux qui ne peuvent faire du compostage domestique de profiter d'un des sites de la Ville de Québec dédiés au vermicompostage ou au compostage communautaire. Les sites sont gérés par Craque-Bitume ainsi que par les participants au projet de compostage communautaire. L'organisme offre aussi la possibilité d'être formé chez soi ou sur le lieu de travail pour débiter le compostage.

Source : Craque-Bitume, 2014.

RIMOUSKI SE LANCE DANS LE COMPOSTAGE ET LES CITOYENS EN REDEMANDENT

Figure 3.5.1.f



Source : Ville de Rimouski

Depuis 2013, la Ville de Rimouski offre à ses citoyens un service municipal de collecte des matières compostables. Des bacs bruns ainsi que des minibacs de cuisine ont été distribués à près de 14 500 maisons et immeubles de six logements et moins afin de recueillir les résidus de table et de jardins. L'objectif de la collecte pour 2015 est de valoriser 5 000 tonnes de matières compostables.

Un an après le début de la collecte, une première distribution du compost généré a été réalisée, suscitant un réel engouement de la part des citoyens. En effet, les 120 000 litres de compost produits ont trouvé preneurs et cette quantité a été insuffisante pour répondre à la demande des citoyens intéressés. Le compost est distribué gratuitement aux citoyens inscrits et peut être utilisé pour améliorer le sol dans les potagers, les plates-bandes et lors de la plantation de végétaux.

Sources : Ville de Rimouski, 2014 ; Radio-Canada, 2014.

SAINT-HYACINTHE, PREMIÈRE VILLE QUÉBÉCOISE À PRODUIRE DU BIOGAZ À PARTIR DE SES DÉCHETS

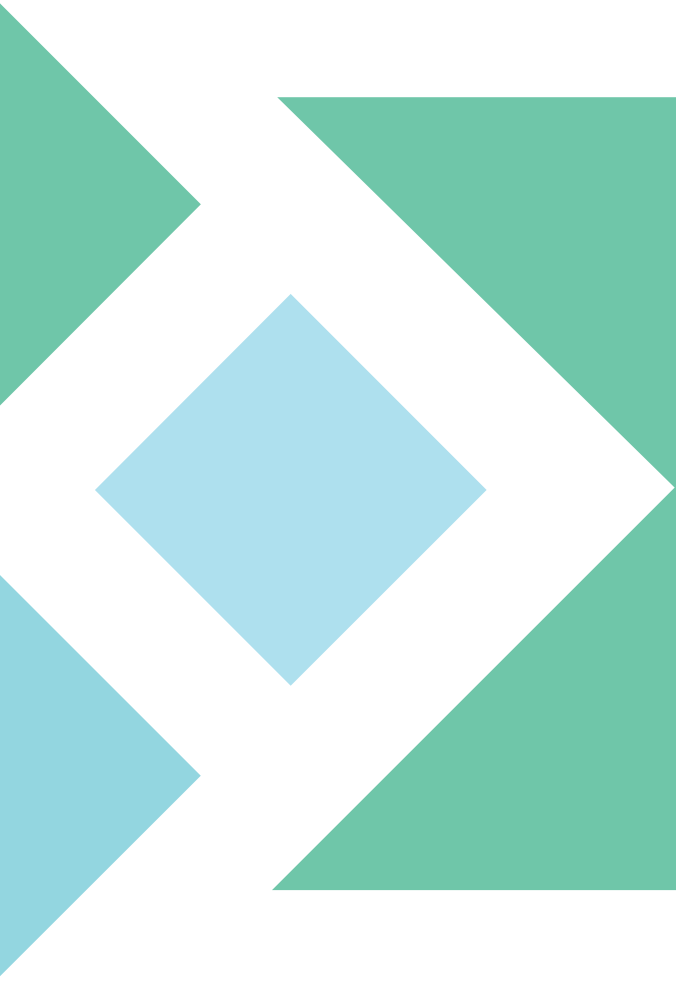
Figure 3.5.1.g



Source : Brigitte Masse

Saint-Hyacinthe est la première municipalité au Québec à se doter d'un système de valorisation des déchets produisant du gaz naturel. Le nouveau Centre de valorisation des matières organiques, inauguré à l'automne 2014, transforme les déchets organiques de 23 municipalités et d'entreprises agroalimentaires de la région en biogaz (50%) en terreau (30%) et en fertilisant (20%). Le biogaz produit sert à alimenter les bâtiments municipaux et la flotte de véhicules municipaux, convertis au gaz naturel, tandis que les surplus sont vendus à Gaz Metro. Ce nouveau procédé permet donc à la Ville de Saint-Hyacinthe de générer des revenus, tout en économisant sur les coûts de carburant et de chauffage des bâtiments normalement assumés par la Ville.

Sources : Québec, 2014a ; Coulombe, 2014.



METTRE EN ŒUVRE
UNE STRATÉGIE
ALIMENTAIRE
LOCALE

4



Source: Vivre en Ville

Mettre en œuvre une stratégie alimentaire locale

4

L'organisation actuelle des systèmes alimentaires place les collectivités québécoises dans une situation de vulnérabilité sous plusieurs aspects. Elles n'ont que peu la maîtrise de ce qui entre sur leur territoire, mais sont en bonne partie responsables de gérer ce qui en découle : besoins en infrastructures et services, pollution des eaux, matières résiduelles, déserts alimentaires et autres problèmes de santé publique, etc. Les acteurs locaux ont ainsi de nombreux motifs de se préoccuper de systèmes alimentaires. De l'étape du diagnostic à celle de l'évaluation des résultats, la démarche présentée ici offre des balises pour la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire locale, concertée et intersectorielle, en vue de contribuer à la création de systèmes alimentaires locaux durables.

4.1 UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE À CRÉER

Une responsabilité partagée

La création de systèmes alimentaires durables passe par l'engagement des différents acteurs concernés, chacun ayant son champ de compétence et son échelle d'intervention. Les paliers de gouvernement supérieurs, les administrations régionales, les municipalités, les institutions, les entreprises et les citoyens ont, ainsi que l'ensemble de la société civile, des rôles et des responsabilités à jouer dans la gouvernance alimentaire.

Figure 4.1.a LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE



Source : Vivre en Ville

Le rôle primordial de la société civile

Mangeurs : le début de la faim

Les citoyens goûteront aux retombées d'un système alimentaire amélioré, que ce soit dans leur assiette ou dans leur milieu de vie. Leur implication dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire peut être plus ou moins formelle, mais il reste que leur participation aux efforts collectifs pour l'alimentation saine et de proximité déterminera le succès de la stratégie.

En demandant des produits issus d'une agriculture durable et équitable, en fréquentant les petits commerces d'alimentation du quartier ou du village, en soutenant un producteur local ou en s'impliquant dans un jardin partagé, les citoyens peuvent répondre directement aux objectifs d'une stratégie. Les mangeurs agissent également pour la durabilité du système alimentaire lorsqu'ils adoptent des habitudes de consommation visant à réduire la perte d'aliments et le gaspillage.

Organismes communautaires : un soutien indispensable

Les organismes non gouvernementaux peuvent jouer un rôle prépondérant, voire être des leaders, dans une stratégie alimentaire locale. Ils peuvent par exemple être responsables de coordonner une action ou un volet du plan d'action. Les acteurs municipaux peuvent alors déléguer du personnel et fournir des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des actions, tandis que l'organisation opérationnalise le plan d'action (Deloitte, 2013). Les organismes communautaires peuvent également être des courroies de transmission avec la population, par exemple en soutenant les citoyens souhaitant mettre en place ou s'impliquer dans des initiatives en lien avec l'alimentation.

Entreprises agroalimentaires : des acteurs de premier plan

Les entreprises agroalimentaires sont des acteurs de premier plan à toutes les étapes du cycle de vie des aliments. La participation des entreprises agroalimentaires à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire peut leur valoir des retombées directes ou indirectes sur le plan de la visibilité, du chiffre d'affaires, ou de la viabilité à long terme. Elle peut surtout générer un fort ancrage de l'entreprise dans les collectivités où elle est active.

Dans le cadre de la mise en place de systèmes alimentaires durables, les entreprises sont appelées à adopter des pratiques responsables. À l'étape de la production, les fournisseurs d'intrants et les producteurs agricoles peuvent être interpellés pour l'adoption de modes de production responsables visant, par exemple, à minimiser l'utilisation de ressources non renouvelables. Aux étapes de transformation et de distribution, les entreprises ont le pouvoir de mettre en valeur des ingrédients sains, ainsi que les produits locaux et régionaux du Québec.

Institutions d'enseignement et de recherche : des expertises spécifiques

Les établissements d'enseignement et de recherche disposent d'un pouvoir d'achat qui peut être mis à contribution dans le renforcement des circuits de distribution de proximité. Au niveau de la gouvernance alimentaire, c'est surtout par leur contribution à l'avancement des connaissances sur les systèmes alimentaires, et au développement d'outils de diagnostic et d'évaluation, que les acteurs de la recherche peuvent s'avérer de précieux alliés. Bien entendu, les écoles d'agriculture, de cuisine et de nutrition, en tant que lieux de formation de la relève du secteur bioalimentaire, s'avèrent également des partenaires incontournables dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire.

Acteurs régionaux : une synergie à renforcer

Les régions administratives constituent des lieux d'intervention de plusieurs acteurs touchant de près ou de loin à l'agroalimentaire. En effet, plusieurs ministères œuvrent sur le territoire par l'intermédiaire de leurs instances régionales, par exemple les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Plusieurs municipalités canadiennes et américaines peuvent compter sur un département de santé pour assurer le suivi et l'évaluation d'une stratégie alimentaire axée sur les saines habitudes de vie. Au Québec, les agences régionales de la santé et des services sociaux et les centres de santé et de services sociaux sont aussi des alliés des municipalités en matière de saine alimentation et de développement des communautés.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) sont également des acteurs à l'échelle régionale, vu leur expertise en matière de développement régional. Les fonds dont elles disposent peuvent être investis au sein d'ententes avec d'autres organisations du milieu (UPA, MAPAQ, MRC, ASS, etc.) pour la mise en œuvre de stratégies alimentaires locales.

L'alimentation dans l'agenda municipal

Si bon nombre de municipalités canadiennes sont déjà proactives en alimentation et utilisent l'approche des systèmes alimentaires (CAPI, 2014), une prise de conscience reste à faire au Québec quant au rôle et à l'importance du palier municipal dans ce champ d'action. Plusieurs municipalités se questionnent sur leur légitimité et leur capacité à intervenir. En effet, l'alimentation n'est pas une responsabilité traditionnelle des administrations municipales québécoises : il s'agit plutôt d'un enjeu transversal où les acteurs publics et privés, de par leurs modes de production, de consommation et de gouvernance, jouent un rôle prépondérant.

Municipalités et MRC : des compétences à mettre à profit

Les municipalités ont déjà un impact sur l'alimentation, ne serait-ce que par la planification et la gestion de leur territoire, et leur échelle d'intervention est déjà privilégiée pour la prestation et la gestion de plusieurs services. Elles ont d'autant plus intérêt à s'impliquer dans la gestion du système alimentaire qu'elles font directement face aux conséquences d'un système alimentaire déficient : insécurité alimentaire, gestion des matières résiduelles, enjeux de cohabitation entre urbains et ruraux, etc.

Certes, les autorités municipales ne possèdent pas, à elles seules, l'ensemble des outils nécessaires pour régir les systèmes alimentaires. Elles disposent toutefois de nombreux leviers, à l'intérieur de leurs champs de compétence, pour agir directement sur certains volets de l'alimentation. Elles disposent également de capacités de concertation, de mobilisation, de planification et de réglementation leur permettant de promouvoir l'équité et la santé comme vecteurs de développement durable des systèmes alimentaires.

Les autorités municipales sont ainsi des acteurs incontournables dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie alimentaire locale. Qu'elles en soient le porteur principal ou seulement l'une des parties prenantes, leurs actions ont tant d'impacts sur les ingrédients composant un système alimentaire durable qu'il est crucial d'obtenir leur participation à la démarche.

« Ne demandez pas seulement ce que les municipalités peuvent faire pour l'alimentation, mais ce que l'alimentation peut faire pour aider les municipalités à atteindre leurs objectifs »

Lauren Baker, Coordinatrice du Conseil de politique alimentaire de Toronto, 2014 (traduction libre)

Tableau 4.1.a LES COMPÉTENCES MUNICIPALES EN LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

COMPÉTENCES MUNICIPALES EN LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE	EXEMPLES D'INTERVENTIONS POUVANT ÊTRE MISES EN PLACE PAR UNE MUNICIPALITÉ (De nombreuses pistes d'action sont présentées au chapitre 3)
La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs	Création et entretien de jardins communautaires Appui aux cuisines collectives Campagnes de sensibilisation
Le développement économique local	Soutien au démarrage d'entreprises agroalimentaires locales
La production d'énergie	Valorisation des déchets de l'agriculture par la production de biogaz
L'environnement	Mise en place d'un système de compostage municipal
Le transport	Planification d'une desserte de transport en commun pour les principaux détaillants d'alimentation Amélioration du réseau cyclable pour desservir les jardins et les marchés publics
L'urbanisme et l'aménagement du territoire (responsabilité déléguée)	Périmètre d'urbanisation resserré pour protéger le territoire agricole Règlement de zonage autorisant l'agriculture urbaine Localisation des commerces alimentaires au cœur des milieux de vie.
Bien-être général de la population (autres pouvoirs)	Soutien aux banques alimentaires et distribution de denrées Réglementation des pesticides

Source : Vivre en Ville, d'après Québec, 2014b.

Le nécessaire appui des gouvernements

Les acteurs locaux, bien positionnés pour favoriser la relocalisation du système alimentaire, ne disposent pas toujours de la latitude nécessaire pour y arriver pleinement. Nombre de politiques et de programmes liés à l'agroalimentaire sont en effet de responsabilité fédérale ou québécoise. Les paliers supérieurs de gouvernement ont, de ce fait, un rôle important à jouer pour favoriser la création de systèmes alimentaires durables.

Québec : établir des orientations claires et un cadre législatif cohérent

Plusieurs ministères interviennent directement ou indirectement dans la gouvernance du système alimentaire. Le MAPAQ est évidemment aux premières loges, de même que le MSSS. Toutefois, d'autres ministères interviennent sur le territoire productif ou sur l'accessibilité aux aliments : MAMOT, ministère des Transports (MTQ), ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les programmes d'autres ministères pourraient également être concernés (Éducation, Famille, etc.).

Plusieurs lois, politiques et règlements ont un effet sur les systèmes alimentaires et devraient, en ce sens, être évalués dans l'optique de leur durabilité.

Canada : assurer un cadre réglementaire et commercial favorable

Le palier fédéral, via Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, est responsable du commerce international (accords de libre-échange), de l'inspection et de la salubrité des aliments, de la recherche et de l'innovation en agroalimentaire, de l'étiquetage des produits, etc. Le succès des stratégies alimentaires locales dépend en partie de ce cadre réglementaire et commercial.

Tableau 4.1.b POLITIQUES, LOIS ET RÈGLEMENTS À ÉVALUER EN FONCTION DES ORIENTATIONS EN FAVEUR DE LA SAINE ALIMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

LOIS, POLITIQUES OU RÈGLEMENTS	OBJECTIFS À VISER
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	Assurer la protection du territoire et des activités agricoles dans les zones périurbaines et les régions métropolitaines, particulièrement sujettes à la pression immobilière. Favoriser la diversification et la durabilité de l'agriculture.
Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel	Étendre la stratégie à l'ensemble du réseau public des services alimentaires.
Règlement sur les exploitations agricoles	Lutter contre l'enfrichement des terres en permettant la remise en culture des terres en friche dans les bassins dégradés, à certaines conditions : ■ adoption de pratiques agroécologiques ; ■ planification adéquate de la zone agricole ; ■ desserte prioritaire du marché régional.
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	Freiner l'étalement urbain. Aménager le territoire de façon plus durable.
Loi sur la fiscalité municipale	Diminuer la spéculation faite aux dépens du territoire agricole. Réduire la dépendance des municipalités aux revenus fonciers.
Politique nationale de la ruralité	Assurer la cohérence de la vision et des actions.
Politique bioalimentaire	
Politique de prévention en santé (projet)	

Source : Vivre en Ville.

Soutenir les actions locales : une approche profitable

La création de systèmes alimentaires locaux durables s'inscrit directement dans plusieurs priorités nationales et contribuera à l'atteinte de plusieurs objectifs :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre (transport des aliments, mode de production et gestion des matières résiduelles) ;
- adaptation aux changements climatiques (maintien de surfaces perméables, capacité de production locale, potentiel de verdissement) ;
- résilience face à l'augmentation des coûts de l'énergie (mode de production et meilleure accessibilité) ;
- prévention des problèmes de santé et diminution des coûts de santé grâce à des environnements favorables aux saines habitudes de vie (meilleur accès à une saine alimentation et mode de vie physiquement actif favorisés par l'accessibilité de l'offre et la qualité des milieux de vie) ;
- protection du territoire et des activités agricoles périurbaines ;
- vitalité économique et occupation dynamique du territoire.

Soutenir la mise en œuvre de stratégies alimentaires locales est donc, pour les paliers supérieurs de gouvernement, une formule profitable.

Des conditions pour favoriser l'engagement des municipalités

Pour devenir des acteurs engagés en faveur des systèmes alimentaires durables, et soutenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux concernés, les municipalités locales et régionales ont besoin de conditions gagnantes. Le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) en a identifié neuf, au terme d'une large consultation (RQVVS, 2014).

NEUF CONDITIONS POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS EN FAVEUR DES SAINES HABITUDES DE VIE

Selon les municipalités sondées par le RQVVS, les paliers supérieurs de gouvernement peuvent agir pour favoriser l'engagement des municipalités en établissant les conditions suivantes :

1. Au palier provincial, des lignes directrices claires et souples doivent être établies pour guider les municipalités dans leurs actions sur les saines habitudes de vie ;
2. En continuité, il est nécessaire de poursuivre la réflexion autour de la légitimité du rôle que peuvent exercer les municipalités en la matière ;
3. En lien avec la prolifération de programmes, services et outils, il est souhaitable de mieux définir la gouvernance des acteurs qui interviennent auprès des municipalités dans le domaine des saines habitudes de vie. Les rôles et responsabilités de tous doivent être définis, notamment pour les milieux scolaires et la santé publique, car leurs actions combinées à celles des municipalités sont celles qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact réel sur la création d'environnements favorables ;
4. Un appel est fait au MSSS afin qu'il exerce un leadership plus affirmé dans l'animation des concertations auprès des acteurs des différents paliers interpellés par les saines habitudes de vie ;
5. Les municipalités ont besoin d'être mieux informées. C'est pourquoi la mise en place d'un système de diffusion d'information leur permettrait d'avoir accès aux bonnes pratiques et à des modèles transférables d'un milieu à un autre ;
6. Le développement de l'expertise est un autre aspect à considérer, et ce, pour l'ensemble des acteurs municipaux : élus et personnel administratif. Des formations appropriées et accessibles sur une base continue devraient leur être offertes sur la thématique des environnements favorables aux saines habitudes de vie ;
7. Un rapprochement avec la santé publique (centres de santé et de services sociaux [CSSS] et directions de santé publique [DSP]) est souhaité par les acteurs municipaux, pour favoriser l'accès à une expertise de santé ;
8. L'accès à des ressources financières et humaines est une condition nécessaire à l'exercice du rôle des municipalités. Un assouplissement des programmes de soutien financier aux initiatives locales permettrait de mieux les soutenir dans diverses actions : animation des concertations, mise en place et entretien des infrastructures et équipements, etc. ;
9. Les saines habitudes de vie s'inscrivent dans quelque chose de beaucoup plus large que les responsabilités municipales. Elles doivent devenir un choix de société affirmé pour légitimer les interventions municipales dans ce domaine. Les acteurs de tous les paliers doivent donc poursuivre leur mobilisation en faveur d'un changement des normes sociales.

Source : RQVVS, 2014.

4.2 UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES

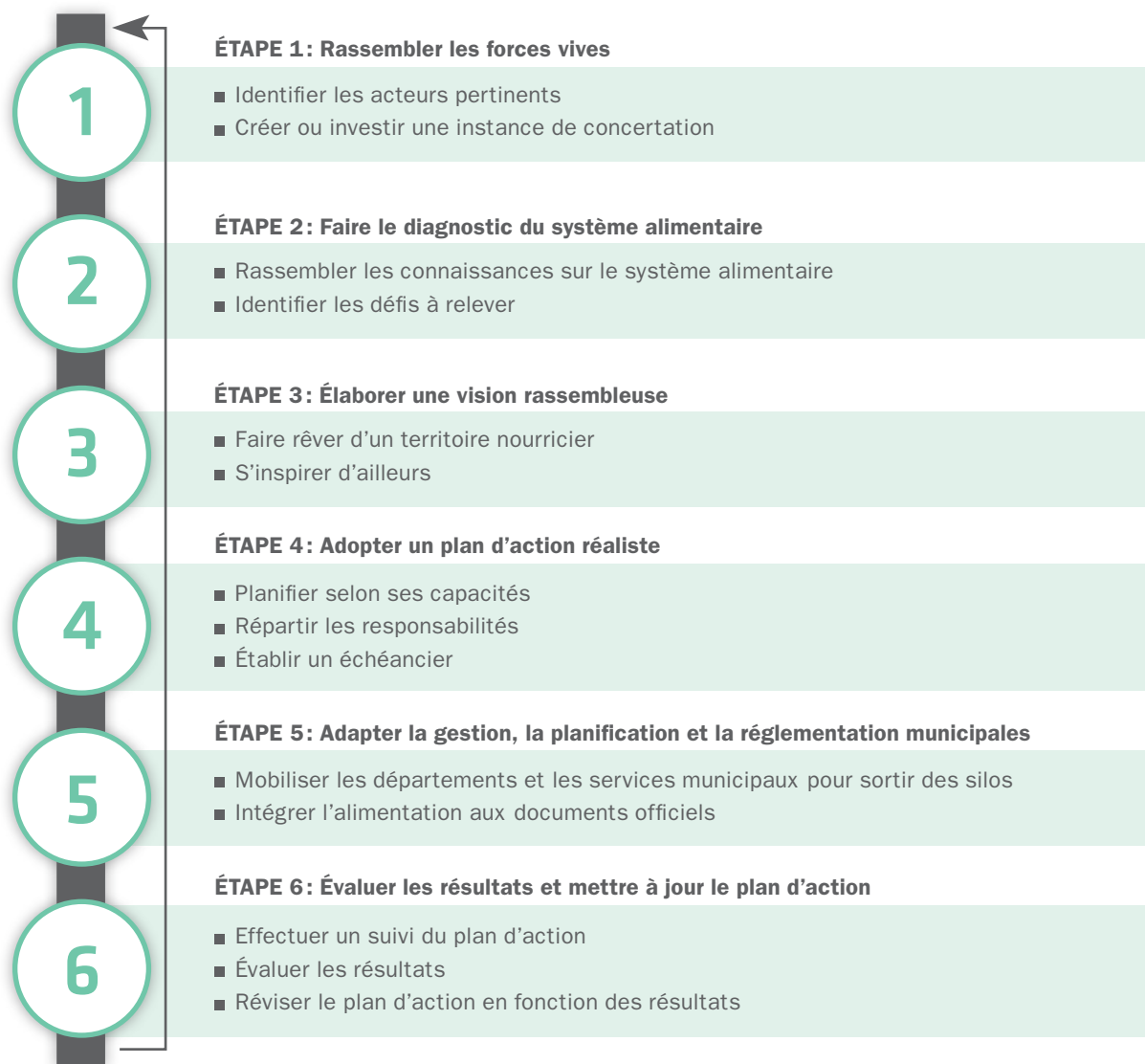
Pour faciliter le pilotage des systèmes alimentaires locaux, il importe de créer des lieux de concertation adéquats, de réaliser un diagnostic approfondi, d'identifier des leaders pouvant porter la vision de la stratégie dans leurs milieux respectifs et d'évaluer les résultats des interventions. L'adaptation nécessaire des outils réglementaires et des pratiques de gestion seront grandement facilitées par l'émergence d'une culture de la saine alimentation dans l'ensemble de la collectivité.

Les grandes lignes de la démarche d'élaboration d'une stratégie alimentaire locale présentée ici se basent sur l'étude de plusieurs expériences étrangères, sur la réalisation des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et sur la littérature relative aux systèmes alimentaires. La démarche peut servir de guide ou d'inspiration, mais devra être adaptée à la réalité locale pour être un succès.

La stratégie alimentaire devrait viser, à terme, à réunir, sur le territoire concerné, les ingrédients des villes nourricières, présentés au chapitre 3.

Des facteurs pouvant contribuer au succès de la démarche ont été identifiés pour certaines étapes.

Figure 4.2.a UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE EN 6 ÉTAPES



ÉTAPE 1

Rassembler les forces vives

Rassembler les acteurs liés à l'alimentation, à l'échelle de la ville ou de la région, au sein d'une instance de concertation, permet d'établir un espace approprié pour discuter d'enjeux complexes et d'amorcer un dialogue pouvant enclencher une démarche. L'engagement d'une diversité d'acteurs, même moins traditionnellement associés à l'alimentation, peut contribuer au succès de la démarche.

OBJECTIFS

- Créer un lieu de concertation permanent.
- Montrer qu'il y a une mobilisation.
- Établir les objectifs de la démarche et les conditions de participation.
- Reconnaître les expertises et les apports potentiels de chaque acteur.
- Identifier l'organisation responsable de la coordination. Envisager une coordination rotative si la responsabilité est partagée.
- Assurer le respect mutuel, la transparence et la collaboration continue.



Facteurs de succès

- L'accès au conseil municipal.
- L'appui du personnel municipal.
- La présence d'un champion ou d'un organisme promoteur sachant manœuvrer dans les sillages institutionnels et ayant la capacité de mobiliser. Il peut s'agir, par exemple, d'un cadre municipal, d'un conseiller municipal, voire du maire.

Identifier les acteurs pertinents

La mise en place d'une stratégie alimentaire devrait mobiliser une diversité d'acteurs, englobant différentes sphères d'action (environnementale, sociale, économique) et différentes échelles d'intervention (de locale à nationale) :

- les municipalités locales et MRC et chacun de leurs services;
- les conseils de quartiers et arrondissements;
- les directions territoriales des ministères concernés;
- les organismes communautaires;
- les regroupements de producteurs;
- les transformateurs, distributeurs et détaillants;
- les institutions d'enseignement et de recherche;
- les commissions scolaires;
- etc.

Créer ou investir une instance de concertation

Les acteurs concernés par l'agroalimentaire peuvent être rassemblés en instances informelles ou formelles (tables rondes, comités, tables de concertation, etc.). Selon la taille de son territoire et son poids démographique, une municipalité pourra créer une instance spécifique ou se joindre à une instance existante agissant en matière d'alimentation ou sur des sujets connexes. Dans un cas comme dans l'autre, il importe de ne pas créer un nouveau silo, mais bien de faciliter les échanges entre les acteurs rassemblés.

La mise en place d'un conseil de politique alimentaire a cependant été, pour plusieurs collectivités, le point tournant pour l'élaboration d'une stratégie alimentaire.

Tableau 4.2.1.a INSTANCES DE CONCERTATION EXISTANTES EN AGROALIMENTAIRE

EXEMPLES D'INSTANCES LOCALES OU RÉGIONALES DE CONCERTATION**Table de concertation régionale sur les saines habitudes de vie**

Afin de déployer sur leur territoire le Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids, chaque région du Québec a été invitée à former une instance de concertation intersectorielle qui mobilise les acteurs et soutienne les initiatives. Sa forme varie selon les régions.

Table agroalimentaire régionale

Le mandat des tables agroalimentaires s'oriente principalement vers la promotion des entreprises agroalimentaires du territoire. L'ampleur des actions dépend notamment de l'implication des acteurs locaux (entreprises, municipalités, centres locaux de développement, etc.).

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Le PDZA a pour objectif de favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC). Le comité de coordination du PDZA constitue un lieu privilégié d'échange et de concertation entre les acteurs des milieux municipal et agricole.

Conseil de politique alimentaire (CPA)

Les CPA sont le plus souvent formés d'organisations œuvrant en santé, en alimentation, en développement économique et d'autres domaines connexes, mais également de citoyens mobilisés. La participation du milieu municipal et des autorités de santé publique peut aboutir à l'adoption de politiques alimentaires ou à la formation d'unités administratives dédiées aux questions alimentaires au sein même de l'appareil municipal.

Autres exemples

- Regroupement de citoyens (ex. Justice alimentaire Montréal)
- Coalition d'organismes (ex. Réseau d'agriculture urbaine de Québec)
- Comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire
- Etc.

CONSEILS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Signe de l'intérêt grandissant du monde municipal pour les questions alimentaires et agricoles, de plus en plus de collectivités nord-américaines se dotent de conseils de politique alimentaire (*food policy council*). C'est le cas à Toronto, Vancouver (Colombie-Britannique), Burlington, Boston, Philadelphie, New York et Portland (Oregon), notamment. Ces conseils sont propices pour :

- discuter des enjeux alimentaires et harmoniser les intérêts des différents intervenants ;
- créer des mécanismes permettant la collaboration entre tous les secteurs d'activités et combler le fossé entre les milieux ruraux et urbains ;
- analyser, promouvoir et mettre en place des politiques ;
- développer des programmes de soutien qui répondent aux besoins locaux.

Source : Harper et collab., 2009.

CONCERTATION RÉGIONALE ET DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE : LE CAS DE LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (TACA)

Figure 4.2.1.a



La TACA est souvent citée comme un exemple de mobilisation du milieu en faveur du secteur bioalimentaire régional. Créée en 1997 à la suite d'une entente entre la direction régionale du MAPAQ et le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD, ancêtre de la CRÉ), la table a pour mission de favoriser le développement du secteur bioalimentaire dans la région par le biais de la concertation. Elle constitue un espace de débat et coordonne la mise en œuvre du plan stratégique bioalimentaire régional.

Le conseil d'administration est composé de représentants des acteurs du secteur bioalimentaire, désignés par des collègues (distribution, transformation, restauration, etc.) et organisations de la région (MAPAQ, fédération régionale de l'UPA, CRÉ, Emploi-Québec, MRC, Tourisme Chaudière-Appalaches, MAMOT). Cette diversité permet une bonne représentation du milieu, ainsi que la mise en commun d'expertises et de ressources.

En plus d'être un pôle de services pour les entreprises et les organisations de la région, la TACA a contribué à la mise en place de nombreuses activités allant de l'agrotourisme (Arrêts gourmands, Agro-vélo) à la consultation citoyenne (Bi-Opinion), en passant par des marchés publics temporaires ou permanents, des regroupements de producteurs (Bleuetières de la Chaudière-Appalaches) et des initiatives éducatives (Pousse-Pouce).

ÉTAPE 2

Faire le diagnostic du système alimentaire

L'analyse du système alimentaire existant permet de bien cerner les enjeux et d'identifier les principaux besoins sur le territoire. Cette étape devrait permettre de faire l'état des lieux quant aux cinq ingrédients des villes nourricières : territoire productif, entreprises prospères et responsables, accès aux aliments sains, demande de proximité et cycle de vie des aliments. Le diagnostic devrait également comprendre un examen de la gouvernance locale déjà en place et mener à l'acquisition des connaissances manquantes.

OBJECTIFS

- Rassembler les connaissances sur le système alimentaire.
- Identifier les besoins et enjeux importants sur le territoire.
- Évaluer les mécanismes de gouvernance et de concertation en place.
- Développer les outils nécessaires à l'acquisition des connaissances manquantes.

Des connaissances à acquérir

L'analyse du système alimentaire devrait permettre non seulement d'évaluer sa capacité à répondre aux besoins de la population, mais également de caractériser l'offre alimentaire en matière de qualité de la nutrition et de durabilité des pratiques. Une évaluation détaillée permettra de cibler les infrastructures ou les processus devant être améliorés et de proposer des pistes de réflexion ou d'action.

La diversité des informations à réunir nécessitera un partenariat entre les acteurs, en particulier les associations de producteurs, de détaillants et de consommateurs, qui sont bien placées pour témoigner des besoins des entreprises et des mangeurs. Le recours à un consultant ou un groupe de recherche peut également faciliter cette étape.

Le type de données recueillies et le choix des indicateurs doivent permettre de suivre l'évolution de la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie (cf. étape 6).

Le diagnostic peut mettre à profit diverses approches, méthodes et démarches pour évaluer les différentes facettes du système alimentaire, notamment :

- Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)
- Évaluation d'impacts sur la santé (ÉIS)
- Évaluation de l'alimentation dans les collectivités (ÉAC)
- Cartographie de l'accessibilité aux aliments
- Audits sur l'offre dans les points de vente
- Études de perceptions de l'environnement alimentaire par les résidents de la collectivité
- Analyse du cycle de vie (ACV)
- Bassin et empreinte alimentaire
- Audit du potentiel piétonnier

Un état des lieux sommaire peut être réalisé avant de procéder à une évaluation détaillée. De l'évaluation sommaire peut d'ailleurs découler une charte alimentaire ou une ébauche de vision, qui pourra par la suite être bonifiée en fonction d'analyses plus fines.

Tableau 4.2.2.a **EXEMPLES DE QUESTIONS À SE POSER CONCERNANT LE SYSTÈME ALIMENTAIRE**

1. Territoire productif	Comment évolue et se caractérise le territoire agricole local? Qui possède les terres? Combien de friches sont exploitables?
2. Entreprises prospères et responsables	Quels sont les modes de production utilisés? Quelle proportion de la production locale est consommée localement?
3. Accès amélioré aux aliments sains	Où sont situées les infrastructures de transformation, de conservation et d'entreposage? Où sont situées les zones de faible accès alimentaire? Existe-t-il des déserts alimentaires? Est-ce que les politiques, planifications ou réglementations existantes sont favorables à la saine alimentation?
4. Demande de proximité accrue	Quels sont les besoins alimentaires de la population? Quelles sont les habitudes de consommation de la population? Quelles sont les perceptions de la population envers les produits locaux? Quelles sont les principales barrières à un essor de l'alimentation de proximité?
5. Cycle de vie optimisé	Comment sont gérés les déchets alimentaires? Quelle proportion est revalorisée? Comment l'est-elle?
Gouvernance	Qui peut répondre à ces questions? Quels services et divisions des municipalités? Quelles organisations de la société civile? Quels ministères et institutions?

L'ÉVALUATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE EN MONTÉRÉGIE

L'organisme Nature Action a réalisé en 2012 un portrait du système alimentaire de la Montérégie. L'étude comprend une description du système alimentaire de la région, l'identification des principaux circuits de distribution utilisés par les producteurs ainsi qu'une évaluation du marché potentiel des aliments sains produits de façon durable.

À la suite de cette analyse, le rapport recommande la création d'un centre de distribution et d'agrégation de produits régionaux et présente des pistes pour sa mise en place.

Source : Nature Action Québec, 2012.

Des défis à relever

La mise en place d'une stratégie alimentaire locale est une approche de mieux en mieux documentée, grâce aux nombreuses collectivités nord-américaines ayant entrepris des actions concertées en matière d'alimentation. L'étude de ces cas a conduit à identifier plusieurs défis et écueils potentiels qu'il importe d'identifier dès l'étape du diagnostic, afin de négocier au mieux leur dépassement.

Tableau 4.2.2.b DÉFIS RENCONTRÉS LORS DE LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES ALIMENTAIRES MUNICIPALES

Contexte biophysique	■ Climat ■ Qualité des sols
Cadre réglementaire et ententes d'approvisionnement	■ Existence de traités internationaux sur le commerce des produits alimentaires ■ Législation fédérale et provinciale plus ou moins favorable ■ Planification et réglementation dépassées ou inadaptées. Par exemple, certains règlements peuvent compliquer les activités de production en milieu urbain ou de transformation à la ferme ■ Exigences particulières du marché agricole ■ Entente d'approvisionnement déjà en place ■ Complexité de l'approvisionnement local (multiplication des fournisseurs)
Expertise, moyens techniques et ressources financières	■ Manque d'expertise des acteurs ■ Capacité limitée de collecte et de valorisation des matières résiduelles ■ Absence de centres de distribution régionaux (<i>food hubs</i>) ■ Variabilité de l'offre locale ou régionale ■ Économie d'échelle limitée pour les petites entreprises ■ Coût potentiellement plus élevé des aliments locaux ■ Coût élevé de la main-d'œuvre locale ■ Manque de ressources financières et humaines
Gouvernance locale	■ Autorité limitée des municipalités en matière d'alimentation ■ Faible coordination entre les juridictions locales, québécoises et fédérales ■ Surspécialisation des secteurs (production, transformation, distribution et consommation) et fragmentation des interventions (actions en silo) ■ Surreprésentation ou sous-représentation de certains secteurs, par exemple la transformation ou la vente au détail, dans les instances de concertation ■ Manque de soutien des employés municipaux et du conseil municipal ■ Absence d'une culture de l'alimentation de proximité dans les services

Sources: Vivre en Ville, d'après CAPI, 2013; Deloitte, 2013; CRÉ de Montréal, 2014; RQVVS, 2014.

ÉTAPE 3

Imaginer une vision rassembleuse

La vision est un énoncé phare qui a le pouvoir de rallier un nombre important de personnes et d'organisations autour d'une aspiration commune pour le devenir du système alimentaire. Elle est, le plus souvent, structurée autour de grandes orientations ou objectifs.

OBJECTIFS

- Mettre à profit le pouvoir rassembleur de l'alimentation.
- Consulter l'ensemble des acteurs afin de susciter l'adhésion et le désir de mettre en commun les actions et de travailler ensemble.
- S'inspirer d'ailleurs, mais travailler avec les spécificités du milieu et miser sur les forces et les potentialités.



Facteur de succès

- La concordance avec une politique ou une cible nationale.

Faire rêver d'un territoire nourricier

La vision permet de répondre à la question : comment voyons-nous notre système alimentaire dans 5, 10 ou même 25 ans ? Cette vision peut se matérialiser dans la rédaction et la diffusion d'une charte alimentaire afin de démontrer la volonté des signataires, et possiblement de rallier de nouveaux acteurs à la cause d'un système alimentaire durable.

LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE D'EDMONTON

La Ville d'Edmonton avait décidé de faire de la participation publique un facteur clé de l'élaboration de sa stratégie alimentaire.

Des employés de la Ville et des consultants ont appuyé le comité consultatif, créé en octobre 2011, qui se composait d'un large éventail de parties prenantes et d'experts. Plus de 3 000 citoyens d'Edmonton ont également participé au processus de consultation.

Les consultations et le travail du comité consultatif ont débouché sur la vision suivante : « Edmonton possède un système alimentaire et agricole résilient qui contribue à l'économie locale et à la durabilité culturelle, financière, sociale et environnementale de la ville. »

Cette vision s'appuie sur cinq grandes orientations :

- une économie locale plus forte et plus dynamique ;
- une communauté en meilleure santé, ayant plus facilement accès aux aliments ;
- des espaces animés, attrayants et distinctifs ;
- une diminution de l'énergie consommée, des émissions et des déchets produits ;
- des écosystèmes en santé.

Source : City of Edmonton, 2012.



LA CHARTE ALIMENTAIRE DE CÔTE-SAINT-LUC

Figures 4.2.3.a-b



Source: Ville de Côte-Saint-Luc



Source: Ville de Côte-Saint-Luc

La Ville de Côte-Saint-Luc a lancé en 2013 l'initiative d'agriculture urbaine « Cultivé à Côte-Saint-Luc ». Cette initiative s'accompagne d'une charte alimentaire, fortement axée sur l'agriculture urbaine, mais qui englobe différents aspects du système alimentaire.

La Charte énonce les objectifs suivants :

- favoriser un sentiment de mieux-être chez les résidents de tous les âges ;
- créer des lieux agréables axés sur la nourriture partout dans la ville et y rassembler les citoyens ;
- renforcer la communauté ;
- s'assurer que tous les résidents aient accès à des aliments sains et abordables ;
- initier les résidents de tous les âges au plaisir du jardinage ;
- améliorer la qualité de vie des résidents ;
- soutenir les cultivateurs locaux ;
- réduire la quantité de déchets alimentaires de toute sorte ;
- instaurer une culture alimentaire axée sur l'autosuffisance et la durabilité.

Source : Ville de Côte-Saint-Luc, 2013.

ÉTAPE 4

Adopter un plan d'action réaliste

Élaborer un plan d'action ambitieux, mais réaliste, et adapté aux particularités du territoire, est une étape importante en vue de concrétiser la vision et les orientations communes. Il revient aux acteurs mobilisés de définir de manière plus précise les actions spécifiques à entreprendre à court terme et de se les répartir en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts.

OBJECTIFS

- Établir un processus clair de prise de décision et de suivi des actions.
- Assurer la participation de chaque acteur selon ses moyens et ses responsabilités.
- Éviter les dédoublements et développer des partenariats structurants.
- Répondre aux lacunes identifiées à l'étape du diagnostic et identifier les mesures les plus adaptées au contexte local.
- Établir un échéancier ou un horizon de réalisation pour chaque action.
- Faire écho aux politiques nationales et orientations gouvernementales pour contribuer à l'atteinte d'objectifs nationaux.



Facteur de succès

- La célébration d'une première réussite collective.
- L'arrimage avec d'autres plans d'action ou documents de planification (plans métropolitains et schémas d'aménagement et de développement, etc.).
- L'élaboration d'un partenariat financier public ou privé.

Source : CAPI, 2013; Deloitte, 2013; Baker, 2013.

Planifier selon ses capacités

Dans le cadre d'une mobilisation à grande échelle, il peut s'avérer pertinent de scinder le plan d'action en grands volets qui seront portés par différents responsables, qu'il faudra alors s'assurer de réunir sur une base régulière afin de coordonner l'ensemble du plan d'action.

Les actions à mettre en place doivent tenir compte de la capacité des milieux à les mettre en œuvre. Les collectivités ayant des ressources très limitées peuvent, dans un premier temps, se concentrer sur quelques actions très ciblées et recevant l'appui d'une majorité de partenaires, sans perdre de vue les visées plus larges définies à l'étape précédente.

POLITIQUE ALIMENTAIRE SUR L'OFFRE MUNICIPALE: PREMIER JALON D'UNE STRATÉGIE?

L'élaboration d'une politique alimentaire encadrant l'offre alimentaire dans les installations municipales constitue une des premières actions pouvant être mises en place par une municipalité. Bien qu'une telle politique n'englobe que certaines composantes du système alimentaire, il s'agit d'un signal fort donné par la municipalité en faveur d'une alimentation de proximité et plus saine. Les Villes de Gatineau et de Granby, notamment, se sont récemment dotées de telles politiques, qui pourraient marquer le premier jalon d'une démarche plus globale en agroalimentaire.

LE PLAN D'ACTION DE LA VANCOUVER FOOD STRATEGY

Figure 4.2.4.a



Les actions de la stratégie alimentaire de Vancouver sont classées par composantes du système alimentaire. Un échéancier, des acteurs responsables ainsi que des outils complémentaires leur sont attribués.

ACTIONS POUR L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE					
ACTION #	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	DÉPARTEMENT RESPONSABLE	PARTENAIRES	OUTILS COMPLÉMENTAIRES, POLITIQUES ET LEVIERS
1.12	Permettre des modèles alternatifs de vente au détail et de distribution pour les aliments issus de l'agriculture urbaine, tels que des marchés communautaires, des centres de distribution alimentaires, ainsi que des points de distribution pour l'ASC dans des sites comme les centres communautaires et les écoles.	Court terme – Priorité	Development Services, Social Infrastructure, Social Policy, Planning,	Urban Farming Society	Economic Action Strategy, Healthy City Strategy, Vancouver School Board Sustainability Plan

Source : City of Vancouver, 2013.



ÉTAPE 5

Adapter la gestion, la planification et la réglementation municipales

La mise en œuvre de la stratégie alimentaire peut exiger une révision des pratiques municipales, dans un souci de cohérence et d'optimisation de la démarche. Acteurs essentiels de la stratégie alimentaire, les municipalités locales et régionales doivent rallier l'ensemble de leurs services à une vision commune d'une ville nourricière. Cette vision pourra ainsi s'opérationnaliser en étant intégrée aux documents de planification ainsi qu'à la réglementation et à la gestion.

OBJECTIFS

- Assurer la cohérence de la planification et de la réglementation municipale avec la vision.
- Lever les obstacles administratifs ou réglementaires.
- Opérationnaliser les intentions dans les activités courantes de gestion municipale.
- Maximiser les retombées en mobilisant l'ensemble des acteurs municipaux.



Facteur de succès

- Le renforcement des liens organisationnels avec la municipalité permettra d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les organisations partenaires, et développera une culture alimentaire dans la municipalité.

Mobiliser les départements et les services pour sortir des silos

À l'intérieur même des instances municipales, un des principaux défis dans la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire peut être de rassembler et de coordonner l'ensemble des directions et services municipaux de façon cohérente. Le plan d'action établi doit ainsi être intégré et approprié par les différentes instances municipales qui, bien souvent, jouent un rôle dans l'alimentation sans nécessairement le savoir. À titre d'exemple, la mise en place de marchés publics ou de camions de cuisine de rue peut impliquer la collaboration de plusieurs services municipaux, allant du service des transports à celui des incendies.

Ce défi de dépassement des silos est particulièrement crucial pour les plus grandes MRC et municipalités. Si certaines d'entre elles peuvent envisager la création d'une instance responsable des affaires alimentaires ou un poste de coordonnateur à l'agriculture urbaine, par exemple, il est néanmoins primordial que tous les services saisissent leur rôle dans la stratégie et s'impliquent dans sa mise en œuvre. La stratégie peut ainsi être déclinée dans les différents plans d'action des services municipaux, voire même servir de liant entre eux.

SORTIR DES SILOS : LA GESTION DE L'ALIMENTATION DANS LA VILLE DE NEW YORK

Créé en 2007, le Bureau du coordonnateur de la politique alimentaire de New York gère plusieurs volets : normes alimentaires des agences municipales et de leurs fournisseurs, subventions aux vendeurs de fruits et légumes ambulants dans les quartiers défavorisés, petits déjeuners dans les écoles, distribution de coupons alimentaires auprès des aînés, etc.

La politique alimentaire a été intégrée aux différentes facettes de la gestion urbaine. Dans le plan d'action de la Ville (PlaNYC), elle se décline notamment en matière de :

- logement et vie de quartier (commerces et services accessibles à pied) ;
- gestion des espaces publics (agriculture urbaine et jardinage communautaire sur les terrains publics) ;
- approvisionnement en eau (protection du bassin versant) ;
- transport des marchandises ;
- gestion des déchets.

Intégrer l'alimentation aux documents officiels

Les municipalités et MRC disposent de plusieurs outils pour opérationnaliser les actions visant l'amélioration du système alimentaire. Qu'il s'agisse de documents d'orientation ou de planification, les documents officiels municipaux ont le potentiel d'intégrer plusieurs pistes d'actions d'une stratégie alimentaire.

L'alimentation dans les orientations et politiques

Le caractère fondamental et transversal de l'alimentation fait en sorte que les autorités municipales peuvent inclure les mesures qui y sont liées à différentes orientations et planifications.

Inclure l'alimentation dans une **politique de développement durable** traduit un engagement moral de la part d'une autorité. À l'instar des plans de mobilité durable, celle-ci n'a toutefois pas valeur légale et ne peut devenir effective qu'en s'arrimant aux autres planifications et stratégies municipales, par son inscription dans un document à valeur légale tel qu'un plan d'urbanisme et sa réglementation associée.

De plus en plus de collectivités se dotent de **politiques sur les saines habitudes de vie**. Comme le relève un récent rapport du Regroupement québécois des villes et villages en santé (RQVVS, 2014), l'engagement des municipalités dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie n'est toutefois pas uniforme. La plupart des actions rapportées visent du reste le mode de vie physiquement actif, tandis que les actions qui concernent l'accessibilité à la saine alimentation sont beaucoup plus rares.

Les **politiques familiales** peuvent aussi inclure des mesures propres à l'alimentation.

Le **plan de développement de la zone agricole (PDZA)** est la planification territoriale concertée par excellence pour favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Bien que le PDZA soit d'abord destiné à mettre en valeur la zone agricole permanente, il peut être logique, dans certains cas, d'élargir la démarche pour inclure l'ensemble des activités agroalimentaires réalisées aux échelles municipale et métropolitaine.

Les autorités municipales soucieuses de mettre en place des systèmes alimentaires durables ont également la possibilité de procéder à différents exercices volontaires de planification territoriale et de gestion, encadrés ou non par la loi (Québec. MAMOT, s.d.). La **planification stratégique**, le **plan quinquennal de développement**, le **plan d'action local pour l'économie et l'emploi**, le **plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée**, le **plan directeur de l'eau**, le **plan de gestion des matières résiduelles** et le **plan de transport** ne sont que quelques-uns des nombreux outils permettant de poser les bases de la mise en place de tels systèmes, d'en établir les balises et d'en déterminer les jalons.

L'alimentation dans la planification urbanistique et la réglementation

Toute communauté métropolitaine ou MRC est tenue, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), «de maintenir en vigueur, en tout temps, un **énoncé de sa vision stratégique** du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire» au sein duquel l'alimentation peut se voir accorder un rôle de premier plan. Un tel énoncé sert ensuite d'assise pour l'élaboration des documents à valeur légale que sont les plans métropolitains et les schémas d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, ainsi que la réglementation d'urbanisme qui s'ensuit.

Le **plan d'urbanisme** et les **programmes particuliers d'urbanisme** peuvent assurer une organisation spatiale du territoire qui intègre la production et la distribution alimentaires de proximité, par exemple en protégeant ou en planifiant des espaces de production ou en prévoyant les espaces de distribution et de vente au cœur des milieux de vie.

Les **règlements d'urbanisme**, et particulièrement le **règlement de zonage**, constituent quant à eux des leviers très concrets pour établir des conditions favorables aux systèmes alimentaires de proximité. Une révision de la réglementation, de manière à lever certaines barrières à la production locale ou encore à la vente d'aliments, peut faire toute une différence à l'échelle d'une municipalité.

En plus de lever des interdictions et contraintes réglementaires particulières, les municipalités ont la possibilité d'aller beaucoup plus loin pour favoriser l'alimentation de proximité grâce à des obligations, des critères ou des incitatifs, par exemple pour l'intégration de l'agriculture urbaine dans des projets immobiliers. Advenant l'acquisition de parcelles à des fins productives, la municipalité peut imposer des conditions à l'appel d'offres pour la location à des agriculteurs, par exemple de la relève.

GREENWORKS PHILADELPHIA : UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI CIBLE LA SAINE L'ALIMENTATION

Le plan de développement durable de la Ville de Philadelphie, lancé en 2009, identifie quinze cibles à atteindre d'ici 2015. La cible 10 (Fournir un accès à la nourriture saine et abordable à distance de marche à tous les Philadelphiens), qui visait à faire passer de 230 à 316 le nombre de marchés publics, de jardins et de fermes urbaines, était déjà presque atteinte en 2013.

Avec ses partenaires, notamment The Food Trust et le département de santé publique, la Ville a facilité l'implantation de marchés publics (harmonisation des exigences et création d'un guide pour les opérateurs) et le démarrage d'entreprises alimentaires, créé un programme pour soutenir les jardins dans les centres récréatifs et modifié son règlement de zonage pour favoriser l'agriculture urbaine, notamment commerciale. Le Mayor's Office of Sustainability et la santé publique collaborent également avec le Food Policy Advisory Council afin d'identifier les lacunes dans les départements et les agences publiques, de mettre en valeur les terrains publics vacants dans la ville et de réduire la production de déchets.

MA SANTÉ EN VALEUR DANS LA MRC D'ARGENTEUIL

Initié en 2009, à la suite de la participation de la MRC d'Argenteuil à la démarche 0-5-30, « Ma santé en valeur » est un laboratoire rural qui prend la forme d'un projet pilote de développement local axé sur la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. Le programme a permis la mise en place d'interventions personnalisées pour chaque municipalité, en incluant la population dans tout le processus de décision. Chacune des neuf municipalités de la MRC a élaboré et adopté son propre plan d'action.

Le laboratoire rural est maintenant terminé, mais la MRC d'Argenteuil a récemment élaboré une planification stratégique quinquennale dont de nombreuses actions portent sur la santé et visent à assurer la pérennité de ce qui a été mis en place avec « Ma santé en valeur ». La MRC se fait une fierté de partager avec les autres MRC et municipalités les compétences acquises en mobilisation citoyenne et en création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

PDZA DE LA MRC DE ROUSSILLON

Figure 4.2.5.a



Source : MRC de Roussillon

La MRC de Roussillon a fait partie des huit MRC participantes au projet pilote d'élaboration d'un PDZA, élaboration qui s'est déroulée entre 2009 et 2011. Un portrait du secteur agricole a été dressé et une vaste consultation des intervenants et partenaires a mené à la proposition d'un plan d'action pour le système alimentaire de Roussillon.

Le plan d'action s'articule autour de trois grands axes stratégiques : la solidarité active, l'accès au terroir et la signature territoriale. Le PDZA a notamment débouché sur la mise en place de deux marchés publics (Châteauguay et Saint-Constant). La MRC a également reçu une subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal et du MAMOT pour évaluer la faisabilité d'un modèle novateur de fiducie foncière en contexte agricole. La MRC planche sur une plateforme logistique bioalimentaire qui comprendrait un centre d'aide à la production.



Source : Vivre en Ville

ÉTAPE 6

Évaluer les résultats et mettre à jour le plan d'action

L'évaluation des résultats de la stratégie est une étape charnière à ne pas sous-estimer. Corolaire de l'étape de diagnostic, elle permet de mesurer objectivement les progrès du système alimentaire tout en validant si les pistes d'action et leurs moyens de mise en œuvre se sont révélés appropriés pour l'atteinte des objectifs fixés.

OBJECTIFS

- Mesurer les retombées globales de la stratégie et les progrès du système alimentaire.
- Identifier les facteurs de succès ou d'échec lorsque c'est le cas.
- Réviser les objectifs et les moyens.

Effectuer un suivi du plan d'action

L'évaluation des résultats de la stratégie alimentaire se réalise en simultané avec l'exécution du plan d'action, ainsi qu'à la fin de l'échéancier de réalisation.

Lors de la mise en œuvre, un suivi de l'état d'avancement des actions est nécessaire sur une base régulière, pour permettre de rester concentré sur les objectifs et d'ajuster le tir au besoin. Le suivi est alors quantitatif : les cibles fixées sont-elles en voie d'être atteintes ? L'échéancier de réalisation est-il respecté ?

Évaluer les résultats

Tout au long du processus de suivi et d'évaluation, l'impact des actions doit être mesuré à l'aide d'indicateurs représentatifs des objectifs et des cibles fixés. Les indicateurs choisis devraient être à la fois les plus simples possible, et suffisamment nombreux pour traduire la complexité du système alimentaire. L'accès aux données devrait également être facilité pour les parties prenantes de la stratégie.

Le choix des indicateurs devrait, en fait, se faire au préalable de l'évaluation, en même temps que sont déterminées des cibles mesurables pour chacune des actions retenues. Les données sur l'état de situation initial sont, en effet, nécessaires pour mesurer le progrès.

Les indicateurs devraient porter sur les cinq ingrédients des villes nourricières (cf. chapitre 3).

Réviser la stratégie en fonction des résultats

Une bonne évaluation permet d'identifier les obstacles à l'atteinte des résultats escomptés. Il devient alors possible d'ajuster le plan d'action ou les moyens de mise en œuvre, à la lumière des succès, des échecs et des espoirs.

Cette prise de recul peut être un bon moment pour inviter de nouveaux acteurs complémentaires à se joindre à la démarche.

Tableau 4.2.6.a EXEMPLES D'INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

1. Un territoire productif	Superficie de terres en zone agricole protégée Superficie de terres agricoles remises en culture Superficie consacrée à l'agriculture urbaine, au sol et sur les toits Nombre de jardins communautaires Nombre de fermes urbaines
2. Des entreprises prospères et responsables	Nombre d'entreprises agroalimentaires sur le territoire Nombre de producteurs agricoles de la relève Nombre de producteurs agricoles visant le marché local Nombre de producteurs ayant modifié leurs pratiques pour les rendre plus durables Nombre de producteurs du secteur biologique Nombre de producteurs soutenus par la communauté
3. Un accès amélioré aux aliments sains	Part de la population ayant un faible accès géographique aux ressources alimentaires (absence à moins d'un kilomètre en milieu urbain; seize kilomètres en milieu rural) Nombre de ressources alimentaires accessibles à distance de marche ou en transport en commun, par quartier Nombre de dépanneurs participant à un projet d'amélioration de l'offre alimentaire Nombre de cuisines collectives et d'équipements partagés Nombre d'équipements commerciaux partagés Présence d'infrastructures régionales de transformation Présence de caractéristiques favorables aux déplacements actifs aux abords des principaux détaillants alimentaires Présence d'options santé dans l'offre alimentaire des installations municipales Part de fruits et légumes dans les banques alimentaires
4. Une demande de proximité accrue	Part ou valeur de produits locaux dans le panier d'épicerie des ménages Part ou valeur de ventes de produits locaux par les grands détaillants alimentaires Part ou nombre de produits locaux offerts dans les services alimentaires Campagnes de sensibilisation et d'éducation à la saine alimentation
5. Un cycle de vie optimisé	Part des matières résiduelles valorisée par la municipalité Part des matières résiduelles valorisée par les producteurs, les transformateurs, les distributeurs Volume de compost redistribué à la population Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à la valorisation des déchets Nombre d'installations de compostage municipales
Gouvernance	Nombre d'acteurs rassemblés pour l'élaboration, le suivi de la stratégie Secteurs d'activités représentés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie Présence d'un conseil alimentaire ou d'une instance officielle

Source : Vivre en Ville, d'après Deloitte, 2013.

4.3 DEUX EXEMPLES INSPIRANTS

Plusieurs exemples ponctuels d'initiatives porteuses illustrent ce document et permettront à ses lecteurs de mettre des images et des noms sur les propositions élaborées. En guise de conclusion, les deux exemples qui suivent permettent de mettre l'accent sur l'importance de la mobilisation des acteurs, de la concertation et de la vision à long terme dans la mise en œuvre de stratégies alimentaires locales.

Montréal et Toronto sont au centre de deux grandes régions très peuplées. Regroupés au sein d'instances de concertation, leurs acteurs ont su arrimer besoins alimentaires et enjeux de production et de distribution pour créer – ou ébaucher dans le cas de Montréal – des systèmes alimentaires qui sont en voie de devenir durables.

Certes, les moyens y étaient sans doute plus importants que ceux dont disposeront de petites collectivités. Les défis étaient cependant à l'avenant. Ces exemples sont à même d'inspirer les acteurs dans l'élaboration de stratégies alimentaires locales, en vue de la création de systèmes alimentaires durables.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS (SAM 2025)

Figure 4.3.a



En mars 2014 était lancé le Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (Plan de développement SAM 2025), sous l'égide de la Conférence régionale des élus de Montréal. L'élaboration du Plan de développement SAM 2025 s'est déroulée sur deux années et a mis à contribution une centaine d'organisations locales, régionales et nationales provenant de différents secteurs d'activités. La structure de gouvernance du projet s'appuie sur un comité de pilotage composé de 20 organismes et institutions issus de milieux diversifiés (gouvernemental, associatif, communautaire, etc.) comprenant notamment :

- la Ville de Montréal ;
- la Direction de santé publique de Montréal ;
- la Coalition des tables de quartier ;
- Moisson Montréal ;
- le Conseil régional de l'environnement de Montréal ;
- Québec en Forme ;
- le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Prônant la vision qu'« en 2025, tous les citoyennes et les citoyens de l'île de Montréal devraient avoir accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable », le SAM 2025 identifie quatorze axes d'interventions regroupés sous les cinq orientations suivantes :

1. Enrichir l'offre alimentaire montréalaise
2. Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire
3. Favoriser l'accès à une saine alimentation
4. Promouvoir la saine alimentation
5. Renforcer le maillage régional

Ce plan pose les fondements d'une stratégie alimentaire montréalaise et constitue un nouvel outil permettant aux différents acteurs de travailler de façon cohérente et complémentaire pour les dix prochaines années.

Un plan d'action pour la période 2014-2016, accompagné d'un budget, a été déposé par la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) de Montréal. Chaque action s'est vu attribuer une organisation porteuse ainsi que des organisations partenaires.

Source : CRÉ de Montréal, 2014.

LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE DE TORONTO

Figure 4.3.b



La grande région de Toronto travaille depuis plusieurs décennies sur les questions alimentaires urbaines. Le Conseil de politique alimentaire de Toronto (CPAT) est d'ailleurs un exemple reconnu de mobilisation en faveur de l'amélioration du système alimentaire.

Créé en 1991 sous l'impulsion du mouvement des villes en santé et de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, le CPAT a été le premier conseil de politique alimentaire au Canada. Il fonctionne comme un sous-comité du Bureau de la santé publique de Toronto et dispose d'un coordonnateur à temps plein. Il compte jusqu'à trente membres, dont des élus municipaux, des universitaires, des agriculteurs, des restaurateurs, des nutritionnistes et des citoyens rassemblant diverses expertises. Il agit comme groupe de référence auprès du conseil municipal et doit continuellement ajuster ses priorités en fonction des possibilités d'actions concrètes. Sans pouvoirs officiels, le CPAT n'en est pas moins une plateforme stratégique à succès ayant permis de faire progresser la métropole ontarienne sur la voie de l'agriculture durable et de la saine alimentation.

Jalons de la politique alimentaire à Toronto :

1990

- Création du CPAT par le conseil de ville

1991-1992

- *Toronto Declaration on Food and Nutrition*

2001

- *Toronto's Food Charter*

1999-2003

- *Food and Hunger Action Plan*

2008

- *Toronto Food Strategy*, vision adoptée par la Santé publique de Toronto ayant pour but de faciliter la mise en place d'un système alimentaire durable et sain en développant des liens à l'intérieur de la municipalité et entre la municipalité et la communauté.

2010

- *Food Connections: Toward a Healthy and Sustainable Food System for Toronto* (2010), consultation publique menée par la Santé Publique et mise en œuvre par une petite équipe formée de la Santé publique de Toronto et du coordonnateur du CPAT. Les directions stratégiques de la politique sont :

- Cultiver des quartiers favorables à l'alimentation;
- Mettre la nourriture au cœur de la nouvelle économie verte de Toronto;
- Éliminer la faim;
- Renforcer le pouvoir d'agir des résidents en matière d'alimentation;
- Connecter la ville et la campagne grâce à la nourriture;
- Intégrer le système alimentaire dans la gouvernance de la ville.

2012

- *Grow To An Urban Agriculture Action Plan for Toronto*
- *Golden Horseshoe Food and Farming Action Plan 2021*

Le programme agricole de Toronto fait partie de la stratégie alimentaire. Il vise à encourager l'agriculture urbaine et à soutenir un marché itinérant de produits alimentaires de qualité pour les communautés à faible revenu (De Schutter, 2014).

Les autres actions concrètes réalisées incluent notamment (Baker, 2014a) :

- la cartographie des commerces de détail ayant une offre santé;
- le soutien à la vente de nourriture dans la rue;
- un projet pilote de dépanneur santé (équipement et promotion financés par la municipalité);
- le financement d'une garderie pour lui permettre de s'approvisionner localement;
- la réduction des déchets alimentaires;
- l'animation d'espaces publics.

Sources: City of Toronto, s.d.; Baker, 2014a; De Schutter, 2014.



Bibliographie

ACTION-GARDIEN (2012). *La pointe en bouche, Pour un meilleur accès aux aliments*, Hiver 2012, [PDF]. 9 p.

AHERN, M., C. BROWN, et S. DUKAS (2011). «A national Study of the Association Between Food environments and County-Level Health Outcomes», *The Journal of Rural Health*, vol. 27, p. 367-379.

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (2014). *Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil*, Agglomération de Longueuil, [PDF]. 110 p.

ALIMENTS DU QUÉBEC (2013). Pourquoi est-ce le bon choix ? [PDF]. 19 p.

AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES [ACFA] (2014). La Maison ACFA, ACFA. [<http://www.acfareseaux.qc.ca/fr/maison-acfa>] (consulté le 28 avril 2014).

AKRAM-LODHI, H. (2014). «Why we need a new food system». Communication présentée dans le cadre du colloque *Rural-urban connections and the future of family farming*, Ryerson University, Toronto, 23-24 juin 2014.

AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC (2014). «Le projet», *Sauve ta bouffe.org*. [<http://www.sauvetabouffe.org/le-projet/>] (consulté le 7 avril 2014).

ARMSTRONG, Donna (2000). «A Survey of Community Gardes in Upstate New York: Implications for Health Promotion and Community Development». *Health & Place*, n° 6, p. 319-327.

ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC (2014). *Caractérisation des marchés publics membres de l'AMPQ*, Québec, Association des Marchés publics du Québec.

BA, A. et C. AUBRY (2011). «Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts?», *Norois*, n° 221, p. 11-24.

BAKER, Lauren (2013). «Municipal Food Policy From the Groud Up: The Toronto Experience». Communication présentée à Saskatoon, le 27 février 2014. [http://www.usask.ca/foodsummit/2013/presentation%20files/lauren_baker] (consulté le 28 avril 2014).

BAKER, Lauren (2014a). Communication présentée à la Maison du développement durable le 13 mars 2014, Justice Alimentaire Montréal, Montréal.

BAKER, Reise (2014b). Directeur de la ferme, Farm at South Village, South Burlington. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 7 juin 2014 à South Burlington (États-Unis).

BANQUE DE TERRES AGRICOLES (2014). *Banques de terres. Des paysages aux paysans*, MRC Brome-Missisquoi. [<http://www.banquedeterres.ca/>] (consulté le 16 juin 2014).

BANQUE DU CANADA (2013). *Planifier votre croissance. Cinq tendances de consommation qui changent la donne*, Étude BDC, Banque du Canada, [PDF]. 41 p.

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA (2013). *Bilan-faim 2013*, rapport, Banques alimentaires Canada, [PDF]. 36 p.

BEAULAC, J., E. KRISTJANSSON et S. COMMINS (2009). «A systematic review of food deserts, 1966-2007», *Preventing Chronic Disease*, vol. 6, n° 3.

BERNIER, Mathieu (2014). Directeur général, la Butineuse de Vanier, Québec. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 8 juillet 2014.

BOLIS, Angela (2012). «Nanoparticules : l'ingrédient qui s'est discrètement invité à notre table», *Le Monde*, 31 décembre 2012, Le Monde.fr. [http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/31/nanoparticules-l-ingredient-qui-s-est-discretement-invite-a-notre-table_1810783_3244.html#JAv3u8PEZFvJaTYo.99] (consulté le 28 avril 2014).

BONMATIN, J-M, GIORO, C. ; GIROLAMI, V. ; GOULSON, D. ; KREUTZWEISER, D.P. ; KRUPKE, C. ; LIESS, M. ; LONG, E. ; MARZARO, M. ; MITCHELL, E.A.D. ; NOOME, D.A. ; SIMON-DELISO, N. ; TAPPARO (2014). «Environmental fate and exposure; neonicotinoids and fipronil», *Environmental Science and Pollution Research*, p. 1-33.

BONNE BOÎTE BONNE BOUFFE (2014). *Bonne Boîte Bonne Bouffe*. [<http://www.bonneboitebonnebouffe.org/fr/accueil/>] (consulté le 4 novembre 2014).

BOSTON REDEVELOPMENT AUTHORITY et MAYOR'S URBAN AGRICULTURE WORKING GROUP (2013). *Quick Facts about Article 89 – Urban Agriculture Rezoning Initiative*. [<http://www.bostonredevelopmentauthority.org/getattachment/8a1e3014-d6c7-42ac-969f-c9bb12ccf955>] (consulté le 18 août 2014).

BOUCHER, I. (2010). *La gestion durable des eaux de pluie. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 118 p. (Collection Planification territoriale et développement durable).

BOUCHER, I. (2009). *D'agriculture urbaine à urbanisme agricole : une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire*, document de veille, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Québec. [PDF] 7 p.

BOULIANNE, Manon, OLIVIER-D'AVIGNON, Geneviève et Vincent GALARNEAU (2009). *Répertoire des jardins partagés des régions de Québec et Chaudière-Appalaches*, Université Laval, Cahier de recherche spécial du CRIDES, 72 p.

BROWN, Kate H., et Andrew L. JAMETON (2000). «Public Health Implications of Urban Agriculture». *Journal of Public Health Policy*, vol. 21, n° 1, p. 20-39.

CANADA. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE [CCN] (s.d.). *À propos de la ceinture de verdure de la capitale nationale*, Commission de la capitale-nationale. [<http://www.ncc-ccn.gc.ca/places-to-visit/greenbelt/about-national-capital-greenbelt>] (consulté le 28 avril 2014).

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES ORGANISATIONS [CIRANO] (2014). «Les ménages des quintiles de revenu inférieurs consacrent une part plus importante de leurs dépenses au logement et à l'alimentation», *Le portail d'information sur l'économie du Québec d'aujourd'hui*, Cirano. [http://qe.cirano.qc.ca/theme/revenus_et_inegalites/depenses_des_menages] (consulté le 28 avril 2014).

CENTRE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2013). *Approvisionnement responsable de fruits et légumes au Québec : Quelles sont les exigences et les attentes en développement durable des grands acheteurs ?*, rapport de recherche réalisé pour le Conseil québécois de l'horticulture, [PDF]. 44 p.

CENTURY GROUP (2014). *Southlands*, Century Group. [<https://www.centurygroup.ca/projects/developments/southlands>] (consulté le 30 septembre 2014).

CITY FARMER (2014). «First Generation Farmers' Farm Incubator Program», City Farmers News. [<http://www.cityfarmer.info/>] (consulté le 16 juin 2014).

CITY MARKET ONION RIVER CO-OP (s.d.). *Co-op history*, City Market Onion River Co-op. [<https://www.citymarket.coop/about/history>] (consulté le 9 novembre 2014).

CITY OF BOSTON. MAYOR'S OFFICE (2013). *Mayor Menino Announces Adoption of Urban Agriculture Zoning*, Communiqué du 19 décembre 2013.

CITY OF EDMONTON (2012). *Fresh, Edmonton's Food & Urban Agriculture Strategy*, City of Edmonton. [PDF]. 94 p.

CITY OF SEATTLE (2014). *Council Bill 118195*, City of Seattle [PDF]. 4 p.

CITY OF TORONTO (2014). *Toronto Food Policy*, City of Toronto. [<http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=75ab044e17e32410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vgnnextfmt=default>]

CITY OF VANCOUVER (2013). *What feeds us: Vancouver Food Strategy*, City of Vancouver. [PDF]. 146 p.

COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS [CQPP] (2013). *Un trio de recommandations pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences alimentaires et culinaires à l'école*, CQPP, [PDF]. 7 p.

COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS [CQPP] (s.d.). *Statistiques*, CQPP. [<http://www.cqpp.qc.ca/fr/epidemie-d-obesite/statistiques>] (consulté le 28 avril 2014).

COLOMBANI-LACHAPPELLE, Geneviève (2014). Conseillère en développement régional, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 29 septembre 2014.

COMMERCE DRUMMOND (2014). *Commerce Drummond*. [<http://www.commerce-drummond.com/>] (consulté le 4 novembre 2014).

COMMISSION EUROPÉENNE (2004). *Sustainable Food*, Commission européenne, [<http://ec.europa.eu/environment/eussd/food.htm>] (consulté le 16 juin 2014).

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1973). *Propositions pour l'aménagement du territoire*, Service de planification du territoire, Communauté urbaine de Montréal.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2011). *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, 184 p.

COMMUNICATION AGROALIMENTAIRE (2014). «Moi, moche et alléchant», *Communication agroalimentaire*, 24 mars 2014. [<http://www.communication-agroalimentaire.com/2014/03/le-supermarche-intermarche-lance-l-operation-les-fruits-et-legumes-moches.html>] (consulté le 17 avril 2014).

COMMUNITY FOOD CENTERS CANADA [CFCC] (2014). *About us*, CFCC. [http://cfccanada.ca/what_is_a_community_food_centre] (consulté le 18 août 2014).

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL [CRÉ] (2014). *Innover pour mieux se nourrir et se développer. Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise* (SAM 2025), [PDF]. 28 p.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'HORTICULTURE (2010). « Les kilomètres alimentaires et l'émission de GES », *Observatoire agricole*, Bulletin de veille, vol. 2, Numéro 7, 14 décembre 2010.

COULOMBE, Bruno (2014). « Rouler grâce à ses déchets, l'innovation de Saint-Hyacinthe », Radio-Canada, 14 novembre 2014. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/Montreal/2014/11/24/005-saint-hyacinthe-premiere-municipalite-transformer-matieres-organiques-flotte-vehicules.shtml>]

CRAQUE-BITUME (2014). *Le Collectif*, Craque-Bitume. [<http://www.craquebitume.org/>] (consulté le 4 novembre 2014).

CRÉATEURS DE SAVEURS CANTONS-DE-L'EST (2014). « Metro lance son programme de mise en valeur des produits régionaux dans ses magasins Metro et Super C de l'Estrie », communiqué du 18 novembre 2014. Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. [<http://createursdesaveurs.com/2014/11/19/metro-lance-son-programme-de-mise-en-valeur-des-produits-regionaux-dans-ses-magasins-metro-et-super-c-de-lestrie/>] (consulté le 22 novembre 2014).

CROPCIRCLE KITCHEN (2014). *CropCircle Kitchen - Boston's Culinary Incubator*. [<http://www.cropcirclekitchen.org/index.html>] (consulté le 6 octobre 2014).

DAROU, Jocelyn (2010). *L'accès à la terre pour la relève agricole dans la MRC Brome Missisquoi*, recherche exploratoire, GRAPP et GRIP-UQAM. [PDF]. 22 p.

DE BAETS, N., S. GARIÉPY et A. VÉZINA (2009). *Portrait de l'agroforesterie au Québec*, sommaire exécutif, Gouvernement du Canada, [PDF]. 16 p.

DE LA CRUZ BOULIANNE, Alejandra (2014). *Potentiels pour l'agriculture urbaine à Québec. Inventaire des opportunités pour l'implantation de jardins de proximité*. Essai présenté pour l'obtention du grade de Maître es Sciences (M.Sc.) Design urbain, Université Laval, 116 p.

DE LA SALLE, J. et M. HOLLAND (2010). *Agriculture Urbanism. Handbook for Building Sustainable Food Systems in 21st Century Cities*, Green Frigate Books.

DELOITTE (2013). *Best practices in local food. A guide for municipalites*, rapport rédigé pour The Ontario Municipal Knowledge Network. [PDF]. 55 p.

DE SCHUTTER, Olivier (2014). « La démocratie et la diversité peuvent remettre sur pied les systèmes alimentaires défaillants », *Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation*, 10 mars 2014. [<http://www.srfood.org/fr/la-democratie-et-la-diversite-peuvent-remettre-sur-pied-les-systemes-alimentaires-defaillants>] (consulté le 28 avril 2014).

DESJARDINS ÉTUDES ÉCONOMIQUES (2010). « La transformation alimentaire au Québec : facteur de stabilité pour l'économie ? », *Perspective*, vol. 20, printemps 2010.

DOLBEC, Nadia. (2014). Communication présentée dans le cadre du colloque *Bâtir des environnements sains et durables dans nos collectivités*, Journées annuelles de santé publique, Québec, 24 novembre 2014.

DORION, Francis (2013). « Banque de terres dans la MRC de Brome-Missisquoi ». Communication présentée lors du 2^e *Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles*, Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal, 6 septembre 2013.

DUCHEMIN, É., F. WEGMULLER et A.-M. LEGAULT (2010). « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *Vertigo*, vol. 10, n° 2, septembre 2010.

DUFOUR, Geneviève (2013). « Commerce international et souveraineté alimentaire ». Communication présentée dans le cadre du *Congrès annuel de l'ACFAS*, Québec, 10 mai 2013.

ÉCO RESSOURCES (2008). *Comment mettre en place une politique de multifonctionnalité et de reconnaissance de la production de biens et services environnementaux par le milieu agricole au Québec ?*, rapport final pour le ministère du Conseil exécutif, Éco Ressources, [PDF]. 66 p.

ÉCO RESSOURCES (2009). *Étude comparative des politiques et des stratégies utilisées dans les autres pays afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique*, rapport final, Éco Ressources, [PDF]. 166 p.

ÉCO RESSOURCES (2014). *Le soutien agricole au Québec*, rapport préparé pour l'Union des producteurs agricoles, Éco Ressources, [PDF]. 18 p.

ÉQUITERRE (2013). *Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles*, Montréal, Équiterre, 93 p.

ÉQUITERRE (2014a). *Réseau des fermiers de familles*, Équiterre. [<http://www.equiterre.org/projet/reseau-des-fermiers-de-famille>] (consulté le 16 juin 2014).

ÉQUITERRE (2014b). «Portrait des marchés publics au Québec en 2014», *Veille sur la mise en marché de proximité en l'agroalimentaire*, Équiterre. [<http://www.equiterre.org/solution/bulletin-mem/portrait-des-marches-publics-au-quebec-en-2014>] (consulté le 16 juin 2014).

ÉQUITERRE (2014c). «Donner un visage aux produits régionaux : initiatives chez les détaillants dans Chaudière-Appalaches», *Veille sur la mise en marché de proximité en l'agroalimentaire*, Équiterre. [<http://www.equiterre.org/solution/bulletin-mem/donner-un-visage-aux-produits-regionaux-initiatives-chez-les-detaillants-dans->] (consulté le 27 novembre 2014).

ÉQUITERRE (s.d.a). *Circuits courts de commercialisation alimentaire*, fiches d'information, Équiterre. [<http://www.equiterre.org/fiche/circuits-courts-de-commercialisation-alimentaire>] (consulté le 16 juin 2014).

ÉQUITERRE (s.d.b). *Pourquoi manger local ?*, Équiterre, [PDF]. 1 p.

FAST COMPANY (2014). «Can You Put An Urban Farm There? This App Will Tell You», Co.Design, Fast Company. [<http://www.fastcodesign.com/3038210/can-you-put-an-urban-farm-there-this-app-will-tell-you>] (consulté le 4 novembre 2014).

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) (2010). *Sondage sur les systèmes alimentaires durables*, Fond municipal vert, Fédération canadienne des municipalités. [<http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/sondage-sur-les-syst%C3%A8mes-alimentaires-durables.htm>] (consulté le 28 avril 2014).

FONDATION DAVID SUZUKI et NATURE-ACTION QUÉBEC (2012). *Une ceinture verte grandeur nature : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal*, [PDF]. 49 p.

FORSYTH, Phil (2014). Directeur exécutif, Philadelphia Orchard Project, Philadelphie. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 3 juin 2014 à Philadelphie (États-Unis).

FRANCE. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT [MAAF] (2014). *Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique*, rapport n° 14056, [PDF]. 51 p.

GARRIC, Audrey (2014). «La fin du gaspillage alimentaire dans les grandes surfaces?», *Le Monde*, 31 juillet 2014. [http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/07/31/la-fin-du-gaspillage-alimentaire-dans-les-grandes-surfaces_4465348_3244.html] (consulté le 5 août 2014).

GIRAUD, Pierre-Noël (s.d). *Économie industrielle des commodités*. Cours donné au Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières, Université Paris-Dauphine.

GLIESSMAN, S. R. (2007). *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems*. CRC Press. 384 p.

GLIESSMAN, Stephen R. et Martha ROSEMEYER (2010). *Conversion to sustainable agriculture: Principles, Processes and Practices*, Agroecology Series, CRC Press, 380 p.

GOSSELIN, Caroline (2014). Directrice générale, Ferme Héritage Miner, Granby. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 23 juillet 2014.

GROUPE AGÉCO (2013). *Consommation et opportunités de développement des légumes exotiques au Québec*, rapport préparé pour la Table filière des productions maraichères, 45 p.

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT [GIEC] (2013). *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, Fifth Assessment Report, Chapter 7 Food Security and Food Production Systems, 82 p.

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT [GIEC] (2014). *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, GIEC. [<http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/>] (consulté le 15 octobre 2014).

HARPER, A. Alison ALKON, Annie SHATTUCK, Eric HOLT-JIMENEZ et Frances LAMBRICK (2009). *Food Policy Councils: Lessons Learned*. Food First, Oakland, CA, 63 p.

HERSCH D, PERDUE L, AMBROZ T, BOUCHER JL. (2014). «The Impact of Cooking Classes on Food-Related Preferences, Attitudes, and Behaviors of School-Aged Children: A Systematic Review of the Evidence, 2003–2014.» *Preventive Chronic Disease*, Center for disease control and prevention (CDC). [http://www.cdc.gov/pcd/issues/2014/14_0267.htm] (consulté le 4 novembre 2014).

HILL, H. (2008). *Food Miles: Background and Marketing*, National Sustainable Agriculture Information Service- ATTRA, [PDF]. 12 p.

HOLZTMAN, J. D. (2006). «Food and Memory». *Annual Review of Anthropology*, 2006, 35: p. 361-378

ICI RADIO-CANADA.CA (2014). «Rimouski : le compost est prêt», 19 octobre 2014, Radio-Canada. [<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/10/19/005-distribution-compost-rimouski.shtml>] (consulté le 30 octobre 2014).

IMBERT, C. (mars 2014). «Le Robin des bois des poubelles anglaises», *GEO*, n° 421, p. 24.

INTERNATIONAL INSTITUTE ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT [IIED], (2014). *Agroecology. What it is and what it has to offer*, Issue Paper, June 2014, IIED, [PDF]. 28 p.

INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE [IRÉC] (2012). *La société d'aménagement et de développement agricole du Québec. Une mesure d'initiative pour renforcer la vocation et le contrôle du domaine agricole*, rapport de recherche réalisé pour l'Union des producteurs agricoles du Québec, IREC, [PDF]. 58 p.

INTERVALE CENTER (2014). *Intervale Center Website*. Intervale Center. [<http://www.intervale.org/about-us/history/>] (consulté le 18 juillet 2014).

JACQUES, Christopher C. (2013). «NDIP : verte plus que jamais». *Triangle News*, 30 août 2013, TC Media. [<http://www.trianglenews.sk.ca/Environnement/2013-08-30/article-3370099/NDIP-%3A-verte-plus-que-jamais/1>] (consulté le 28 avril 2014).

JARDINS SOLIDAIRES (s.d.). *Jardins solidaires*, page Facebook, Facebook. [<https://www.facebook.com/jardinssolidaires?fref=ts>] (consulté le 16 juin 2014).

JEUNES POUSSÉS (2014). *Jeunes pousses*. [<http://www.jeunespousses.ca/>] (consulté le 16 juin 2014).

JILCOTT, S.B., T. KEYSERLING, T. CRAWFORD, J.T. MCGUIRT, et A. S. AMMERMAN (2011). «Examining Associations among Obesity and Per Capita Farmer's Markets, Grocery Stores/ Supermarkets, and supercenters in US Counties», *Journal of the American Dietetic Association*, vol. 111, n° 4, p. 567-572.

LA PLATE-FORME AGRICOLE DE L'ANGE-GARDIEN (2014). *Démarrer votre entreprise agricole dès maintenant*, CREDETAO. [<http://www.demarretafermebio.com/>] (consulté le 16 juin 2014).

LA TABLÉE DES CHEFS (2014). *La Tablee des Chefs*, La Tablee des Chefs. [<http://www.tableedeschefs.org/>] (consulté le 4 novembre 2014).

LAFLEUR, G. et M.-A. ALLARD (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*, rapport final présenté à La Coop fédérée, np : La Coop fédérée. 77 p.

LAND FOOD PEOPLE FOUNDATION (2014). *Projects*. Land Food People Foundation. [<http://landfoodpeople.ca/projects>] (consulté le 16 juin 2014).

LAROUCHE, Bernard (2013). «Plateforme agricole de l'Ange-Gardien». Communication présentée lors du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal, 6 septembre 2013.

LE P'TIT MARCHÉ SOLIDAIRE DE LIMOILLOU (2014). *Le p'tit marché solidaire de Limoilou*, page Facebook [https://www.facebook.com/PetitmarcheLimoilou/info?tab=page_info] (consulté le 16 juin 2014).

LEDUC, Véronique (2014). «Île-Bizard : Les propriétaires de terres agricoles s'opposent au concept de Paysage humanisé», *Cités Nouvelles Ouest-de-l'Île*, 10 juin 2014, TC Media. [<http://journalmetro.com/local/ouest-de-lile/actualites/601082/article-slug/>] (consulté le 16 juin 2014).

LEHMANN, Yael et WEISS, Stephanie M. (2014). Directrice générale et associée senior, The Food Trust, Philadelphie. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 2 juin 2014 à Philadelphie (États-Unis).

LEMAY, Jean-François (2012). *Manger frais, manger près. Quels circuits courts pour quels producteurs maraîchers*. 105 p.

LORD, Francis (2011). *Réglementation des nanotechnologies dans le domaine agroalimentaire*, rapport rédigé pour le supplément à l'avis éthique et nanotechnologies : se donner les moyens d'agir, [PDF]. 26 p.

LUNDGREN, B.O. et RAINTREE, J.B. (1982). *Sustained agroforestry*. Dans B. Nestel, ed. *Agricultural research for development: potentials and challenges in Asia*, The Hague, International Service for National Agricultural Research, p. 37-49.

MAJEWSKI Michael S., William T. FOREMAN, and Donald A. GOOLSBY (2000). *Pesticides in the atmosphere of the Mississippi River Valley, Part I — Rain*, [PDF]. 9 p.

MARCHÉ DE PROXIMITÉ DE QUÉBEC (2014). *Accueil*, Marché de proximité de Québec. [<http://www.marchequbec.org/>] (consulté le 20 novembre 2014).

MARCHÉ SAINT-SAUVEUR (2014). *Le marché public de Saint-Sauveur : prendre goût au quartier*, Marché Saint-Sauveur. [<http://marchesaintsauveur.com/>] (consulté le 24 novembre 2014).

MARCOTTE, Travis (2014). Directeur exécutif, Intervale Center, Burlington. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 6 juin 2014 à Burlington (États-Unis).

MARSHALL, Lee (2014). «Ugly fruits and vegetables are finally finding a home – on store shelves», *The Globe and Mail*, 18 novembre 2014, The Globe and Mail. [<http://www.theglobeandmail.com/life/food-and-wine/food-trends/the-misfits-a-home-for-ugly-fruits-and-vegetables/article21640885/#dashboard/follows/>] (consulté le 28 novembre 2014).

MCGRANE, Sally (2014). « Finding Takers for Lonely Leftovers in a Culinary Nook of the Sharing Economy », *The New-York Times*, Berlin Journal, 26 novembre 2014, *The New York Times* Company. [http://www.nytimes.com/2014/11/27/world/europe/german-matchmakers-pair-lonely-leftovers-and-rumbling-bellies.html?hp&action=click&pgtype=Homepage&module=second-column-region®ion=top-news&WT.nav=top-news&_r=1] (consulté le 28 novembre 2014).

MELOCHE, Jean-Philippe et DEBAILLEUL, Guy (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec. Ampleur, causes et portée du phénomène*, rapport de projet, CIRANO, 71 p.

METRO (2013). *Politique d'achat local de Metro*, Metro, [PDF]. 6 p.

MOISSON MONTRÉAL (2014). *Nos campagnes et projets*, Moisson Montréal. [<http://www.moissonmontreal.org/a-propos/notre-action/>] (consulté le 16 juin 2014).

MOISSONNEURS SOLIDAIRES (2014). *Le projet, Moissonneurs solidaires*. [<http://www.moissonneurssolidaires.com/>] (consulté le 4 novembre 2014).

MONTEIRO, Carlos, Jean-Claude MOUBARAC, Geoffrey CANNON, Shu WEN NG et Barry POPKIN (2013). *Ultra-processed products are becoming dominant in the global food system*, [PDF]. 26 p.

MOUBARAC, J-C, M. BATAL, A. MARTINS, R. CLARO., R. LEVY, G. CANNON et C. MONTEIRO (2014). « Processed and Ultra-processed Food Products: Consumption Trends in Canada from 1938 to 2011 », *Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique*, printemps 2014, vol. 75, n° 1.

MOUGEOT, L. (2006). *Cultiver de meilleures villes, Agriculture urbaine et développement durable*, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), 113 p.

MOUVEMENT CEINTURE VERTE (2014). *La Ceinture Verte du Grand Montréal en un clin d'œil*, Mouvement ceinture verte. [<http://www.ceintureverte.org/ceinture.html>] (consulté le 4 novembre 2014).

MUCHNIK, J et J. SANZ CAÑADA (2001). « Introduction: Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés », *Économie rurale*, 322 (mars-avril), OpenEdition. [<http://economierurale.revues.org/index2962.html>] (consulté le 28 avril 2014).

NATURAL RESOURCES DEFENSE COUNCIL (2001). *Solving Sprawl: Models of Smart Growth in Communities Across America*. Island Press. 212 p.

NATURE ACTION QUÉBEC (2012) *Évaluation du système alimentaire durable en Montérégie*, Nature Action Québec, [PDF]. 40 p.

NEW YORK TIMES (2009). « The Cost of Healthy Eating », *The New York Times*, 20 mai 2009. [<http://www.nytimes.com/imagepages/2009/05/20/business/20leonhardt.graf01.ready.html>] (consulté le 12 mars 2014).

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (s.d). *Projet de cultures intercalaires*, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. [<http://www.ndip.org/projet-de-cultures-intercalaires/>] (consulté le 16 juin 2014).

ONTARIO. MINISTRY OF AGRICULTURE, FOOD AND RURAL AFFAIRS [MAFRA] (s.d.) *Local Food*, Ontario. [<http://www.omafr.gov.on.ca/english/about/localfood.htm>] (consulté le 28 avril 2014).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES [OCDE] (2009). *La conversion des terres agricoles. Dimension spatiale des politiques agricoles et d'aménagement du territoire*, OCDE, [PDF]. 82 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE [FAO] (2011). *Global Food Losses and Food Waste: Extent, Causes and Prevention*, étude réalisée pour le congrès international Save Food 2011, Rome, 27 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE [FAO] (2014). *Augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture*, Nouvelles, FAO. [<http://www.fao.org/news/story/fr/item/216994/icode/>] (consulté le 4 novembre 2014).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE [FAO] (s.d.). *Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, FAO. [<http://www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/>] (consulté le 30 septembre 2014).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ [OMS] (2014). *Healthy Diet*, Factsheet n° 394, September 2014, OMS. [<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs394/en/>] (consulté le 4 novembre 2014).

OUMET, Bernard (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional – Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*, rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 36 p.

PELLERIN, Stéphanie (2014). Agente de développement en saine alimentation et sécurité alimentaire, Duberger-Les Saules en mouvement, Québec. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 2 septembre 2014.

PEREZ (2002). « Consommation de fruits et de légumes », *Rapports sur la santé*, vol. 13, n° 3, mars 2002, Statistique Canada, no 82-003.

PHILADELPHIA ORCHARD PROJECT (2014). *Philadelphia Orchard Project Website*. [<http://www.phillyorchards.org/>] (consulté le 6 octobre 2014).

PIMENTEL, David, Sean WILLIAMSON, Courtney E. ALEXANDER, Omar GONZALEZ-PAGAN, Caitlin KONTAK, Steven E. MULKEY (2008). « Reducing Energy Inputs in the US Food System », *Human Ecology*, August 2008, Vol. 36, Issue 4, p. 459-471.

PLANCHENAULT, Mélina. CONSEILS ÉCO-STRATÉGIQUES (2012). *Adaptation du concept d'agriculture urbaine au contexte de Gatineau*, rapport final présenté au comité d'orientation de la Ville de Gatineau, 97 p.

POLLAN, M. (2009). « Deep Agriculture ». Communication présentée à la Long Now Foundation, San Francisco, 5 mai 2009.

POST CARBON INSTITUTE (2009). *The Food and Farming Transition. Toward a Post Carbon Food System*, Sebastopol : Post Carbon Institute, 39 p.

PR NEWswire (2014). « EAT Stockholm Food Forum 2014: The Daniel and Nina Carasso Foundation Announces the Establishment of an International Panel of Experts on Sustainable Food Systems – IPES-Food », PR Newswire, 27 mai 2014, *PR Newswire*. [<http://www.prnewswire.co.uk/news-releases/eat-stockholm-food-forum-2014-the-daniel-and-nina-carasso-foundation-announces-the-establishment-of-an-international-panel-of-experts-on-sustainable-food-systems---ipes-food-260747581.html>] (consulté le 30 mai 2014).

PRINCE S. E.A. KRISTJANSSON, K. RUSSELL, J.M. BILLETTE, M.C. SAWADA, A. ALI, M. TREMBLAY et D. PRUD'HOMME (2012). « Relationships between neighborhoods, physical activity, and obesity: a multilevel analysis of a large Canadian city », « Obesity », vol. 20, Issue 10, October 2012, p. 2093-2100.

PRODUIRE LA SANTÉ ENSEMBLE (2014). *Laboratoire rural 2008-2014 Produire la santé ensemble*. Produire la santé ensemble. [<http://pseobnl.com/psehome.html>] (consulté le 9 novembre 2014).

PROTEC-TERRE (2011). *Description de l'association*, Protec-Terre. [http://www.protec-terre.org/sur_nous.html] (consulté le 9 décembre 2014).

QUÉBEC (2003). *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, LRQ, c. P-41.1, r. 5, à jour au 1^{er} décembre 2014, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC (2013). *Répartition du financement agricole et forestier selon la production*, données ouvertes, Québec. [<http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=56e74cb7-fc85-41e7-bdb2-46ff0da69040>] (consulté le 12 mars 2014).

QUÉBEC (2014a). « Les gouvernements du Canada et du Québec saluent l'inauguration d'un centre de valorisation des matières organiques à Saint-Hyacinthe », Fil d'information, Portail Québec, Québec. [<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2211245920>] (consulté le 28 novembre 2014).

QUÉBEC (2014b). *Loi sur les compétences municipales*, LRQ, c. C-47.1, à jour le 1^{er} décembre 2014, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC (s.d.). *L'environnement alimentaire*, Portail Québec, Québec. [<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/visionsainealimentation/environnement.php>] (consulté le 16 juin 2014).

QUÉBEC. AGENCE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX [ASSS] DE MONTRÉAL (2014). *Accès aux aliments santé, Pointes-Saint-Charles*. Directeur de santé publique de Montréal, Québec. [http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/acces_aux_aliments_sante/initiatives_locales/pointe_saint_charles.html#c5345] (consulté le 12 novembre 2014).

QUÉBEC. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE [CPTAQ] (2006). *L'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole*, document rédigé à l'intention des instances municipales, [PDF]. 12 p.

QUÉBEC. COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS [CAAAQ] (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 274 p.

QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE [ISQ] (2007). « L'évolution de l'excès de poids chez les adultes québécois de 1990 à 2004 : mesures directes », *Zoom Santé*, ISQ, [PDF]. 16 p.

QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE [ISQ] (2014). *Regard statistique sur la jeunesse : État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans, 1996-2012*.

QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE [ISQ] et QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2012). *Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec Édition 2012*, Québec, [PDF]. 106 p.

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*, INSPQ, [PDF]. 47 p.

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2009a). *La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural*, revue systématique des écrits, INSPQ, [PDF]. 78 p.

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2009b). *Le zonage municipal : un outil contribuant à créer un environnement bâti favorable aux saines habitudes alimentaires*, INSPQ, [PDF]. 56 p.

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2011a). *L'influence des politiques agroalimentaires à caractère économique sur l'alimentation et le poids : synthèse*, Politiques publiques et santé, INSPQ, [PDF]. 10 p.

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE [INSPQ] (2011b). *Une politique bioalimentaire pour un Québec en santé : mémoire déposé dans le cadre de la consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire*, INSPQ, [PDF]. 57 p.

QUÉBEC. LA FINANCIÈRE AGRICOLE [FADQ] (2011). *Valeurs des terres agricoles dans les régions du Québec*, Édition 2011, La Financière agricole du Québec, [PDF]. 6 p.

QUÉBEC. LA FINANCIÈRE AGRICOLE [FADQ] (2012). « Recensement de l'agriculture 2011 », *FADQ Nouvelles*, vol. 2, n° 13, 22 août 2012.

QUÉBEC. LA FINANCIÈRE AGRICOLE [FADQ] (2014). *Bulletin Transac-Terres*, éditions 2014, La financière agricole, [PDF]. 5 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2011). *Portrait de la relève agricole au Québec 2011*, Québec, [PDF]. 55 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2012a). *Transformation*, Statistiques, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/statistiques/transformation/Pages/transformation.aspx>] (consulté le 12 mars 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2012b). « La chasse au gaspillage alimentaire », *BioClips*, vol. 20, n° 20, 29 mai 2012.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2012c). « Aliments du Québec : deux certifications pour distinguer les produits d'ici », *Journal La Nouvelle agricole*, Estrie, avril 2012, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/journal/avril2012/Pages/AlimentsduQuebecdeuxcertifications.aspx>] (consulté le 28 avril 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2013a). *Bottin statistique de l'alimentation Édition 2013*, Québec, [PDF]. 103 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2013b). *Stratégie de positionnement des aliments du Québec dans le marché institutionnel*, Québec, [PDF]. 34 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (2013c). *Programme Proximité*, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementmarches/Pages/ProgrammeProximite.aspx>] (consulté le 28 avril 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.a). *Zoonoses*, Santé animale, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/zoonoses/Pages/zoonoses.aspx>] (consulté le 12 mars 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.b). *Commercialisation en circuits courts*, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/Profil/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>] (consulté le 16 juin 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.c). « L'achat local, pourquoi et comment ? », *Journal Vision agricole*, Chaudières-Appalaches, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/Pages/achatlocal.aspx>] (consulté le 28 avril 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.d). *La multifonctionnalité de l'agriculture, fiche d'information*, Québec, [PDF]. 5 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.e). *La multifonctionnalité de l'agriculture, Projet de la route des couleurs : mise en valeur des paysages et préservation du patrimoine agricole des Basques*, Québec, [PDF]. 2 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION [MAPAQ] (s.d.f). *Production agricole*, Statistiques, Québec. [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/production.aspx>] (consulté le 12 mars 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [MSSS] (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, Québec, 37 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [MSSS] (2010). *Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé*. Québec, [PDF]. 6 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [MSSS] (2012). *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec, Québec, [PDF]. 24 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE [MAMOT] (s.d.). *Les périmètres métropolitains, les périmètres d'urbanisation et les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement*, Guide La prise de décision en urbanisme. MAMOT. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/>] (consulté le 4 novembre 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MDDELCC] (2014a). *À propos des pesticides*, Québec. [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/apropos.htm>]

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MDDELCC] (2014b). *Le paysage humanisé, une aire protégée différente*, Québec, [PDF]. 15 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MDDELCC] (s.d.). *Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement – Tendances et perspectives*, Québec. [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect2.htm] (consulté le 28 avril 2014).

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS [MDDEP] (2011). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015*, Québec, [PDF]. 33 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS [MDDEP] (2012). *Présence de pesticides dans l'eau au Québec : bilan dans quatre cours d'eau de zones en culture de maïs et de soya en 2008, 2009 et 2010*, Québec, [PDF]. 46 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION [MDEIE] (2007). *Tendances de l'industrie du commerce de détail*, Québec, [PDF]. 47 p.

QUÉBEC. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE [OQLF] (plusieurs dates). *Le grand dictionnaire terminologique*, Québec. [<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>] (consulté le 24 avril 2014).

QUÉBEC. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE [OQLF] (2013). *Vocabulaire du développement durable*, Québec. [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html] (consulté le 12 mars 2014).

QUÉBEC EN FORME (2013). *Le point sur La sécurité alimentaire, fiche thématique*, Québec en Forme, [PDF]. 14 p.

QUÉBEC EN FORME (s.d.). *Je suis capable de jardiner : l'école à la ferme*, Québec en forme. [<http://www.quebecenforme.org/que-faisons-nous/regroupements-locaux-de-partenaires/les-bons-coups-de-nos-partenaires/je-suis-capable-de-jardiner-l-ecole-a-la-ferme.aspx>] (consulté le 16 juin 2014).

RAUZON, Suzanne, May WANG, Natalie STUDER et Pat CRAWFORD (2010). *An Evaluation of the School Lunch Initiative*, rapport de The Dr. Robert C. And Veronica Atkins Center for Weight and Health, University of California. [PDF] 102 p.

REL, D. [Dir] (1991). *The Role of Horticulture in Human Well-Being and Social Development. A National Symposium*, Portland (OR) : Timber Press. 254 p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ [RQVVS] (2014). *Intervention en milieu municipal sur les saines habitudes de vie : état de la situation et synthèse des consultations auprès des acteurs municipaux*, RQVVS, [PDF]. 81 p.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ [RQVVS] (s.d.). *Produire la santé ensemble : les trois voies d'avenir de Val-d'Espoir*, RQVVS. [<http://www.rqvvs.qc.ca/fr/membres-et-projets/projet/produire-la-sante-ensemble-les-trois-voies-d-avenir-de-val-d-espoir>] (consulté le 31 juillet 2014).

RUEL, Hélène (2014). « Bio rime avec Victo », *La Nouvelle union*, 23 juillet 2014, TC Media. [<http://www.lanouvelle.net/Actualites/2014-07-23/article-3810927/Bio-rime-avec-Victo/1>] (consulté le 29 juillet 2014).

SAINT-PIERRE, Michel R. (2009). *Une nouvelle génération de programme de soutien financier à l'agriculture. Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*, Québec, [PDF]. 60 p.

SAMSON, Claudette (2013). « Des terrains agricoles évalués... et réévalués à la hausse », *Le Soleil*, 9 septembre 2013, La Presse. [http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/201309/08/01-4687316-des-terrains-agricoles-evaluees-et-reevaluees-a-la-hausse.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4722670_article_POS6] (consulté le 28 avril 2014).

SANQUER, Solenn et Giovanni LEBEL (2013). « La route des couleurs de la MRC des Basques ». Communication présentée lors du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal, 6 septembre 2013.

SANTÉ CANADA (2013). *Mesure de l'environnement alimentaire au Canada*, Canada, [PDF]. 98 p.

SANTROPOL ROULANT (2014). *Accueil*, Santropol Roulant. [www.santropolroulant.org] (consulté le 4 novembre 2014).

SOUTH VILLAGE (2014). *Farm at South Village*, South Village. [<http://southvillage.com/about.php?page=farm>] (consulté le 7 octobre 2014).

STATISTIQUE CANADA (2009). *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles, 2009*, Canada. [PDF]. 175 p.

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes 2009-2010*, Canada.

STATISTIQUE CANADA (2012a). *Consommation de fruits et de légumes, 2012*, Canada. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2013001/article/11837-fra.htm>] (consulté le 28 avril 2014).

STATISTIQUE CANADA (2012b). *Enquête sur les dépenses des ménages, 2012*, Canada. [<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140129/dq140129a-fra.htm>] (consulté le 28 avril 2014).

STRUBEN, J., D. CHAN et L. DUBE (2014). « Policy insights from the nutritional food market transformation model: the case of obesity prevention », *Annals of the New-York Academy of Sciences*.

TARASUK, Valery, Andy MITCHELL et Naomi DACHNER (2013). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2012*, Toronto, PROOF, [PDF]. 29 p.

THE CANADIEN AGRI-FOOD POLICY INSTITUTE [CAPI] (2013). *Municipal food policy entrepreneurs. A preliminary analysis of how Canadian cities and regional districts are involved in food system change*, [PDF]. 34 p.

THE ENTREPRISE CENTER (2013). *Walnut Hill Community Farm*, The Enterprise Center. [<http://theenterprisecenter.com/cdc/farm/>] (consulté le 30 octobre 2014).

THE FOOD PROJECT (2014). What we do, The Food Project. [<http://thefoodproject.org/what-we-do>] (consulté le 30 septembre 2014).

THE FOOD TRUST (2013). *Philly Food Bucks Program 2013*, The Food Trust, [PDF]. 5 p.

THE FOOD TRUST (2014a). *Making Healthy Food Available to All*, The Food Trust. [<http://thefoodtrust.org/>] (consulté le 28 novembre 2014).

THE FOOD TRUST (2014b). *Healthier Corner Stores – Positive Impacts and Profitable Changes*, The Food Trust, [PDF]. 9 p.

TOWN OF MARKHAM (2008) « Announcement on Markham's Agreement with Local Food Plus to Adopt LFP Standards and Zero Waste program for municipal catering and food services », annonce faite lors du *Smog Summit 2008*, Toronto.

TORONTO PUBLIC HEALTH (2010). *Cultivating Food Connections: Toward Healthy and Sustainable Food System for Toronto*, City of Toronto, [PDF]. 31 p.

TREMBLAY, Pascale (2014). Responsable Agriculture et Agroalimentaire, Bureau de l'environnement et du développement durable, Ville de Longueuil, Longueuil. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 23 juillet 2014.

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND [UNICEF] (2013). *Le bien-être des enfants dans les pays riches – Vue d'ensemble comparative*, Bilan innocent 11, Centre de recherche de l'UNICEF, Florence.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES [UPA] (2009). *La vision d'avenir de la politique agricole québécoise*, UPA, [PDF]. 3.

UNITED STATES OF AMERICA. DEPARTMENT OF AGRICULTURE. FOOD AND NUTRITION SERVICE (2014). *Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP)*, United States of America. [<http://www.fns.usda.gov/snap/supplemental-nutrition-assistance-program-snap>] (consulté le 28 août 2014).

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (s.d.). *Santé environnementale*, École de santé publique, Département de santé environnementale et santé au travail, Université de Montréal. [http://www.dsest.umontreal.ca/a_propos/sante_environnementale.html] (consulté le 17 avril 2014).

VEILLE ACTION POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE [VEILLE ACTION] (2014). *Vers un système alimentaire local, durable et axé sur la santé*, fiche pratique, Le Portail Veille Action. [<http://veilleaction.org/fr/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/vers-un-systeme-alimentaire-local-durable-et-axe-sur-la-sante.html>] (consulté le 30 septembre 2014).

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2009). *Planification du transport et de l'aménagement de la région métropolitaine de Montréal*, rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, Tome II, 42 pages.

VERMETTE, Jean-Philippe (2014). Directeur général, Carrefour alimentaire Centre-Sud, Montréal. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 15 juillet 2014.

VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC (2013). *Cultivé à Côte-Saint-Luc. Une initiative d'agriculture urbaine*, Ville de Côte-Saint-Luc, [PDF]. 8 p.

VILLE DE GATINEAU (2013). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Ville de Gatineau, 263 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2014). *Revitalisation urbaine intégrée – RUI*, Ville de Montréal, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,96001686&_dad=portal&_schema=PORTAL] (consulté le 4 novembre 2014).

VILLE DE RIMOUSKI (2014). *Service de collecte de matières compostables*, Ville de Rimouski. [<http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/environnement/compostage.html?iddoc=140609>] (consulté le 20 novembre 2014).

VILLE DE SHERBROOKE (2014). *Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires*, Ville de Sherbrooke, [PDF]. 14 p.

VIVRE EN VILLE (2013a). *Bâtir au bon endroit : la localisation des activités et des équipements au service des collectivités viables*. 107 p. (coll. Outiller le Québec ; 4). [www.vivreenville.org].

VIVRE EN VILLE (2013b). *Retisser la ville : [ré]articuler urbanisation, densification et transport en commun*, 108 p. (coll. Outiller le Québec ; 1). [www.vivreenville.org].

VIVRE EN VILLE (2014). *Donner vie aux écoquartiers : leçons de collectivités viables du Baden-Württemberg en Allemagne*. 133 p. (coll. Inspirer le Québec ; 5). [www.vivreenville.org].

VIVRE EN VILLE et ÉQUITERRE (2011). *Changer de direction. Pour un Québec libéré du Pétrole en 2030, Chantier Aménagement du territoire et transport des personnes*. Vivre en Ville et Équiterre, [PDF]. 120 p.

WAGNER, Amanda (2014). Gestionnaire de programmes, Nutrition and Physical Activity Program, Get Healthy Philly, Philadelphia Department of Public Health, Philadelphie. Entretien avec Vivre en Ville réalisé le 2 juin 2014 à Philadelphie (États-Unis).

WANG, X., Y. OUYANG, J. LIU, M. ZHU, G. ZHAO, W. BAO, et F.B. HU (2014). «Fruit and vegetable consumption and mortality from all causes, cardiovascular disease, and cancer: systematic review and dose-response meta-analysis of prospective cohort studies», *BMJ*, 349, g4490.

WEST PHILLY FOODS (2013). About us, Wets Philly Foods. [<http://westphillyfoods.com/food/about/>] (consulté le 28 octobre 2014).

YORN, Chakda, Nadine BACHAND, Geneviève PUSKAS et Mélanie BISSON (2012). *Mangez frais, mangez près. Analyse transversale sur les circuits courts et les saines habitudes de vie au Québec*, 54 p.

Sources complémentaires

CARDINAL, François (2010). *Perdus sans la nature. Pourquoi les jeunes ne jouent plus dehors et comment y remédier*, Québec Amérique, Montréal, 208 p.

CARREFOUR DE QUÉBEC (2014). «Limoilou : Fermeture du Metro J.P. Dorion», *Le Carrefour de Québec* [<http://www.carrefourdequebec.com/2014/03/limoilou-fermeture-du-metro-j-p-dorion/>] (consulté le 28 avril 2014).

HAHN, K. (2013). «What is a food shed?», *Michigan State University Extension*, 24 mars 2013, Michigan State University. [http://msue.anr.msu.edu/news/what_is_a_food_shed] (consulté le 16 juin 2014).

INFILL PHILADELPHIA (2009). *Food Access: How can innovative design improve food access in urban neighborhoods?*, Infill Philadelphia, [PDF]. 12 p.

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS [IFOAM] (2008). *Definition of Organic Agriculture*, IFOAM, [PDF]. 1 p.

NELLEMANN, C., M. MACDEVETTE, T. MANDERS, B. EICKHOUT, B. SVIHUS, A.G. PRINS, et B.P. KALTENBORN (2009). *The environmental food crisis – The environment's role in averting future food crises*, a UNEP rapid response assessment, United Nations Environment Programme, GRID-Arendal. 101 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DES SPORTS (MELS) (2012). *Le plein air pour bonifier l'offre en loisir et contrer le déficit nature chez les jeunes*. Conférence annuelle du loisir municipal, 4 octobre 2012, Québec, [PDF]. 17 p.

TILMAN David et Michael CLARK (2014). «Global diets link environmental sustainability and human health», *Nature*, vol. 515, Issue 7528, November 2014.



VILLES NOURRICIÈRES

Se nourrir est un des besoins fondamentaux et, à ce titre, une collectivité viable se doit d'assurer l'accès de ses résidents à une alimentation saine. Or, notre approvisionnement alimentaire est aujourd'hui essentiellement assuré par un système de production et de distribution globalisé qui, s'il assure une remarquable diversité de produits, échoue à prendre en compte l'ensemble des enjeux de la sécurité alimentaire. Pour y répondre, Vivre en Ville propose une approche, ancrée localement, consistant à réunir cinq ingrédients – du territoire productif à l'optimisation du cycle de vie des aliments – afin de faire des collectivités québécoises des villes nourricières. Une proposition qui concerne aussi bien les producteurs et les transformateurs, que les consommateurs et les acteurs de la planification du territoire.

OUTILLER LE QUÉBEC

La collection « Outiller le Québec » explore, en vue d'outiller les décideurs et les professionnels, les nombreuses approches susceptibles de concourir au développement de collectivités viables, partout au Québec.

À PROPOS DE VIVRE EN VILLE

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

■ GATINEAU

MAISON AUBRY

177, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4

T. 819.205.2053

ISBN: 978-2-923263-33-5 (version imprimée)
ISBN: 978-2-923263-34-2 (PDF)